



Bulletin d'information

et de

Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg



avril-**2/99**
juin



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Bulletin d'information et de documentation

Quartier de la Doune-Quatre de Luxembourg

Photos Photothèque S.I.P., Tom Wagner, Serge Waldbillig
Layout Christian Coiffard
Rédaction Service Information et Presse - Cellule Edition
Impression Imprimerie Saint-Paul S.A.

1. The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It also provides a brief overview of the methodology used in the study.

2. The second part of the paper presents the results of the study and discusses the implications of the findings. It also provides a detailed analysis of the data and the conclusions drawn from the study.

3. The third part of the paper discusses the limitations of the study and suggests areas for future research. It also provides a summary of the key findings and the overall conclusions of the study.

1. Introduction
2. Methodology
3. Results and Discussion
4. Conclusion

SOMMAIRE

À la une

NOUVEAU PAYSAN

Le nouveau paysan luxembourgeois

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

Grand-Duché de Luxembourg

Le Grand-Duché de Luxembourg

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

Bulletin d'information et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

Publication du Service Information et Presse
3, rue du Saint-Esprit L-1475 Luxembourg

Bulletin
d'information
et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

Publication de l'Institut National de la Recherche
et de la Documentation (INRD)

SOMMAIRE

À la une

009	
010	Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Japon 5 - 12 avril 1999
014	Luxembourg fête son souverain 22 - 23 juin 1999

Visites au Luxembourg

021	L'Archevêque de Calcutta chez M. Juncker 22 mai 1999
023	Le Premier ministre rencontre le président de la CITIC 8 juin 1999
024	Monsieur Joseph Maraité au Ministère d'Etat 31 mai 1999
024	Visite de M. Yoshito Mori à Luxembourg 3 au 5 mai 1999
025	Le général Klaus Naumann à Luxembourg 6 avril 1999
026	Visite éclair de Monsieur Romano Prodi à Luxembourg 21 juin 1999
026	Visite à Luxembourg des Présidents de Géorgie, d'Arménie et du Premier ministre d'Azerbaïdjan 22 juin 1999

Conseils et conférences de l'UE

031	Conseil Affaires générales à Luxembourg 26-27 avril 1999
-----	--

032	Conseil Affaires Générales à Luxembourg 21 et 22 juin 1999
033	Le Conseil des ministres de la Culture à Luxembourg 28 juin 1999
033	Et encore...
033	Conseil européen à Cologne 3-4 juin 1999
034	Sommet de Rio de Janeiro 28 et 29 juin 1999

Divers

035	
037	Sommet de Washington 22 au 25 avril 1999
038	Visite de travail de M. Jacques F. Poos en Chine du 8 au 11 avril 1999
039	Les élections législatives et européennes au Luxembourg 13 juin 1999
041	UEO - les objectifs de la Présidence luxembourgeoise Résumé de l'intervention de M. Jacques F. Poos devant la 46e session de l'Assemblée parlementaire de l'UEO Paris, 16 juin 1999
042	Signature d'un accord sur les services aériens entre le Luxembourg et le Népal Vendredi 18 juin 1999
042	S.A.R. le Grand-Duc assiste à l'inauguration du monument "Les Maquisards" 19 juin 1999
043	LL.AA.RR. au Centre Hospitalier de Luxembourg 28 juin 1999
044	Et encore...

SOMMAIRE

En bref...

	045	Se divertir en apprenant le luxembourgeois 27.04.99	050
LA FAMILLE GRAND-DUCALE	046	Ecole de police, nouvelle version 04.06.99	050
Rencontres européennes au Lycée Classique Diekirch 24.04.99	046	ENVIRONNEMENT	051
Une délégation commerciale thaïlandaise reçue par le Grand-Duc Héritier 06.05.99	046	L'Environnement en Chiffres 1998 18.05.99	051
35e Anniversaire de la Table Ronde Luxembourgeoise 08.05.99	046	La Schüler-Radio nettoie la vallée de la Pétrusse 22.06.99	051
S.A.R. le Grand-Duc Héritier à New York 13 - 14.05.99	046	PROMOTION FEMININE, FAMILLE, HANDICAPES	051
LE PREMIER MINISTRE	047	Le Senioren-Telefon, une écoute attentive pour les personnes âgées 23.04.99	051
Le Premier ministre signe une pétition 02.04.99	047	Harcèlement sexuel et dignité au travail 06 - 07.05.99	051
Monsieur Jean-Claude Juncker à la télévision allemande 11.04.99	047	Faciliter la vie de tous les jours aux personnes handicapées 09.06.99	052
CULTURE	048	Trois nouvelles brochures pour personnes âgées 07.06.99	052
Statistiques culturelles et leur impact sur le développement socio-économique 28.04.99	048	LUXEMBOURG, PLACE FINANCIERE	053
Signature d'un accord avec le CNA et la CLT-UFA 19.05.99	048	Rapport annuel de la Société nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) 27.04.99	053
48e Biennale de Venise 10 - 13.06.99	048	Le nouveau Guide de l'Entreprise a paru 06.05.99	053
EDUCATION	049	Nouveau recueil de la législation "Place financière de Luxembourg" 18.05.99	053
Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (CPLL) 06.04.99	049	Plan d'action en faveur des PME 03.06.99	054
Leonardo da Vinci 22.04.99	049		
Inauguration à Esch/Alzette du Centre national de la Formation professionnelle 27.04.99	049		

Discours

Etat de la Nation prononcé par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre Chambre des députés, 29 avril 1999	055	Intervention de Monsieur le ministre des Affaires étrangères Jacques F. Poos à l'occasion de la séance solennelle commémorant le Cinquantième Anniversaire du Conseil de l'Europe 19 mai 1999	094
Toast prononcé par S.A.R. le Grand-Duc Jean lors du dîner offert par Sa Majesté l'Empereur du Japon 05 avril 1999	057	Allocution de Monsieur Robert Goebbels, ministre de l'Economie, à l'occasion de l'inauguration du Technoport Schlassgoart 28 mai 1999	096
Toast prononcé par S.A.R. le Grand-Duc Jean lors du dîner offert par le Premier ministre japonais 07 avril 1999	074	Paroles d'au revoir de M. Jacques F. Poos au Conseil Affaires Générales à Luxembourg 21 juin 1999	098
"Fir de Fridden a fir d'Fräiheet muss ee sech asetzen, heiheem an dobaussen" Usprooch vum Staatsminister Jean-Claude Juncker bei Geleënheet vum Lëtzebuenger Nationalfeierdag 22 juin 1999	075		
Intervention de Monsieur Robert Goebbels, ministre de l'Economie à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Industriels luxembourgeois Luxembourg, le 20 mai 1999	076		
Laudatio auf den Premierminister des Großherzogtums Luxemburg, Herrn Jean-Claude Juncker, anlässlich der Verleihung des "Europäischen Handwerkspreises" Köln, 02. Juni 1999	077		
Rede von Jean-Claude Juncker, Premierminister des Grossherzogtums Luxemburg,anlässlich der Verleihung des "Europäischen Handwerkspreises" 02.Juni 1999	082		
LUXEMBOURG - GATEWAY INTO EUROPE Speech by His Royal Highness Crown Prince Henri Mariott Marquis Hotel, New York, 13 mai 1999	085		
	090		

Faint, illegible text in the left column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

À la une

Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse



Entre le 5 et le 12 avril 1999, LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont effectué une visite d'Etat au Japon. Les dates choisies ne furent pas le fruit du hasard.

C'est pendant la période de la floraison des cerisiers, moment revêtant une grande importance aux yeux des Japonais, que le couple grand-ducal s'est rendu au Japon, tant pour consolider les liens d'amitié avec la famille impériale que pour promouvoir le Luxembourg et renforcer les relations économiques entre les deux pays.

LL.AA.RR. ont été accueillis à l'aéroport par le Chef du protocole du Palais impérial

LL.AA.RR. se sont rendus à plusieurs reprises dans le pays du Soleil levant et ont ainsi découvert les multiples facettes du Japon. C'est lors du couronnement de la Reine Elisabeth que S.A.R. le Grand-Duc a pour la première fois rencontré l'actuel Empereur du Japon. Depuis lors, leur relation personnelle s'est renforcée et trouve sa consécration dans la visite d'Etat.



Entente parfaite entre S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte et l'Empereur Akihito



Honneurs militaires au Palais Akasaka

e-Duchesse au Japon

5 - 12 avril 1999



Le couple grand-ducal était accompagné du ministre des Affaires étrangères ainsi que d'une délégation économique importante. Deux séminaires, l'un sur le Luxembourg comme terre d'investissement et l'autre sur la place financière ont été organisés en collaboration avec le patronat japonais (Keidanren).



S.A.R. le Grand-Duc Jean et l'Impératrice Michiko levant leur verre à leur amitié

Le programme officiel a débuté lundi 5 avril matin au Palais Akasaka à Tokyo où les souverains luxembourgeois ont été reçus par l'Empereur Akihito et l'Impératrice Michiko. La journée s'est clôturée par un dîner de gala au Palais impérial. Lors de son discours, l'empereur Akihito a passé en revue l'évolution des liens entre les deux pays depuis l'instauration des relations diplomatiques en 1927. Il a également rendu hommage à l'engagement sans faille du Grand-Duché en faveur de la construction européenne. Dans son discours, le Grand-Duc Jean a insisté sur les relations excellentes qui existent entre les deux pays et leurs familles régnantes. Il a également mentionné les traits que les Japonais et les Luxembourgeois ont en commun: les deux peuples sont travailleurs et ont réussi à atteindre un niveau de vie élevé.



L'Impératrice Michiko a accompagné S.A.R. la Grande-Duchesse lors de sa visite de l'hôpital de la Croix Rouge pour enfants abandonnés





Le lendemain a commencé par une promenade à travers le parc Akasaka. L'après-midi fut marquée par la visite du sanctuaire de Meiji où le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont signé le livre d'or et ont participé à une séance de danse traditionnelle. Le sanctuaire Meiji commémore l'Empereur Meiji, le père du Japon moderne. Il a régné de 1862 à 1912. Ce sanctuaire représente en quelque sorte le centre spirituel de la nation. Entre-temps le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos a rencontré son homologue japonais Monsieur Kamura Masahiko ainsi que le Président de l'entreprise TDK, Monsieur Sawabe.

Le 7 avril, Monsieur Jacques F. Poos a eu une entrevue avec le secrétaire général du Parti libéral démocrate. La matinée de S.A.R. le Grand-Duc Jean fut consacrée à la visite du parc Shinjuku pendant que S.A.R. la Grande-Duchesse a visité un hôpital de la Croix Rouge offrant refuge à des enfants abandonnés.

Le Grand-Duc Jean et Monsieur Jacques F. Poos ont dédié le reste de la journée au séminaire économique et financier qui a eu lieu au Keidanren, le siège de la fédération du commerce japonais. La soirée s'est clôturée par un concert et un dîner auxquels ont convié LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.



Le 8 avril, le train impérial est parti en direction de Yamanashi. A Otsuki, LL.AA.RR. ont visité l'entreprise FANUC pour assister plus tard à une démonstration au "Kawaguchiko Acoustic Space". Jeudi en fin de journée, LL.AA.RR. ont inauguré une exposition consacrée au Luxembourg ainsi qu'une exposition montrant des objets en porcelaine fabriqués par l'entreprise Villeroy & Boch.

Le 9 avril LL.AA.RR. ont quitté Tokyo pour rejoindre la ville d'Osaka, dernière étape de la visite d'Etat. La Grande-Duchesse a profité de ce trajet pour se rendre à Kyoto, ancienne capitale impériale. Elle y a visité le musée Miho. S.A.R. le Grand-Duc, de son côté, a visité en compagnie du Prince héritier Naruhito l'aquarium gigantesque d'Osaka. Un deuxième séminaire visant essentiellement à promouvoir le Luxembourg comme site économique figurait au programme de l'après-midi. Le programme officiel s'est clôturé par un déjeuner au Rihga Royal Hotel en présence de S.A.R. le Grand-Duc.



Dîner offert par LL.AA.RR. à la suite du séminaire économique et financier au Keidanren

(Voir discours page 074)

Luxembourg fête so

22 - 23 juin 1999

Le 23 juin, le Luxembourg fête l'anniversaire officiel de son souverain. Le Grand-Duc Jean de Luxembourg, Duc de Nassau, Prince de Bourbon de Parme succéda à sa mère, S.A.R. la Grande-Duchesse Charlotte, qui abdiqua en sa faveur le 12 novembre 1964, après 45 ans de règne. Il convient de noter qu'il s'agit du premier souverain luxembourgeois né sur le territoire du Luxembourg, plus précisément au Château de Berg, le 5 janvier 1921.

Ainsi, la Fête nationale est l'occasion pour la nation toute entière de montrer son affection à son souverain et à la famille grand-ducale dans son ensemble comme en témoigne la présence de milliers de personnes dans la capitale lors des festivités organisées pendant ces deux jours. Car en effet les festivités commencent la veille de la fête nationale.

Esch-sur-Alzette



Accueil chaleureux pour S.A.R. la Grande-Duchesse Héritière à Esch

A la veille de la Fête nationale, le 22 juin 1999, la capitale des Terres Rouges, Esch-sur-Alzette, a préparé une fête traditionnelle, mais très chaleureuse, pour célébrer l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc Jean. Ce sont LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier Henri et son épouse, la Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa, qui se sont rendus à Esch-sur-Alzette en compagnie de deux de leurs enfants, le Prince Louis et la Princesse Alexandra.

A 17 heures, un cortège s'est formé sur la place de l'Hôtel de Ville pour se rendre à l'Église décanale où le Te Deum a été célébré. De nombreux clubs et associations, des représentants des administrations publiques ainsi que le collège échevinal et communal y ont participé. L'Harmonie municipale a assuré l'encadrement musical.



La fête battait son plein à Esch-sur-Alzette

souverain



Ensuite, le cortège s'est rendu à la Place de la Résistance où le couple grand-ducal héritier fut officiellement accueilli par le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker et les ministres, M. Poos et M. Wolter. Le maire, Monsieur François Schaack, les échevins, Messieurs Ady Jung et François Biltgen ainsi que le secrétaire communal, Monsieur Jeannot Clement étaient également présents. Le Grand-Duc Héritier Henri et son épouse ont posé une couronne devant le Monument aux Morts. L'hymne national a clôturé cette cérémonie après laquelle le cortège est retourné à l'Hôtel de Ville en passant par la rue de l'Alzette. Une grande foule est venue saluer LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière.

M. Juncker saluant la Princesse Alexandra



Le couple grand-ducal héritier entouré de deux de leurs enfants, le Prince Louis et la Princesse Alexandra, de M. Wolter, ministre de l'Intérieur et de M. François Schaack, maire de Esch-sur-Alzette

A l'Hôtel de Ville, Monsieur François Schaack n'a pas manqué de faire part au Grand-Duc et à sa famille de la fidélité et de la solidarité du peuple eschois envers la maison grand-ducale. Il a proclamé: " Dat Escher Temperament schweesst d'Leit zesummen. Identitéit an Integriatioun sin zwee Schlësselbegreffer, déi eis weider Entwécklung entscheidend beaflosse werten..." Après le discours du maire, LL.AA.RR. se sont inscrits dans le Livre d'Or de la ville. LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier Henri et la Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa ont reçu un cadeau sous la forme d'une sculpture créée par un artiste eschois, Monsieur Sergio Sardelli. Après leur apparition traditionnelle sur le balcon de l'Hôtel



Esch s'était rassemblé pour saluer le couple grand-ducal héritier

de Ville, LL.AA.RR. ont pris un bain de foule au Volléksfest sur la place de l'Hôtel de Ville. Les jeunes princes, Alexandra et son frère Louis, ont allumé le grand feu de camp des scouts luxembourgeois.

Après les cérémonies officielles et le départ de LL.AA.RR., la fête était loin d'être terminée. Les manifestations sur l'estrade érigée devant la mairie ont capté l'attention des spectateurs. A 11 heures du soir, des centaines de personnes ont levé les yeux pour ne pas rater l'impressionnant feu d'artifice qui a illuminé le ciel et les toits de la ville d'Esch pendant 18 minutes.

Le 23 juin, le Volléksfest a continué avec le défilé des " animaux ", la contribution du Luxembourg pour Weimar, ville européenne de la culture 1999, sous la direction de Reineke Fuchs. 17 figures représentent les animaux importants au Grand-Duché, tels que l'âne de Diekirch ou la Maus Ketti.

Dudelange

Dudelange en fête

A part l'anniversaire du Grand-Duc, Dudelange a également fêté le centenaire du Corps des Sapeurs-Pompiers. Une foule nombreuse s'est rassemblée devant l'Hôtel de Ville pour participer à un spectacle unique. Le Theater of Fire, venu d'Irlande, a offert un spectacle exceptionnel. Un montage spectaculaire a mis en évidence 100 ans de sapeurs-pompiers en illustrant leur histoire centenaire. Chaleur, couleur et bonheur ont été les maîtres mots de cette représentation. La troupe irlandaise a su impressionner les spectateurs qui en garderont sûrement un souvenir inoubliable.



Relève de la garde devant le Palais grand-ducal, une tradition remise au goût du jour

Luxembourg-ville

Luxembourg-ville

Cette année, la relève de la garde devant le Palais grand-ducal donna le coup d'envoi des festivités du 22 juin. Une quarantaine de musiciens de la musique militaire et 130 soldats ont participé à cette relève de la

garde qui dura 15 minutes et qui attira une foule de curieux. La dernière cérémonie de ce genre remonte à une trentaine d'années et elle a été abandonnée lorsque la garde cessa d'être un corps indépendant.

La relève de la garde fut suivie par de nombreuses attractions musicales. Plusieurs groupes se sont produits après 20.00 heures du soir.



Madame Lydie Polfer, Bourgmestre de Luxembourg, aux côtés de S.A.R. le Grand-Duc Jean lors de la retraite aux flambeaux

La retraite aux flambeaux traditionnelle partit vers 22.00 heures du boulevard Roosevelt. Cette année encore cette tradition fut suivie par des dizaines d'associations telles que celle des pompiers, de la Croix Rouge, des groupes folkloriques ainsi que près de 1200 scouts, sans compter les centaines de personnes venues y assister. La famille grand-ducale a regardé ce défilé à partir d'une tribune officielle sur laquelle les échevins de la ville avaient également pris place.

Cette retraite aux flambeaux, dont l'itinéraire avait été légèrement modifié cette année, a précédé le traditionnel feu d'artifice. Une foule impressionnante s'était rassemblée pour l'occasion et a ensuite parcouru les rues de la ville où de nombreuses réjouissances les attendaient. Des groupes musicaux les distraient encore sur la Place Guillaume et dans les cafés de la ville. La fête ne s'est terminée qu'à l'aube.



La parade militaire

Présentez "Présentez armes!!"

Le 23 juin, le jour de la fête nationale, soldats, gendarmes et policiers ont pris position dans l'avenue de la Liberté. Les tribunes officielles placées devant le siège de l'ARBED étaient occupées par les sous-officiers et officiers des trois corps d'armes présents pour l'occasion.

La parade officielle était placée sous le commandement du Lieutenant-colonel Fernand Guth. Il a passé en revue les troupes avec les chefs des trois corps, à savoir le Colonel Marcel Reiter pour la gendarmerie, le Colonel Charles Bourg pour la police et le Colonel Guy Lenz pour l'armée. Il convient de noter que ce fut la dernière parade officielle à laquelle ont participé séparément la police et gendarmerie puisque ces deux corps fusionneront en janvier 2000.

Ensuite, S.A.R. le Grand-Duc Jean, Chef de l'armée, a, à son tour, passé en revue les troupes. Après un discours du Lieutenant-colonel Guth qui a réaffirmé la fidélité des troupes au souverain et à la famille grand-ducale, les soldats, gendarmes et policiers ont lancé un triple "vive".

Enfin, le cortège a défilé devant la tribune où avaient pris place LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier ainsi que M. Alex Bodry, ministre de la Force publique, qui avait lui aussi passé en revue les trois corps armés.



Revue des troupes



Comme chaque année, la famille grand-ducale a assisté au Te Deum qui clôture les festivités

Te Deum

L'archevêque Mgr Fernand Franck accueillit LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean, la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, le Grand-Duc Héritier Henri, la Grande-Duchesse Héritière Maria Teresa ainsi que le Prince Louis pour clôturer les festivités officielles en la Cathédrale de Luxembourg où le "tout Luxembourg" a célébré l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc Jean en présence de nombreux officiels venus rendre hommage à leur souverain. Parmi eux, M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés accompagné de plusieurs parlementaires; M. Jean-Claude Juncker et le gouvernement presque au grand complet; les membres du corps diplomatique et les corps constitués tels que le Conseil d'Etat et la magistrature. Les institutions européennes étaient représentées par M. Jacques Santer et M. José Maria Gil Robles, président du Parlement européen.

A leur entrée et à leur sortie de la cathédrale, la famille grand-ducale a une fois de plus pu mesurer l'affection que leur voue la population luxembourgeoise et étrangère vivant au Luxembourg en voyant le nombre de personnes se pressant devant la cathédrale.





Faint, illegible text, possibly a title or header, appearing as a mirrored or ghosted image.

Very faint, illegible text, possibly a list or a series of short paragraphs, appearing as a mirrored or ghosted image.



au **Visites** **Luxembourg**

Milieu
du Luxembourg



6 mai 1999

Le 6 mai 1999, Monsieur William Ancion, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne, a rendu visite à Monsieur Jacques F. Poos, ministre des Affaires étrangères. Les deux hommes politiques ont signé un accord de coopération. Ensuite Monsieur Ancion a eu une entrevue avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, responsable luxembourgeoise pour la recherche.

L'Archevêque de Calcutta chez M. Juncker

22 mai 1999

Mgr Henry d'Souza, accompagné de M. Marc Weitzel et de Mme Christiane Rischette de l'association "Indesch Patenschaften", a été reçu par le Premier ministre luxembourgeois lors de son passage à Luxembourg.

Mgr d'Souza a tenu à remercier le gouvernement luxembourgeois pour son aide financière généreuse qui permettra de lancer en Inde, à travers de "Indesch Patenschaften", une

série de projets d'aide au développement pour les plus dému-



MM. Juncker et Wang Jun se sont rencontrés au Ministère d'Etat

nis. De plus, les deux hommes ont échangé leurs points de vue sur des sujets politiques, religieux et sociaux d'actualité.

Le Premier ministre rencontre le président de la CITIC

8 juin 1999

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a rencontré le président de la China International Trust and Investment Corporation (CITIC), M. Wang Jun.

CITIC est le partenaire de SES/Astra dans AsiaSat (Asia Satellite Telecommunications Ltd.), un opérateur de satellites établi à Hong Kong. SES entend développer le marché de la réception par satellite en Asie, en collaboration avec la CITIC. M. Juncker avait invité M. Wang Jun lors de sa visite à Pékin en



27 avril 1999

Après une visite des institutions judiciaires européennes, M. Frank Jensen, ministre danois de la Justice, a eu un entretien avec son homologue luxembourgeois, M. Luc Frieden. Les deux hommes politiques ont eu un échange de points de vues sur les dossiers actuellement en discussion au niveau européen. Ils ont préparé les travaux du Conseil européen de Tampere en novembre 1999 qui sera consacré à l'espace européen de justice, de liberté et de sécurité.

janvier 1999. La rencontre s'inscrit dans le cadre du développement des relations d'affaires entre entreprises luxembourgeoises et chinoises, développement dont il a été question lors de la tournée de la délégation luxembourgeoise en Asie.

M. Juncker, en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, ministre des Communications, a ensuite offert un déjeuner à la délégation chinoise.

Monsieur Joseph Maraite au Ministère d'Etat

31 mai 1999

Le lundi 31 mai 1999, le Premier ministre, M. Jean-Claude

Juncker, a reçu au ministère d'Etat, le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, M. Joseph Maraite. Les deux hommes ont



M. Mori a rendu visite à M. Juncker lors de son passage à Luxembourg

abordé des questions bilatérales et européennes tout en se félicitant des excellents rapports existant entre le Luxembourg et la communauté germanophone belge.

Visite de M. Yoshito Mori à Luxembourg

3 au 5 mai 1999

M. Mori, Secrétaire général du Parti libéral démocrate du Japon a passé deux jours à Luxembourg. Son parti a été au pouvoir pendant presque l'intégralité des 38 dernières années. M. Mori a été ministre de l'Education (sous le Premier ministre Nakasone), ministre des Travaux publics (dans le gouvernement Murayama) et également ministre du Commerce extérieur et de l'Industrie.



20 mai 1999

Lord Russell-Johnston, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire au Palais grand-ducal. La veille, Lord Russell-Johnston avait assisté comme invité d'honneur à la commémoration des 50 ans du Conseil de l'Europe dont les festivités à Luxembourg se sont déroulées à la Place Guillaume.

M. Mori a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc Jean, il a rencontré Messieurs Juncker et Poos ainsi que d'autres personnalités de la vie politique luxembourgeoise. Lors de son entrevue avec M. Poos, M. Mori s'est beaucoup intéressé aux élections législatives luxembourgeoises du 13 juin 1999. De plus, il s'est exprimé sur la politique de Tokyo au sujet de la guerre au Kosovo. Le Japon a déjà investi 200 millions de dollars dans l'aide humanitaire et soutient Moscou dans ses efforts de médiation diplomatique.

M. Mori est en outre député de la ville de Komatsu, ville qui est desservie par les avions de Cargolux. Dès lors, il s'est rendu chez Cargolux avant de visiter les châteaux de Vianden et de Bourglinster.

Le général Klaus Naumann à Luxembourg

6 avril 1999



Le Général Naumann salue les troupes sur le Plateau du Saint-Esprit

Le général Naumann, en sa qualité de président sortant du Comité militaire de l'OTAN, s'est rendu à Luxembourg pour une visite d'adieu. Le programme de la visite comprenait une audience au Palais grand-ducal et une entrevue avec le ministre de la Force publique, M. Alex Body.

Les sujets abordés lors de sa rencontre avec M. Body ont été notamment la situation au Kosovo, le nouveau concept stratégique de l'OTAN et les adaptations internes et externes de l'Alliance. Il est à rappeler que le Comité militaire est responsable des dossiers militaires de l'Alliance. Il lui revient de mettre en œuvre une coopération optimale entre les pays membres sur toutes les questions militaires de l'OTAN.

Au sujet des frappes aériennes menées contre la Serbie, le général a déclaré que la responsabilité en incombait à M.

Milosevic et que l'Europe ne saurait tolérer les agissements meurtriers d'un dictateur. Pour ce qui est de la Russie qui désapprouve ces attaques, le Général s'est montré confiant. Selon lui la Russie ne cherche pas à compromettre ses relations avec l'OTAN d'autant plus qu'elle aurait du mal à financer une confrontation avec l'Alliance. Et d'ajouter que la sécurité en Europe ne peut être sauvegardée sans la collaboration de la Russie.

Le successeur du général Naumann est l'amiral italien M. Venturoni. Celui-ci a été élu par les chefs d'Etat-Major pour une période de 3 ans. M. Venturoni s'est rendu à Luxembourg le 29 juin 1999 pour une visite protocolaire. Il a été reçu par le Grand-Duc Héritier, puis il a rencontré M. Bodry, ministre de la Force publique, et le Colonel Guy Lenz, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

Visite éclair de Monsieur Romano Prodi à Luxembourg

21 juin 1999

En vue des entretiens bilatéraux concernant la future Commission européenne, le Président désigné de la Commission européenne, M. Romano Prodi, s'est rendu à Luxembourg le 21 juin. Il a été accueilli à l'aéroport par le Chef du Protocole, M. Pierre-Louis Lorenz, qui l'a ensuite escorté jusqu'au ministère d'Etat où l'attendaient MM. Juncker et Poos.



Une profonde amitié lie MM. Prodi et Juncker

Le but de la visite était de désigner le membre luxembourgeois de la Commission. En effet, depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, le Président désigné par la Commission a son mot à dire en ce qui concerne les candidats qui doivent former son équipe. Ainsi, M. Prodi a précisé à MM. Juncker et Poos le profil auquel devrait répondre le représentant du Luxembourg à Bruxelles. Le nom du/de la candidat(e) n'a pas été révélé à cette occasion.

Visite à Luxembourg des Présidents de Géorgie, d'Arménie et du Premier ministre d'Azerbaïdjan

22 juin 1999

Cette visite a eu lieu une semaine avant que n'entrent en vigueur les accords de coopération et de partenariat signés en avril

1996 entre l'UE et la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les visites se plaçaient dans le cadre du Sommet européen entre l'UE et ces trois pays, se déroulant à Luxembourg le même jour.

Les trois chefs d'Etat et de gouvernement, M. Chevardnadze, président de la Géorgie, M. Kotcharian, président arménien ainsi que M. Artur Rasi-Zade, Premier ministre d'Azerbaïdjan, ont exprimé d'une seule voix leur volonté de paix pour cette région qui a souffert ces dernières années de crises politiques et de guerres civiles.

Les accords entre l'UE et ces trois Etats ont pour but de renforcer la stabilité dans cette région. Les trois dirigeants ont souligné le rôle de l'Union dans leur développement économique et politique. M. Joschka Fischer, président en exercice du Conseil européen et ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne, a rappelé le rôle

stratégique de ces pays qui se trouvent entre la Russie, la Turquie et l'Iran.

Il fut également rappelé que depuis leur indépendance les trois pays ont déjà bénéficié d'une aide de 845 millions d'euros pour alléger les souffrances de leurs peuples et que ces accords signés avec l'Union européenne devraient attirer des investisseurs étrangers.

M. Rasi-Zade a souligné que la région de la mer caspienne jouerait à l'avenir un rôle important dans le domaine des ressources d'énergie. M. Kotcharian, quant à lui, a rappelé qu'il restait encore des conflits à pacifier. Enfin, M. Chevardnadze a déclaré que le but avoué de son pays était de devenir membre à part entière



M. Chevardnadze et M. Juncker devant le ministère d'Etat

de l'UE, si possible dans les 40 années à venir.

Dans l'après-midi, les trois dirigeants ont rencontré successivement M. Juncker, à l'Hôtel de Bourgogne, pour ensuite se

rendre au Palais grand-ducal où MM. Chevardnadze et Kotcharian ont été reçus successivement en audience par S.A.R. le Grand-Duc Jean, tandis que S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire a reçu M. Rasi-Zade.



Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Faded text block, likely a caption or introductory paragraph.

Conseils et conférences de l'UE

et conférences de l'US

Conseil Affaires générales à Luxembourg

26-27 avril 1999

Les 26 et 27 avril 1999, les ministres des Affaires étrangères de l'UE se sont réunis au Luxembourg. Le Grand-Duché était représenté par Monsieur Jacques F. Poos.

L'une des principales décisions du Conseil Affaires générales vise le renforcement des sanctions contre Belgrade concernant le règlement des visas et les crédits d'exportation. Il a été décidé de geler les comptes à l'étranger de Monsieur Milosevic et de son épouse. Il en est de même pour les avoirs des entreprises appartenant au dictateur. En outre, après l'interdiction d'atterrissage aux avions de la compagnie aérienne yougoslave JAT aux aéroports de l'Union européenne, les compagnies aériennes de l'UE n'auront probablement plus le droit d'atterrir à Belgrade. Les ministres ont également décidé de mettre un terme aux dernières échappatoires possibles dans le domaine des investissements. Les fédérations sportives ont été appelées à exclure Belgrade de tout événement sportif.

Le président en exercice du Conseil européen, Monsieur Joschka Fischer, a annoncé une réunion dans le cadre du Pacte de Stabilité pour les Balkans du Sud. Une subvention financière supplémentaire d'un montant de 62 millions d'euros a été



Ambiance studieuse au Conseil Affaires générales

accordé à l'Albanie pour venir en aide aux réfugiés. La Macédoine et le Monténégro pourront également bénéficier d'un support financier.

Le ministre albanais des Affaires étrangères, Monsieur Paskal Milo, a profité du Conseil pour une entrevue en tête-à-tête avec son homologue luxembourgeois. L'Albanie, en tant que pays voisin du Kosovo, est littéralement submergé par les réfugiés, actuellement au nombre de 360.000, soit 10% de sa population. Paskal Milo a expliqué que sans le concours de l'UE, l'Albanie risquait de sombrer dans la guerre. Monsieur Poos a rappelé que le Luxembourg avait déjà fourni une aide de 82 millions de francs auxquels s'ajouteront 23 millions pour les réfugiés qui se trouvent toujours au Kosovo. De plus, le Grand-Duché participe avec la Belgique à la construction, en Albanie, d'un village pour réfugiés sous l'égide de la Croix-Rouge. Monsieur Paskal Milo

s'est déclaré favorable à un désarmement des milices de l'UCK au Kosovo dès le rétablissement de la paix. Son pays accepte la présence de l'OTAN dans le Nord pour contrôler le désarmement. Pour le Premier ministre macédonien, Monsieur Georgievski, qui a eu des entretiens avec Monsieur Jean-Claude Juncker, la perspective d'un accord avec l'UE aidera à la stabilisation de la Macédoine. Les deux pays, l'Albanie et la Macédoine, peuvent se prévaloir d'accords de coopération actuellement en vigueur. La crise au Kosovo a resserré les liens entre les pays d'Europe, selon les mots de Monsieur Verheugen, ministre allemand qui a dirigé la délégation européenne lors des entretiens avec les délégués de la Macédoine et l'Albanie.

Lors de ce Conseil, la question de l'Agenda 2000 a également été discutée. Les ministres ont décidé d'augmenter le budget de 2,6 milliards d'euros entre



Mme Halonen et M. Poos en pleine discussion

2000 et 2006. Le Parlement européen a par ailleurs réclamé un budget supplémentaire de 1,48 milliards d'euros pour la recherche, l'éducation et les dépenses personnelles de l'UE. Quant aux dépenses administratives, elles vont augmenter de 1,1 milliards d'euros. Les ministres ont décidé de se doter d'une réserve pour toutes dépenses non prévues, comme les aides humanitaires au Kosovo. De plus, le Parlement européen s'est montré très satisfait de son rôle plus actif dans le domaine de la prise de décisions en matière de dépenses agricoles.

Enfin, les ministres ont adopté le nouveau statut des députés européens proposé par le Parlement pour remédier aux différences de salaires entre députés. Ceux-ci auront dorénavant tous les mêmes salaires et devront fournir des justificatifs pour leurs frais de voyage.

Conseil Affaires Générales à Luxembourg

21 et 22 juin 1999

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE se sont réunis à Luxembourg sous la présidence de M. Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil. Le Luxembourg était représenté par M. Jacques F. Poos pour qui il s'agissait du dernier Conseil en tant que membre du gouvernement luxembourgeois.

Il a surtout été question des Balkans occidentaux: la situation militaire, les efforts diplomatiques en cours, les résultats de la réunion de Cologne du G7/G8, les futures relations entre l'UE et les pays de l'Europe du sud-est ainsi que la nomination d'un coordinateur pour le Pacte de stabilité avec ces pays. Les ministres

ont eu un débat d'orientation sur les questions en relation avec la nomination du Haut Représentant, notamment sur le calendrier et la mise en place de la Cellule de planification.

Après avoir signé un accord avec la Suisse, le Conseil a rencontré les représentants de la Confédération helvétique.

La réunion a été marquée par six conférences d'adhésion au niveau ministériel. Les réunions avec Chypre et la Hongrie ont eu lieu le 21 juin, celles avec la Pologne, l'Estonie, la République tchèque et la Slovaquie le 22 juin.

Les discussions d'adhésion pour ces pays suivent le plan prévu. La Pologne pourrait rejoindre l'UE dès le 1er janvier 2003, mais les dates précises pour les adhésions ne seront fixées qu'à la fin de 1999. Les discussions avec la plupart des pays candidats ont déjà couvert 7 à 8 domaines sur les 31 prévus. Pour la Pologne, il a déjà été question, entre autres, de la politique industrielle, des télécommunications, de la santé du consommateur, de l'éducation et de la recherche. La Slovaquie, pour sa part, verrait son adhésion déjà à la fin de l'an 2002. D'après le ministre hongrois des Affaires étrangères, M. Martonyi, il reste encore beaucoup à faire en Hongrie, mais elle serait prête pour le 1er janvier 2002.

Le 22 juin a eu également lieu le Sommet entre l'Union européenne et les Chefs de gouvernement du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie).

De plus, dans le cadre de sa tournée des capitales en vue de la Présidence finlandaise de l'UE au cours du 2e semestre 1999, Madame Tarja Halonen, ministre des Affaires étrangères, a rencontré son homologue luxembourgeois, M. Jacques F. Poos en marge du Conseil. Les deux ministres ont débattu des priorités de la Présidence finlandaise.

Le Conseil des ministres de la Culture à Luxembourg

28 juin 1999

Le Conseil des ministres européens de la Culture a adopté son premier projet de budget quinquennal d'un montant de 167 millions d'euros. Ce programme, intitulé "Culture 2000", doit financer les actions culturelles européennes communes de l'année 2000. Ce n'est qu'un infime montant par rapport au total du budget de l'UE pour la période 2000-2004, c'est-à-dire 519 milliards d'euros.

Ce projet de budget doit être adopté en seconde lecture par le Parlement européen, conformément à la procédure de co-décision. Le programme est destiné à rationaliser et à renforcer l'efficacité des actions de coopération culturelle dans l'Union et il remplacera les trois programmes précédents intitulés *Kaleidoscope*, *Ariane* et *Raphaël*.

Les ministres ont par ailleurs lancé un appel à M. Prodi, futur président de la Commission européenne, pour qu'il aban-

donne son idée de réorganiser les services culturels de la Commission et qui prévoit de faire passer les services audiovisuels, actuellement gérés par la direction "culture", aux mains de la direction économique et scientifique.

Et encore...

13 avril 1999

Conseil des ministres pour les affaires concernant les consommateurs

22 avril 1999

Conseil européen à Luxembourg - Télécommunications

29 avril 1999

Conseil des ministres de l'UE à Luxembourg - Industrie

7 juin 1999

Conseil des ministres de l'UE à Luxembourg - Education

10 juin 1999

Session du Conseil Pêche de l'UE à Luxembourg

21 juin 1999

Conseil des ministres de l'UE à Luxembourg - Marché intérieur

24 et 25 juin 1999

Conseil des ministres de l'UE à Luxembourg - Environnement

Conseil européen à Cologne

3-4 juin 1999

Le Conseil européen s'est

déroulé sur fond de guerre dans les Balkans. C'est au cours de ces deux jours que le Président finlandais Ahtisaari et l'émissaire russe Tchernomyrdine ont pu annoncer que le Président Milosevic souscrivait à l'offre de paix qui lui avait été proposée. De ce point de vue-là, le sommet de Cologne, co-présidé par le chancelier Gerhard Schröder et le vice-chancelier Joschka Fischer, fera date.

Messieurs Jean-Claude Juncker, Jacques F. Poos et Robert Goebbels, participant tous les trois au Conseil, ont salué le signal de paix parti de Cologne. Le Premier ministre a estimé que les Nations Unies devaient au plus vite reprendre leur légitimité. Au sujet de M. Milosevic, il a précisé: "Je ne vois vraiment pas pourquoi on prendrait encore le risque de dégâts collatéraux. Cela n'a rien à voir avec la moralité de M. Milosevic. Le fait est qu'il souscrit à l'offre de paix et c'est ce qui compte."

Le pacte de stabilité pour les Balkans a été adopté dans la foulée de la bonne nouvelle. L'Union européenne contribuera à la reconstruction du Kosovo, de la Serbie et des pays de la région, tous dotés d'infrastructures obsolètes, de structures administratives, juridiques et démocratiques défailtantes. Mais la crise au Kosovo n'a pas empêché les Quinze de se pencher sur d'autres sujets.

Ainsi, la politique de sécurité et de défense a été engagée. La guerre aux Balkans et la dépendance européenne des États-

Unis ont fini par persuader les Quinze de la nécessité d'une défense européenne digne de ce nom.

Pour mieux défendre et coordonner les intérêts extérieurs des quinze membres de l'Union, il fallait nommer un "Monsieur PESC", une sorte de super-ministre des Affaires étrangères, qui parlerait au nom de l'Union européenne. Ce fut chose faite lors du sommet de Cologne où l'actuel Secrétaire général de l'OTAN, Monsieur Javier Solana, fut désigné. Il restait à définir son mandat, ses compétences et sa marge d'action.

Sur l'euro, les Quinze se sont voulus rassurants compte tenu des inquiétudes soulevées par les baisses du cours de l'euro. Le pacte européen pour l'emploi a été adopté à l'unanimité et, même s'il ne donne pas pleine et entière satisfaction, il constitue du moins une avancée. Un dialogue macroéconomique a également été institué, ce qui signifie que désormais partenaires sociaux, ministres de l'Economie, des Finances, du Travail et des Affaires sociales, se retrouveront autour d'une même table avec le président de la Banque centrale européenne.

L'année 2000 sera celle d'une conférence intergouvernementale restreinte, limitée à une année et destinée à réformer les institutions qui n'ont pu l'être à Amsterdam. On fixera le nombre des commissaires, refixera la pondération des voix au Conseil et élargira le vote à la majorité qualifiée.

Monsieur Romano Prodi, nouveau Président de la Commission européenne, a par ailleurs exposé ses idées et le Conseil européen en a profité pour remercier le Président sortant M. Jacques Santer.

Deux échéances se profilent à l'horizon. L'harmonisation fiscale sera à l'ordre du jour de la Présidence finlandaise, sujet qui intéresse beaucoup le Luxembourg. Le premier semestre de l'année 2000, sous Présidence portugaise, sera placé sous le signe de l'emploi, avec les 24 et 25 mars, un sommet spécial à cet effet.

Sommet de Rio de Janeiro

28 et 29 juin 1999

Les chefs d'Etat et de gouvernement européens et latino-américains se sont retrouvés pendant deux jours à Rio dans une atmosphère détendue.

La délégation luxembourgeoise était dirigée par M. Robert Goebbels, ministre de l'Economie. Le 27 juin, a eu lieu tout d'abord une réunion extraordinaire du Conseil Affaires générales de l'UE qui a coordonné les interventions des Quinze et a donné son aval aux documents qui ont été ensuite présentés aux chefs d'Etat et de Gouvernement lors du sommet. Il y eut également une réunion entre les 15 ministres des Affaires étrangères de l'UE et leurs homologues d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le 28 juin, les Quinze se sont réunis en sommet avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et le Chili pour une réunion de travail.

Les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine ont pris un nouvel élan. En effet, ce premier sommet historique a permis de jeter les bases d'échanges plus intenses et plus dynamiques. Les partenaires se sont engagés à créer un "partenariat stratégique" axé sur le respect de la souveraineté de chacun, du respect des droits de l'Homme et sur la volonté de renforcer des liens économiques par une libéralisation progressive des échanges. Ils ont adopté la "Déclaration de Rio" qui énumère en 69 points les principes fondamentaux de la nouvelle relation - le "partenariat stratégique" - qu'ils veulent établir à l'approche du XXI^e siècle. Les idées clés sont "le respect total du droit international" et "les principes qui figurent dans la Charte des Nations Unies". Un plan d'action en 54 points a également été approuvé.

La déclaration et le plan d'action constituent deux documents soulignant l'importance des deux continents l'un pour l'autre tant au niveau des échanges commerciaux qu'au niveau de la collaboration politique. Les pays signataires se sont engagés à encourager le libre-échange mais également à combattre le trafic de drogue, la pauvreté, le chômage et à protéger les droits de l'Homme.

Faint, illegible text in the top left column.

Faint, illegible text in the top middle column.

Faint, illegible text in the top right column.

Faint, illegible text in the middle left column.

Faint, illegible text in the middle middle column.

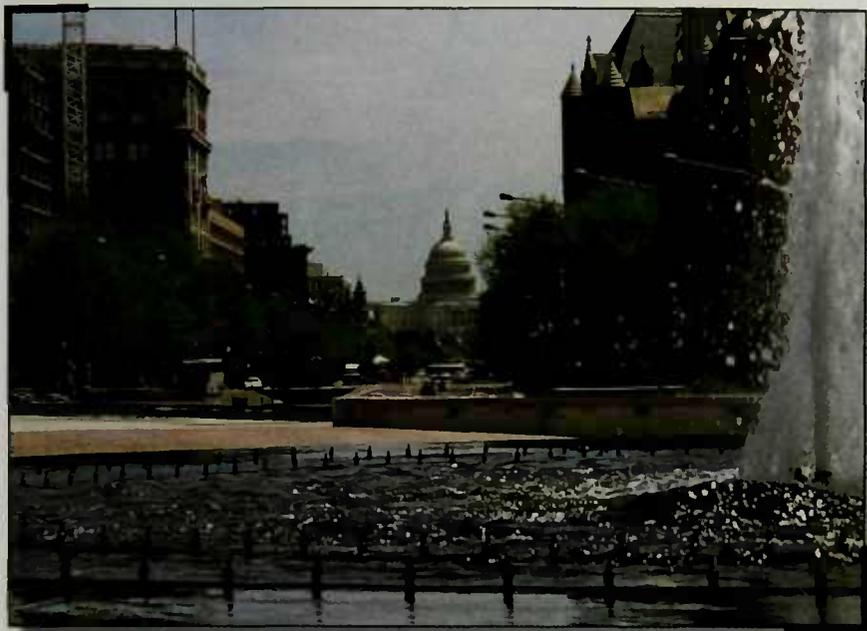
Faint, illegible text in the middle right column.

Divers

Faint, illegible text in the bottom left column.

Faint, illegible text in the bottom middle column.

Faint, illegible text in the bottom right column.



Sommet de Washington

22 au 25 avril 1999

Le Premier ministre, M. Jean-Claude Juncker, et le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos, se sont rendus à Washington pour participer aux différentes réunions organisées dans le cadre du Sommet de l'OTAN, qui célébrait ses 50 années d'existence.

Mais la fête n'était pas au rendez-vous. En effet, la cérémonie qui commémorait la création de l'organisation a été réduite à un minimum entre deux discussions sur le Kosovo.

Lors de son intervention, M. Juncker a insisté sur le fait qu'il s'agissait "d'une guerre qui a pour base ni des visées territoriales ni économiques. Il s'agit d'une guerre pour défendre des principes: la défense des droits de l'Homme, des droits des faibles, des droits des enfants."

Il a également déclaré que la démarche de l'OTAN, tout en respectant le droit international, devait rester cohérente, qu'il fallait l'expliquer à l'opinion publique et également à ceux qui, sur le terrain, exécutaient les actions militaires.

Par ailleurs, l'objet du Sommet était de décider d'un Nouveau Concept Stratégique qui redéfi-

nit les tâches de l'OTAN en vertu, d'une part, de ses objectifs essentiels au XXI^e siècle, qui sont la paix et la stabilité dans l'espace euro-atlantique et, d'autre part, en fonction des nouveaux risques issus des changements profonds survenus depuis l'adoption du concept stratégique au Sommet de l'OTAN à Rome en novembre 1991.

Un autre sujet à l'ordre du jour était l'adaptation interne et externe de l'OTAN à un environnement stratégique changeant qui implique que l'Alliance continue, après son élargissement le 12 mars 1999 à la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, sa politique de la porte ouverte vis-à-vis des pays qui ont fait connaître leur souhait d'adhérer à l'OTAN.

En outre, le développement d'une Identité européenne de Sécurité et de Défense (IESD) à l'intérieur de l'OTAN et au sein



M. Juncker a longuement répondu aux questions des journalistes

de l'Union européenne, dans le but de renforcer le pilier européen de l'Alliance, a été discuté au cours du Sommet.

Visite de travail de M. Jacques F. Poos en Chine

du 8 au 11 avril 1999

Au cours de son voyage en Chine, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos, a eu des entrevues avec le Vice-président de la République populaire de Chine, M. Hu Jintao, le Vice-premier ministre, M. Qian Qichen, et le Vice-ministre des Affaires étrangères, M. Wang Yingfan.

Ces différents entretiens, qui se sont déroulés dans une atmosphère d'ouverture et de compréhension réciproque, ont permis de constater l'excellence des relations bilatérales entre la Chine et le Luxembourg.

Les relations économiques se sont approfondies de manière notable au cours des dernières années, qu'il s'agisse des relations commerciales, des investissements directs du Luxembourg en matière industrielle et en matière de télécommunications, ou encore des relations aériennes. Le ministre Poos a pu constater que le marché chinois offrait des perspectives intéressantes pour un développement futur de cette coopération, notamment dans le domaine de la technologie avancée, des services et dans celui de la modernisation de l'industrie sidérurgique en Chine.



2 juin 1999

Lors de la Foire de l'artisan à Cologne, le Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Jean-Claude Juncker, s'est vu remettre le "Handwerkspreis" européen par la Rhénanie du Nord/Westphalie. Ce prix est décerné à des personnalités oeuvrant pour le bien de l'artisanat et des PME au niveau européen.

M. Juncker succède ainsi, entre autres, à M. Helmut Kohl, ancien chancelier allemand, et M. Leo Tindemans, ancien Premier ministre belge.

En matière de droits de l'Homme, le ministre et ses interlocuteurs ont insisté sur le fait que le respect des normes minimales représentait un élément fondamental dans les relations bilatérales. Ils ont constaté que l'Union européenne et la Chine étaient désormais engagées sur la voie du dialogue et de la coopération constructive en matière de respect des droits de la personne humaine. M. Poos a proposé de prolonger cette coopération dans le domaine bilatéral par des actions concrètes, notamment dans la gestion des droits des personnes emprisonnées.

Les interlocuteurs de M. Poos ont insisté sur l'importance

qu'ils attachaient à un partenariat stratégique fort entre l'Union européenne et la Chine. Cette coopération entre partenaires, qui jouent chacun un rôle essentiel pour la stabilité de leur région respective, doit être renforcée davantage.

Le ministre luxembourgeois a annoncé que le Luxembourg apportait son appui à la candidature de la Chine à l'OMC. La pleine participation de la grande puissance économique et commerciale qu'est la Chine à l'organisation régulatrice du commerce international constitue en effet un atout non seulement pour la Chine, mais aussi pour l'économie globale.

Le marché le plus prometteur du 21e siècle

Le samedi 10 avril 1999, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos, a tenu une conférence suivie d'un débat à l'Université pour les Langues étrangères de Beijing. Cette université, qui forme quelques 10.000 étudiants par an, est le passage obligé des futurs diplomates chinois ainsi que de tous les étudiants qui se destinent aux relations avec les pays étrangers.

Lors de son exposé, le ministre Poos a tracé devant quelques 150 professeurs et étudiants l'histoire récente de l'intégration européenne, "un processus démocratique et volontaire".

Après avoir évoqué les étapes marquantes de l'introduction de l'euro et le lancement du processus d'élargissement aux pays de l'est, M. Poos a tenu à fournir une appréciation globale sur les progrès réalisés au cours de ces quinze dernières années: "Après l'échec de plusieurs tentatives d'unifier l'Europe par la force, l'intégration européenne a été la première tentative d'unification pacifique, volontaire et démocratique entre nations différentes". Elle constitue un "processus unique dans l'histoire et l'évolution tant économique que politique a donné raison aux visionnaires qui ont prôné cette voie".

Évoquant la crise au Kosovo, le ministre des Affaires étrangères a souligné que le but poursuivi dans les Balkans était "d'éradiquer définitivement toute forme

de nationalisme égocentrique et agressif, en le remplaçant par un sentiment d'appartenance à une communauté de solidarité". Les questions des étudiants se sont concentrées sur la politique européenne de sécurité et de défense, sur l'intervention militaire de l'OTAN au Kosovo ainsi que sur les conséquences de la démission collective de la Commission européenne.

Le soir du 10 avril, le ministre s'est entretenu, à l'Ambassade du Luxembourg à Beijing, dirigée par S.E. Madame l'Ambassadeur Martine Schommer, avec des représentants d'entreprises luxembourgeoises en Chine comme Trade Arbed, Paul Wurth, Sommer Alibert, Cargolux, Electrolux, Cerametal et Minerais, ainsi qu'avec le représentant de la Commission européenne à Hongkong, M. Etienne Reuter.

Malgré la phase conjoncturelle difficile que la Chine traverse à l'instar de la plupart des autres pays asiatiques, les représen-

tants du secteur privé ont estimé que la confiance était de mise. Le dynamisme de l'économie chinoise et la détermination des dirigeants politiques de persévérer dans la voie des réformes feront de la Chine le marché le plus prometteur du 21e siècle.

Les élections législatives et européennes au Luxembourg

13 juin 1999

Comme prévu par l'article 105 de la loi électorale, des élections législatives ont eu lieu à Luxembourg le 13 juin 1999, le même jour que l'élection des représentants du Luxembourg au Parlement européen.

Le lendemain du dépôt des listes, c'est-à-dire le 15 avril 1999, le président du bureau principal de la circonscription du Centre, Monsieur Pierre Gehlen, a procédé au tirage au





Table Ronde télévisée du 10 juin 1999

sort des numéros d'ordre des différentes listes.

Pour les élections législatives, 9 listes, dont 7 complètes, ont présenté 428 candidates et candidats dans les quatre circonscriptions. Pour les élections européennes, il y avait 7 listes avec 84 candidates et candidats.

La campagne électorale à la radio et à la télévision a débuté le 9 mai 1999. Chaque liste complète avait droit à un temps d'antenne de 10 minutes pour les élections législatives et de 8 minutes pour les élections européennes. Cinq tables rondes, trois pour les élections législatives et deux pour les élections européennes, ont été diffusées aussi bien par RTL Télé Lëtzebuerg, que par RTL Radio Lëtzebuerg et la Radio socio-culturelle.

Le Centre Informatique de l'Etat et le Service Information et Presse ont élaboré un site Internet pour communiquer les

résultats le jour des élections, ceci aussi bien aux médias qu'au grand public.

Voici, en résumé, les résultats des élections législatives:

Le Parti Chrétien-Social, qui avait 21 sièges à la Chambre des députés après les élections de 1994, a obtenu 19 sièges et a donc perdu 2 sièges. Le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois,

qui avait 17 sièges, n'en a obtenu que 13, il a donc perdu 4 sièges. En revanche, le Parti Démocratique a gagné 3 sièges, c'est-à-dire, de 12 sièges, il est passé à 15. Le ADR a gagné 2 sièges, et est passé ainsi de 5 à 7 sièges, les Déi Gréng ont stabilisé leur résultat (5 sièges) et les Déi Lénk ont obtenu 1 siège.

Les élections européennes ont donné les résultats suivants: 2 sièges pour le Parti Chrétien-Social, 2 sièges pour le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, 1 siège pour le Parti Démocratique et 1 siège pour les Déi Gréng.

A la suite des consultations avec le Président sortant de la Chambre des députés, le Président du Conseil d'Etat, ainsi que les présidents et représentants des partis et groupements politiques ayant obtenu des mandats à la Chambre des députés lors des élections législatives du 13 juin 1999, le Grand-



Tirage au sort des listes le 15 avril 1999

Duc a chargé Monsieur Jean-Claude Juncker de la formation du nouveau gouvernement.

UEO - les objectifs de la Présidence luxembourgeoise

**Résumé de l'intervention
de M. Jacques F. Poos
devant la 46e session
de l'Assemblée
parlementaire de l'UEO**

Paris, 16 juin 1999

Lors de son allocution devant l'Assemblée parlementaire de l'UEO, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. Poos, a souligné à quel point il était heureux de prendre la parole "à un moment où l'Europe a pris des décisions de portée historique quant à sa sécurité et sa défense".

La présidence luxembourgeoise de l'UEO se situe pour M. Poos dans le contexte d'un processus dans lequel les Européens se sont engagés depuis quelques mois, et qui "doit contribuer à faire de l'Union européenne une union politique complète, dotée des instruments d'une politique étrangère, de sécurité et de défense commune."

Pour le ministre, le Luxembourg "compte parmi ceux qui sont convaincus que l'Europe doit être en mesure de jouer sur l'échiquier international le rôle politique et militaire qui lui revient: l'action diplomatique et les interventions d'ordre écono-

mique de l'Union pourront désormais être complétées, appuyées et rendues crédibles par une dimension militaire opérationnelle."

Il faut donc "faire avancer le débat sur l'IESD (Identité européenne de Sécurité et de Défense)", faire en sorte que l'Europe puisse "disposer d'une capacité d'action autonome et crédible" et associer l'opinion publique à un processus dont elle doit reconnaître la nécessité.

Selon le ministre, la crise au Kosovo a d'ailleurs "précipité auprès des dirigeants européens, comme aussi auprès de nos opinions publiques, une prise de

conscience plus aiguë de la nécessité que l'Europe fasse un saut qualitatif substantiel en matière d'identité européenne de sécurité et de défense."

Le ministre des Affaires étrangères a exposé les grandes lignes et les principaux objectifs de la Présidence luxembourgeoise qui comprennent:

- la continuation de la réflexion sur l'avenir de l'Europe de la sécurité et de la défense. Cette réflexion comporte, entre autres, la deuxième phase de l'inventaire des moyens et capacités disponibles pour



17 juin 1999

Le 17 juin 1999, S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte s'est rendue au Centre Marienthal pour souhaiter la bienvenue à 101 réfugiés du Kosovo. Les Kosovars se sont montrés très reconnaissants d'être accueillis au Luxembourg. Ils passeront l'été au Centre de la Jeunesse. Des activités de vacances pour les enfants sont en train de se préparer et à partir de septembre, les jeunes pourront aller à l'école. Dans ses paroles et dans ses gestes, la Grande-Duchesse s'est efforcée de consoler les réfugiés traumatisés par la guerre.

des opérations menées par les Européens;

- l'identification et le perfectionnement des fonctions de l'UEO qui pourraient constituer une partie essentielle de l'héritage UEO à transmettre à l'Union européenne. Ce travail sera entrepris compte tenu des résultats de Saint-Malo et de Toulouse ainsi que des conclusions du Sommet de Cologne;
- la poursuite du renforcement de la coopération institutionnelle et opérationnelle avec l'Alliance atlantique, conformément aux engagements souscrits à Washington;
- le renforcement des capacités opérationnelles de l'UEO, notamment par la préparation de l'exercice CMX-CRISEX 2000, le premier exercice conjoint OTAN-UEO;
- l'intensification du dialogue de l'UEO avec les pays tiers;
- le suivi des missions de l'UEO, dont l'élément multinational de conseil en matière de police en Albanie, la mission de surveillance générale au Kosovo effectuée par le Centre satellitaire de Torrejon, la mission d'assistance au déminage en Croatie;

Abordant la question de l'inclusion des compétences politiques et militaires de l'UEO dans l'UE, le ministre a souligné que l'UEO "peut et doit continuer à participer et à contribuer au développement de l'Europe de la sécurité et de la défense. Elle a acquis dans ce domaine des compétences, dont les autres institutions purement européennes ne disposent pas. Aucune de ces institutions n'a une culture de défense, alors que l'UEO en est imprégnée. Cette culture fait partie de la substance même de l'UEO, enrichie par ses relations et sa coopération avec les structures politiques et militaires de l'Alliance. C'est là la valeur ajoutée essentielle que l'UEO pourra livrer en legs à l'Union".

Signature d'un accord sur les services aériens entre le Luxembourg et le Népal

Vendredi 18 juin 1999

Représentant les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume du Népal, Monsieur J. F. Poos, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, et Monsieur K.B. Shrestha, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Luxembourg, ont signé un accord bilatéral et à réciprocité sur les services aériens développés entre les deux pays. Cet accord, qui devrait profiter tant à la société de fret Cargolux qu'au tourisme dans le massif himalayen, entrera en vigueur après l'accomplissement dans les deux états des procédures requises.

S.A.R. le Grand-Duc assiste à l'inauguration du monument "Les Maquisards"

19 juin 1999

L'Association des Combattants Volontaires Luxembourgeois de



Signature de l'accord



S.A.R. le Grand-Duc Jean a dévoilé la statue devant une foule de personnes venues honorer la mémoire des maquisards morts pour leur patrie

la Résistance française a procédé à l'inauguration de la statue "Les maquisards" que S.A.R. le Grand-Duc a dévoilée au cours d'une cérémonie commémorative sur la Place de la Résistance à Esch-sur-Alzette. Il s'agit d'une statue en bronze créée par l'artiste luxembourgeois René Weyland.

Lors de son arrivée à Esch, S.A.R. le Grand-Duc a été salué par M. Jean Spautz et M. Michel Wolter, représentant le gouvernement sortant, M. François Schaack, le bourgmestre de la ville d'Esch, et M. Josy Nathan, le président du comité d'organisation. Etaient également présente l'ancienne ministre, Madame Mady Delvaux-Stehres, en tant que fille d'un ancien maquisard.

Monsieur Jules Stoffels s'est exprimé au nom de l'association des anciens maquisards luxembourgeois. Il a relevé la participation du peuple luxem-

bourgeois à cette page douloureuse de l'histoire. Le monument exprime, selon lui, la reconnaissance de la population aux maquisards luxembourgeois tombés au champ d'honneur.

Monsieur François Schaack a noté que le monument "Les Maquisards" est un complément au Musée de la Résistance. Tous les deux font que l'ancienne Place du Brill mérite à juste titre sa nouvelle dénomination de Place de la Résistance.

Ce n'est qu'après ces discours que le Grand-Duc a dévoilé la sculpture, représentant deux maquisards face à l'ennemi, accompagnée d'un texte gravé dans le bronze: "Honneur aux Maquisards Luxembourgeois refusant la servitude. Ils ont combattu aux côtés des alliés pour rendre à notre patrie la liberté, sa dignité et son indépendance - 1940-1945".

L'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette a assuré l'encadrement musical en entonnant le Wilhelmus, le Chant des Partisans et la "Heemecht". La sonnerie aux morts a été interprétée par l'ancien maquisard M. Nicolas Hoffmann et la cérémonie a été rehaussée par les jeunes acteurs du groupe scolaire Namasté du Lycée Hubert-Clément qui ont présenté des poèmes choisis pour la circonstance.

LL.AA.RR. au Centre Hospitalier de Luxembourg

28 juin 1999

LL.AA.RR. le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont été accueillis au Centre Hospitalier par M. Paul Mousel, Président de la Commission administrative et le docteur André Kerschen, Directeur.

Avec cette visite LL.AA.RR. ont poursuivi un double objectif: s'informer sur l'état d'avancement de la médecine palliative et visiter le nouveau Centre de Jour pédopsychiatrique.

LL.AA.RR. ont assisté à une table ronde lors de laquelle les responsables du service concerné ont présenté l'évolution du concept des soins palliatifs tel qu'appliqué au Centre Hospitalier de Luxembourg.

Il existe, en effet, plusieurs approches dans le domaine. Le Centre hospitalier a opté pour une antenne mobile de soins



Au Centre du Jour, S.A.R. le Grand-Duc Hérédier s'est entretenu sur le thème des abeilles avec deux petites filles d'un atelier thérapeutique.

palliatifs dont les missions ont été présentées à LL.AA.RR.

Après une discussion avec les responsables des différents services, le Grand-Duc Hérédier et la Grande-Duchesse Héréditière ont visité le nouveau Centre de Jour pédopsychiatrique, situé dans une maison unifamiliale, offrant un milieu de vie accueillant et sécurisant afin de permettre la réalisation du projet thérapeu-

tique. Les bénéficiaires de ce Centre sont des enfants de 3 à 11 ans souffrant de psychopathologies diverses. Le fonctionnement psychique de l'enfant et le traitement des enfants présentant des troubles ont été ensuite exposés par les docteurs Jean-François Vervier et Raymonde Schmitz, pédopsychiatres.

Ce nouveau centre a été inauguré officiellement le 13 juillet 1999

par une journée de réflexion qui a eu lieu au Centre Universitaire de Luxembourg sur le thème "Le Centre de Jour pédopsychiatrique: Interrogations actuelles".

Et encore...

1er avril 1999

Madame Lydie Err à la 55e session de la Commission des Droits de l'Homme

15 au 21 avril 1999

Mission économique de S.A.R. le Prince Henri, accompagné de M. Goebbels aux Etats-Unis

28 avril 1999

Dernière réunion du comité exécutif "Schengen"

25 mai 1999

M. Frieden rencontre à Genève les responsables des organisations internationales concernées par la guerre au Kosovo

18 juin 1999

Jacques F. Poos au Conseil de l'Atlantique Nord

En bref...

LA FAMILLE GRAND-DUCALE

Rencontres européennes au Lycée Classique Diekirch

24.04.99

Le 24 avril 1999, S.A.R. le Grand-Duc Héritier a reçu en audience au Palais grand-ducal une délégation représentative des directions et des élèves des lycées qui participent aux " Rencontres européennes " organisées par le Lycée Classique Diekirch. Cinq établissements en provenance du Luxembourg, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France y participent tous les ans depuis 1969. Des activités sportives et culturelles permettant des échanges simples et directs constituent le principal objectif de cette manifestation.

Une délégation commerciale thaïlandaise reçue par le Grand-Duc Héritier

06.05.99



Le 6 mai 1999, S.A.R. le Grand-Duc Héritier a reçu en audience une délégation commerciale de Thaïlande, présidée par Monsieur Photipong Lamsam, Conseiller honoraire de la Chambre de Commerce thaïlandaise. Ce dernier a été accom-

pagné de personnalités de la Chambre de Commerce, de sociétés commerciales et de deux ministres thaïlandais. Cette visite a approfondi les relations entre les deux pays après une première rencontre qui a eu lieu en Thaïlande en automne dernier. La délégation thaïlandaise a pu rencontrer le ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, ainsi que des représentants d'entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, ils ont assisté à un séminaire de la Chambre de Commerce sur l'économie luxembourgeoise.

35e Anniversaire de la Table Ronde Luxembourgeoise

08.05.99

La Table Ronde Luxembourgeoise (TRL) a fêté ses 35 ans le 8 mai 1999 en présence de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et de 300 personnes venues non seulement de la Grande Région, mais aussi de pays lointains, comme Malte, l'Islande ou encore le Zimbabwe. La TRL fait partie de l'association mondiale non-politique et non-confessionnelle connue sous le nom de La Table Ronde. Elle veut favoriser l'entente, la compréhension et la paix internationale par l'amitié, la tolérance et la solidarité.

S.A.R. le Grand-Duc Héritier à New York

13 - 14.05.99

S.A.R. le Grand-Duc Héritier a présidé les 13 et 14 mai une manifestation organisée à New York par l'American Chamber of Commerce in Luxembourg et la Chambre de Commerce luxembourgeoise.

LE PREMIER MINISTRE

Trois conférences ont présenté différents aspects du Grand-Duché en tant que plate-forme pour prestataires de services: le centre financier, les nouveaux médias et la technologie de l'information et des communications, le tourisme et les voyages d'affaires.

Le Prince Henri était accompagné d'une importante délégation composée de représentants d'organismes et des principales entreprises actives dans les secteurs économiques concernés.

Le 14 mai, le Prince a visité la Federal Reserve Bank of New York.

Le Premier ministre signe une pétition

02.04.99

Le 2 avril, le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker a signé en son nom personnel la pétition de Caritas International en faveur de l'annulation de la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés.

Monsieur Jean-Claude Juncker à la télévision allemande

11.04.99

Le 11 avril, le Premier ministre, Monsieur Jean-Claude Juncker, a été l'invité de l'émission Sabine Christiansen sur la première chaîne allemande ARD. Il s'est exprimé sur la crise aux Balkans avec M. Otto Schilly, ministre allemand de l'Intérieur, M. Klaus Kinkel, ancien ministre allemand des Affaires étrangères, M. John Kornblum, ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, M. Walter Stützel, Secrétaire d'Etat au ministère de la Défense et M. Thomas Roth, correspondant de l'ARD à Moscou.

CULTURE

Statistiques culturelles et leur impact sur le développement socio-économique

28.04.99

Le 28 avril, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, a présenté un projet qui consiste à établir pour la première fois des statistiques culturelles reflétant une vue d'ensemble du champ culturel au Luxembourg. Les enquêtes réalisées à cet effet portent notamment sur les pratiques culturelles de la population du Luxembourg et des visiteurs de nos musées. L'objectif du projet est de fournir aux décideurs politiques un instrument de travail fiable leur facilitant la prise de décision ainsi que de disposer de données plus précises nécessaires pour les comparaisons internationales. Les résultats seront publiés sous forme d'un livre qui paraîtra pour la première fois au début de l'an 2000.

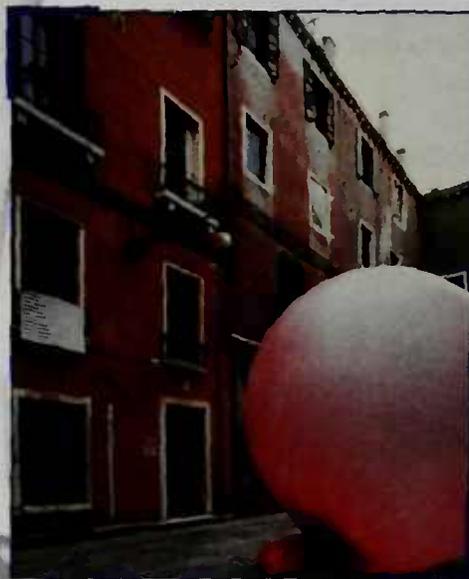
Signature d'un accord avec le CNA et la CLT-UFA

19.05.99

Le 19 mai 1999, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, Messieurs Rémy Sauter, Directeur général, Dan Arendt, Secrétaire général et Directeur des activités luxembourgeoises de la CLT-UFA et Jean Back, Chargé de direction du CNA ont signé un accord relatif à l'ensemble du patrimoine sonore de la CLT-UFA. Cet accord signé dans un esprit de continuité du partenariat de 1996 entre les deux organismes confie au CNA quelques 19.000 titres représentant 10.000 documents enregistrés et 6.000 heures d'enregistrement.

48e Biennale de Venise

10 - 13.06.99



S.A.R. la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte s'est rendue à Venise du 10 au 12 juin 1999 pour assister à l'Advisory Board Meeting de la Peggy Guggenheim Foundation. Elle a profité de l'occasion pour assister au vernissage officiel de la 48e Biennale de Venise, où une artiste luxembourgeoise, Melle Simone Decker, a exposé ses œuvres au Cà del Duca, palais situé sur le Canal Grande et servant de Pavillon luxembourgeois tout au long de la Biennale. Les œuvres de Simone Decker sont des photographies en couleur montées sur aluminium.

EDUCATION

Conseil permanent de la langue luxembourgeoise (CPLL)

06.04.99

Le 6 avril 1999 a eu lieu une conférence de presse sur invitation du Conseil permanent de la langue luxembourgeoise. La Commission de l'orthographe a présenté des projets de modification de l'orthographe luxembourgeois. Le but des changements envisagés est non seulement de préciser l'orthographe, mais aussi de le simplifier.

Leonardo da Vinci

22.04.99



Le 22 avril 1999, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté le compendium qui décrit les projets Leonardo da Vinci

luxembourgeois pour la période 1995-1998. Le programme communautaire vise l'appui, par des projets transnationaux, des actions des États membres dans le domaine de la formation professionnelle. Un grand nombre d'acteurs luxembourgeois y ont participé. Parmi eux, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, les instituts d'éducation supérieure, différentes écoles de l'enseignement secondaire technique, les Chambres professionnelles, patronales et salariales, les administrations communales de Roeser et Dudelange, diverses entreprises, des centres de recherche et des universités étrangères.

Inauguration à Esch/Alzette du Centre national de la Formation professionnelle

27.04.99

Le 27 avril 1999, le ministre des Travaux publics, Monsieur Robert Goebbels, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ont procédé à l'inauguration du Centre national de la Formation professionnelle (CNFP) à Esch/Alzette. Le CNFP accueillera des personnes désireuses de continuer leur formation dans des métiers dits "techniques". Le principal défi du projet de 1,6 milliards de francs est la lutte contre le chômage, et essentiellement le chômage des jeunes.

Se divertir en apprenant le luxembourgeois

27.04.99



Le 27 avril 1999 a eu lieu une conférence de presse au Château de Bourglinster pour la présentation du nouveau projet du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle intitulé Da lass- mir léiere lëtzebuergesch. Soutenu par la Chambre des Métiers et le programme communautaire Leonardo da Vinci/Lingua, le projet cible avant tout les frontaliers travaillant au Luxembourg et qui désirent apprendre la langue luxembourgeoise.

Ecole de police, nouvelle version

04.06.99

Dans le cadre de la nouvelle loi sur la fusion de la police et de la gendarmerie, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1999, M. Bodry, ministre de la Force Publique, en collaboration avec le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les modalités d'accès à la nouvelle Ecole de Police. Les premiers volontaires seront recrutés au cours de l'été 1999 pour commencer leur formation en septembre. Les candidats ayant réussi l'examen-concours qui consiste en des épreuves de langues et de culture générale sur l'Etat, des épreuves physiques et finalement un test psychologique pourront ensuite suivre une formation de deux ans qui sera clôturée par un examen final. En cas de réussite, les "volontaires" seront nommés inspecteur-adjoint de la police grand-ducale.

ENVIRONNEMENT

L'Environnement en Chiffres 1998

18.05.99

Le 18 mai 1999, Monsieur Alex Bodry, ministre de l'Environnement, a présenté le rapport sur l'état de l'environnement 1998, intitulé L'Environnement en Chiffres 1998. Le rapport fournit des informations concises et compréhensibles sur l'état de l'environnement. Selon Monsieur Bodry, l'un des principaux accomplissements a été réalisé dans le domaine des ordures ménagères qui ont pu passer de 481,8 kg à 437,9 kg par habitant. Cependant, différents domaines accusent une stagnation, voire une aggravation. Monsieur Bodry a souligné que le plus grand défi des années à venir serait incontestablement le problème du trafic car il avait des répercussions, entre autres, sur la consommation d'énergie et la pollution de l'air.

La Schüler-Radio nettoie la vallée de la Pétrusse

22.06.99

Dans le cadre de la Fête nationale, la Schüler-Radio a nettoyé la vallée de la Pétrusse pour inciter, entre autres, la population à tenir ce lieu propre pendant le feu d'artifice. La journée mondiale de l'environnement du 4 juin 1999 a inspiré les élèves qui ont fait naître la Botzaktioun. Le ministère de l'Education nationale a soutenu cette action qui trouve son relais dans les différents ateliers et cours sur l'environnement et la santé.



PROMOTION FEMININE, FAMILLE, SOLIDARITE SOCIALE

Le Senioren-Telefon, une écoute attentive pour les personnes âgées

23.04.99

Le 23 avril 1999, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, a présenté une nouvelle initiative de son ministère, le Senioren-Telefon. Ainsi, le 478-6000 répond à toutes questions des personnes âgées concernant, entre autres, les contacts sociaux, les clubs senior, les prestations dans le cadre du maintien à domicile (soins, repas sur roues...), ou encore les maisons de soin. Par ailleurs, le Senioren-Telefon fournit des informations sur la législation, traitant par exemple les différents aspects de l'assurance-dépendance.

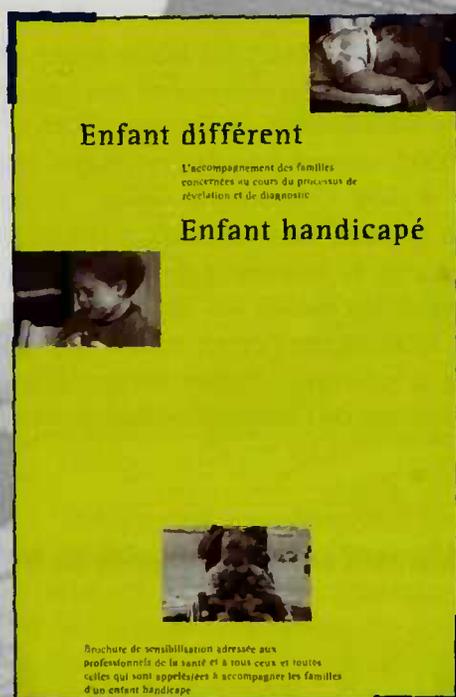
Harcèlement sexuel et dignité au travail

06 - 07.05.99

Les 6 et 7 mai 1999 s'est tenue une conférence internationale au Kirchberg sur le harcèlement sexuel et la dignité des femmes sur leur lieu de travail en présence de la ministre de la Promotion féminine, de la Famille et aux Handicapés et Accidentés de la Vie, Madame Marie-Josée Jacobs. Les participants ont débattu des éventuelles mesures à prendre pour combattre le problème et ont examiné la situation juridique dans les différents Etats membres de l'Union européenne. La nouvelle étude de la Commission européenne sur le sujet a été présentée à cette occasion. L'objectif de la rencontre a été de sensibiliser les milieux judiciaires luxembourgeois au problème en question dans le cadre d'un projet et d'une proposition de loi déposés à la Chambre des députés.

Faciliter la vie de tous les jours aux personnes handicapées

09.06.99



Le 9 juin 1999, Madame Marie-Josée Jacobs, ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la Vie, a présenté la nouvelle publication intitulée *Enfant différent - enfant handicapé*. L'accompagnement des familles concernées au cours du processus de révélation et de diagnostic. Cette brochure de sensibilisation s'adresse à tous ceux qui accompagnent les familles d'un enfant handicapé.

Le deuxième sujet abordé par la ministre concernait la pratique d'intégration scolaire d'enfants handicapés. Un projet de loi déposé à la Chambre des députés le 17 mai 1999 et portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public a été évoqué lors de la troisième partie de la conférence. Enfin, des normes possibles en matière d'accessibilité des lieux publics ont été présentées.

Trois nouvelles brochures pour personnes âgées

07.06.99

Dans le cadre de l'Année internationale des Personnes âgées, la ministre de la Famille, Madame Marie-Josée Jacobs, a présenté trois nouvelles brochures lors d'une conférence organisée au Centre du Rham: "Accueil gérontologique", "Résidences seniors - Centres intégrés pour personnes âgées" et "Solidarität zwischen Jung und Alt in der 5-Generationen-Gesellschaft". Ces brochures illustrent l'idée d'une maison de retraite qui est un "foyer" pour les personnes âgées, un endroit pour vivre et où l'on se sent bien.

LUXEMBOURG, PLACE FINANCIERE

Rapport annuel de la Société nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI)

27.04.99

Le Conseil d'Administration de la SNCI a présenté son rapport annuel 1998 le 27 avril 1999. La SNCI a soutenu l'économie luxembourgeoise avec 4,143 milliards de francs l'année dernière, ce qui représente une augmentation de 5,3% par rapport à l'année précédente. L'octroi de crédits à des sociétés luxembourgeoises a permis de créer 223 nouveaux emplois. Malgré ces résultats positifs, Monsieur Georges Schmit, président de la SNCI, a regretté que la culture boursière, élément essentiel à la perception de capital, ne soit pas assez présente au Luxembourg. Par ailleurs, il serait opportun de développer la gestion de capital à risque, en s'inspirant du modèle américain. Monsieur Marc Faber, membre du CA, a déclaré que la SNCI proposera dorénavant des instruments classiques de la création d'entreprises tels que le capital initial.

la nouvelle édition du Guide de l'Entreprise 1999/2000. Depuis 1989, année de sa première parution, 20.000 exemplaires ont été vendus. Il s'agit d'un ouvrage de référence et d'un outil de travail indispensable pour les PME et les jeunes créateurs d'entreprise. Ces derniers peuvent y trouver toutes les informations nécessaires à une gestion d'entreprise efficace. La nouvelle version du guide aborde tous les créneaux de la gestion d'entreprise tels que les problèmes sociaux et commerciaux, les problèmes financiers et juridiques, la gestion comptable et fiscale. Un chapitre entier est réservé au plan d'action national en faveur de l'emploi.

Nouveau recueil de la législation "Place financière de Luxembourg"

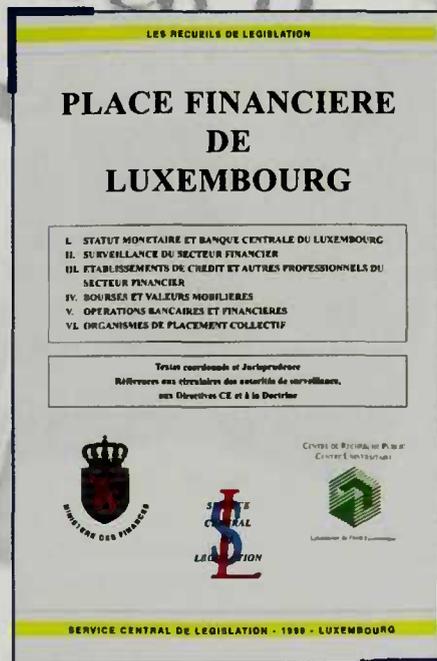
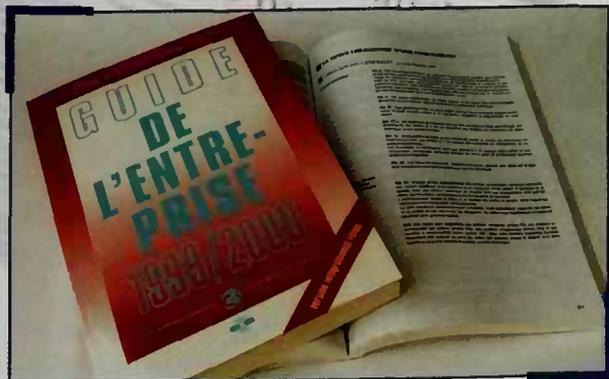
18.05.99

Le 18 mai 1999, Monsieur Luc Frieden, ministre aux Relations avec le Parlement, a présenté le nouveau recueil de la législation sur la place financière de

Le nouveau Guide de l'Entreprise a paru

06.05.99

Le 6 mai 1999, Monsieur Fernand Boden, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a présenté



Luxembourg. Celle-ci s'est développée grâce à un cadre juridique adapté aux besoins des professionnels internationaux de la finance. Le recueil, profondément modifié et amélioré, vise à garantir la sécurité juridique des transactions financières et permet une parfaite connaissance du droit bancaire et financier. Grâce au concours du Laboratoire de Droit économique du Centre de Recherche public, du ministère des Finances et de la Commission de Surveillance du Secteur financier, le Service central de Législation a pu réaliser une nouvelle édition refondue dans une structure nouvelle et enrichie de nombreuses annotations et références aux textes et à leur interprétation par les autorités de contrôle, les tribunaux et la doctrine.

Plan d'action en faveur des PME

03.06.99

Monsieur Fernand Boden, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a présenté le bilan du Plan d'action en faveur des PME mis en place par le Comité national des Classes moyennes. Un bilan largement positif a pu être dressé de l'action gouvernementale au cours de ces trois dernières années. Les milieux professionnels ont noté avec satisfaction que la très large majorité des mesures proposées ont été réalisées depuis la présentation du programme à la Chambre des députés, en 1996.

Faint, illegible text in the left column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

ORDER

Faint, illegible text below the 'ORDER' header, possibly a list or table of items.

Etat de la Nation

prononcé par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre

Chambre des députés, 29 avril 1999

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La déclaration gouvernementale que je fais aujourd'hui, tombe dans une période spéciale. Le siècle présent aura bientôt fini d'exister et le suivant a, tout bien considéré, déjà débuté.

C'est précisément en ce moment, où deux siècles se rejoignent et où l'ancien et le nouveau se fondent, que le sud-est de l'Europe est devenu le théâtre de conflits grandissants; des conflits auxquels notre génération n'aurait jamais cru devoir s'exposer. Les moyens utilisés dans ces conflits font resurgir dans nos mémoires des images atroces que nous voulions oublier à jamais.

1. La guerre du Kosovo et ses implications humanitaires

A un moment comme celui-ci où il faut prendre ses responsabilités, succède un temps où l'on est différent de celui qu'on a été. Lorsqu'on est responsable, lorsque tous les jours il faut dire "oui" à des choses dont on préférerait ne rien savoir, lorsqu'on est soi-même saisi par une peur qui envahit tout notre continent, et qui envahit aussi notre pays, on sait que la politique n'est pas un jeu mais une chose extrêmement sérieuse qui nous bouleverse et qui n'est pareille à nulle autre.

Chaque bombe qui manque sa cible nous rend coupables. Chaque mort, peu importe le camp, est un être humain qui aurait aimé continuer à vivre. Chaque porteur se transforme en un véhicule de haine qui resurgira dans l'avenir.

Faut-il cette guerre? Cette question est belle et bien fondée. Avons-nous tout fait pour l'éviter?

Oui, cette guerre est nécessaire parce que nous avons tout fait pour l'éviter.

Pendant de nombreux mois et de nombreuses années, des négociations ont eu lieu. Il y a eu des propositions que l'on a feint d'accepter. A Rambouillet une solution politique était négociée au moment où, à Belgrade, se préparait une épuration ethnique.

L'expulsion du Kosovo avec son abominable cortège d'humiliations, de meurtres et de morts était préparée depuis longtemps et Monsieur Milosevic concoctait ses projets inimaginables. L'OTAN avait menacé d'utiliser la force et elle se devait de le faire.

A la fin de ce siècle, les démocraties européennes ne doivent et ne peuvent pas tolérer que devant leur porte et sous leurs yeux des êtres humains soient tourmentés et massacrés au nom de principes cyniques.

Dans un certain sens, ceux qui bombardent se rendent également coupables. Mais plus coupable encore est celui qui veut se préserver de toute culpabilité et qui pour cela détourne la tête.

Cette guerre n'est pas une campagne militaire dirigée contre les Serbes. L'OTAN n'a pas d'ambitions territoriales ni économiques. Ce n'est pas une guerre visant à conquérir, mais bien une guerre pour les droits de l'homme. Plus jeune, je croyais qu'une guerre juste n'existait pas. Aujourd'hui, je sais qu'une paix lâche est bien pire. Les opinions publiques dans notre partie de l'Europe ont, à bon escient, réclamé une action militaire. Maintenant cette intervention existe. Aucun être humain normal ne peut s'en réjouir. Cette intervention n'est certainement pas venue trop tôt, mais bien trop tard. En 1934 un écrivain norvégien disait: "il faut agir avant qu'il ne soit trop tard pour le regretter".

Celui qui ne veut pas de forces terrestres de l'OTAN (et le gouvernement luxembourgeois n'en veut pas), celui-là doit veiller à ce que les frappes aériennes aboutissent. Elles doivent être intensi-

fiées sans toutefois altérer le principe d'épargner des vies innocentes. Ces frappes doivent continuer jusqu'à ce que les conditions posées par le secrétaire général de l'ONU, par l'Union européenne, par l'OTAN et par bien d'autres nations encore, soient remplies.

Nous ne demandons pas l'impossible à Monsieur Milosevic. Les meurtres doivent cesser. Les troupes militaires et para-militaires serbes doivent se retirer. Les réfugiés doivent pouvoir rentrer dans leur patrie. Une force de paix doit y être déployée afin d'assurer la sécurité des Albanais du Kosovo. Le gouvernement luxembourgeois n'est pas d'avis que ce contingent militaire doit uniquement être composé de troupes en provenance des pays de l'OTAN. Nous pensons qu'il serait judicieux que, sous l'égide des Nations Unies, des troupes russes et ukrainiennes en fassent partie. Cette force de la paix doit avoir le monopole de la violence au Kosovo.

Nous partageons le désir de nos partenaires de l'Union européenne que ces conditions, les éléments de solution et les débouchés concrets pour sortir de la crise du Kosovo soient repris dans une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU. Une résolution du Conseil de Sécurité permettrait également d'intégrer la Russie, sans laquelle il ne peut y avoir une architecture européenne de la paix, à l'élaboration d'un plan général de paix pour le Kosovo.

Les opérations militaires de l'OTAN poursuivies à l'intérieur et aux abords du Kosovo risquent de durer encore longtemps. Nous savons que notre opinion publique soutient ces actions. Du moins encore aujourd'hui! Nous savons aussi que si ces actions militaires perdurent, l'assentiment public va faiblir. Même si cela arrive, notre solidarité envers les autres Etats membres de l'OTAN et plus particulièrement envers ceux dont les soldats sont engagés doit rester totale et forte.

Notre désir réside en ce que les interventions de l'OTAN portent rapidement leurs fruits. Quand les armes se seront tues, suivra alors la difficile période de l'après-guerre, période à laquelle nous devons désormais nous préparer. Si le Conseil de Sécurité de l'ONU charge l'Union européenne de

l'administration civile du Kosovo, ce que nous désirons, alors le gouvernement luxembourgeois sera prêt à y participer. Un ordre de paix général pour les Balkans ne pourra être obtenu que dans le cadre d'une conférence internationale sur les Balkans, tout en sachant que cette conférence devra résoudre toutes les questions d'ordre politique, économique et financier qui se poseront après la guerre. C'est en quelque sorte un plan Marshall qu'il nous faudrait pour les Balkans. Tous les pays des Balkans ont besoin, à moyenne et à longue échéance, de perspectives européennes solides. Dans ce conflit, l'Union européenne s'est présentée comme l'instance en Europe qui garantit stabilité et solidarité. Cet environnement de stabilité et de solidarité doit être à la disposition des pays des Balkans.

Même si la guerre du Kosovo a lieu tout près de nous, elle reste éloignée. Cependant, l'immense problème des réfugiés, qui n'est pas une conséquence de la guerre mais de la politique d'épuration ethnique de Monsieur Milosevic, se pose également chez nous. Les milliers de réfugiés arrivés au Luxembourg ces dernières années, plus nombreux encore ces derniers mois, donnent un visage à cette politique méprisante poursuivie par les autorités serbes. Chaque réfugié installé chez nous est un témoin des atrocités qui se passent actuellement en Europe.

Je ne voudrais pas manquer de souligner ici la fierté que j'éprouve envers l'attitude des Luxembourgeois vis-à-vis de la souffrance, de la misère et de la détresse des réfugiés. Les dons que les Luxembourgeois apportent en ce moment ne témoignent pas seulement d'une aide financière, mais par-dessus tout, démontrent de la sympathie bien plus importante encore.

Notre pays héberge 1 réfugié sur moins de 200 habitants. Cette charge de solidarité que nous supportons dans la mesure de nos possibilités est au moins aussi importante que celle de nos voisins.

C'est les bras ouverts que nous accueillons les personnes provenant des régions en crise. Nous ne les laissons pas livrées à leur sort: nous les logeons décemment, nous les aidons. Nous ne voulons pas les exclure de notre société; c'est pourquoi une autorisation de travail leur a été accordée. Si au fil

des années, des êtres humains sont condamnés à ne rien faire, s'ils sont des étrangers alors ils demeureront des étrangers. Cela, nous voulons l'éviter. Tout au début des hostilités au Kosovo le gouvernement luxembourgeois a accordé une aide d'urgence de 100 millions de francs. Ce matin nous venons d'augmenter cette enveloppe à 1 milliard.

Nous avons envoyé des denrées alimentaires et des biens de première nécessité dans les régions de crise. Nous participons financièrement, à hauteur de 40 millions c.-à-d. à raison de la moitié du coût, à la construction d'un village belgo-luxembourgeois en Albanie. Comme nous sommes d'avis que l'aide aux réfugiés doit être prioritairement apportée sur place, nous devons être prêts à mettre les fonds nécessaires à disposition afin de réaliser cette politique.

Je voudrais également souligner spécialement les efforts des communes luxembourgeoises qui ne se dérobent pas face à leurs responsabilités. Elles les assument complètement et peuvent compter sur le soutien du gouvernement.

Même s'il est nécessaire d'aider les réfugiés prioritairement là où ils se trouvent aujourd'hui, on ne peut pas nier que nombre d'entre eux sont de plus en plus attirés vers d'autres parties de l'Europe et aussi vers le Luxembourg. Nous devons également accueillir les réfugiés qui ne font qu'arriver maintenant. Cela veut dire que nous devons prendre toutes les mesures nécessaires afin de pouvoir offrir un toit au plus grand nombre d'entre eux. Nous sommes loin d'être arrivés au terme de nos efforts de solidarité vis-à-vis de ces personnes qui ont été forcées à fuir leur pays. J'espère qu'à l'avenir, ces efforts recevront également l'approbation de notre population, et je suis persuadé que nous puiserons la force dans la profondeur de nos souvenirs afin de répondre à ce défi. Nous ne devons jamais oublier que des Luxembourgeois aussi ont fui au début de la seconde guerre mondiale, et que eux aussi étaient heureux de trouver refuge. Le souvenir de notre propre misère et la prise de conscience de la misère des autres a fait que nul parti politique du Luxembourg n'a essayé de tirer parti de cette situation. Je me dois de vous remercier de cette attitude.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas facile, après avoir évoqué la guerre et sa misère de faire la transition pour en venir à la situation dans son propre pays. Chacun dans cette salle, sait pertinemment combien les problèmes que nous connaissons au Luxembourg sont dérisoires comparés à ceux que je viens d'évoquer. Et pourtant, même si nos problèmes sont moindres, les gens qui y sont confrontés peuvent rencontrer de grands soucis. Voilà pourquoi nous nous devons également, dans le cadre de cette déclaration gouvernementale et de ce débat, d'aborder les soucis des personnes de notre pays et également les problèmes de notre pays.

Nous pouvons nous réjouir du fait que les problèmes qui se posent à nous et les soucis auxquels les gens sont confrontés chez nous peuvent être résolus dans un environnement de paix et de bon voisinage.

Dans ce conflit, l'OTAN a démontré une grande cohésion ainsi qu'une grande fermeté. Elle n'a pas abusé de la guerre du Kosovo pour en tirer les mauvaises conclusions stratégiques. Lors du sommet de Washington, nous nous sommes accordés à dire que le rôle de l'OTAN n'est pas de jouer au gendarme partout dans le monde. Son intention n'est pas d'intervenir dans tous les conflits périphériques. Elle est un garant de la paix, tout en n'étant pas la seule puisqu'elle ne représente que 10% de la population mondiale. Ce sont les Nations Unies qui doivent demeurer la cheville ouvrière de la paix.

2. Le Luxembourg dans son environnement européen

L'Union européenne a démontré ses capacités d'action avant, pendant et malgré la crise du Kosovo. Après avoir été accepté par notre parlement et ratifié par les quatorze autres, le Traité d'Amsterdam entrera en vigueur au mois de mai. Ce traité tient compte de toutes les doléances fondamentales luxembourgeoises. C'est avec sérénité que nous pouvons faire face à l'avenir institutionnel de l'Union européenne. Nous ne serons pas mis en minorité lors des questions fiscales. La politique de l'emploi

qui représente une doléance importante du gouvernement luxembourgeois a trouvé, après l'adoption du traité et après le sommet européen sur l'emploi, une place définitive sur l'agenda européen.

Après des négociations qui ont duré plusieurs nuits, nous avons su trouver à Berlin un consensus sur les grandes lignes de l'Agenda 2000. Le cadre financier pour la politique européenne des prochaines années a ainsi été fixé. La porte a également été ouverte à l'élargissement européen, un élargissement dont le conflit du Kosovo a démontré la nécessité. Le Luxembourg ne se verra pas confronté à une charge financière supplémentaire démesurée. Les intérêts de notre agriculture ont été sauvegardés avec succès, puisque dans les prochaines années le revenu dans le secteur de l'agriculture devrait augmenter.

Grâce à une initiative des pays du Benelux, le Conseil européen a su trouver une issue rapide au problème institutionnel qui risquait de se poser suite à la démission collective de la Commission européenne. C'est à Berlin que nous avons désigné l'ancien premier ministre italien Prodi en tant que nouveau Président de la Commission. Son investiture lui sera accordée par l'actuel Parlement européen, celle des membres de sa Commission par le nouveau Parlement élu. Les chefs d'Etats et de gouvernements, et plus particulièrement la Présidence allemande ont exprimé le désir de voir cette nouvelle Commission fonctionner dès la fin juillet ou début août.

Les semaines à venir seront d'une grande importance pour la politique européenne. Le Conseil européen de Cologne, les 3 et 4 juin prochains, servira de cadre à la ratification du pacte européen sur l'emploi. Le gouvernement luxembourgeois est d'avis que le problème de l'emploi en Europe ne repose pas uniquement sur le nombre d'emplois mais aussi sur la qualité de l'emploi. C'est pour cette raison que nous avons suggéré que tous les pays européens introduisent un salaire social minimum.

De même, au niveau de l'harmonisation et de la coordination des politiques fiscales, les semaines à venir ne seront pas sans importance. La position luxembourgeoise est claire: nous voulons une réglementation au niveau de tous les Etats euro-

péens sur la question de la retenue à la source. Mais cette réglementation doit ménager notre place financière et tenir compte des intérêts de tous les Etats membres. Pour nous, une imposition minimale des revenus de capitaux doit aller de pair avec des progrès au niveau de la fiscalité des entreprises.

La performance la plus spectaculaire de l'Union européenne était sans nul doute d'introduire l'euro en temps voulu, c.-à-d. au 1er janvier 1999. Cette décision a cloué le bec à tous les sceptiques en Europe ainsi qu'aux envieux de par le monde qui ne croyaient pas l'Union européenne capable de se doter d'une monnaie unique avant la fin de ce siècle. Des adversaires de la monnaie unique existaient aussi chez nous. Aujourd'hui on ne les entend plus.

L'introduction de l'euro était la dernière grande ambition européenne de ce siècle. Désormais, à nous de faire en sorte que l'euro devienne un succès.

L'euro a pris un départ fulgurant durant les premiers jours du mois de janvier. Il est revenu maintenant à son niveau normal. Son évolution correspond à l'évolution du mark allemand durant les dernières années, et c'est bien ainsi.

Nous devons faire de l'Euroland une région à croissance économique durable. Pour atteindre ce but, les politiques économiques des 11 pays de la zone euro devront être mieux et plus coordonnées. Lors du Conseil européen du mois de décembre 1997, nous avons doté la politique économique européenne de tous les instruments nécessaires à la réalisation de ce but. Ces instruments devront désormais être utilisés à meilleur escient et de façon plus conséquente.

Les perspectives de croissance économique dans la zone euro ne sont pas bonnes. Elles sont bien meilleures chez nous.

Pour l'année en cours, le Fonds monétaire international prévoit une croissance économique de 2,2% au niveau mondial. La Commission européenne quant à elle, prévoit exactement le même taux pour les pays de la zone euro. Avec ce niveau de croissance économique, nous sommes bien loin d'une récession. Cependant, cela ne suffira pas pour une

reprise durable sur le marché de l'emploi européen. Le Luxembourg ne sera pas épargné par cette relative faible croissance économique au niveau de l'Euroland, d'autant plus que dans nos pays voisins, cette croissance économique sera relativement faible. Alors qu'en France on prévoit une croissance de 2,3 %, en Belgique on devra se contenter d'une croissance d'1,9% et d'1,7 % seulement en Allemagne. Trois de nos plus importants marchés d'exportation font donc partie des zones économiquement les plus faibles en Europe.

3. L'environnement économique et social

Avec 5,7 % en 1998, la croissance économique au Luxembourg a dépassé de loin toutes les attentes. Rappelez-vous que lors de l'établissement du budget de l'Etat pour 1998, nous nous étions basés sur un taux de croissance de 3,6%. Nous l'avons dépassé de plus de 2%.

Après avoir pris connaissance de toutes les données et chiffres, nous prévoyons pour 1999 un taux de croissance de 3,5% pour le Luxembourg, alors que la Commission de Bruxelles ne prévoit, elle, qu'une croissance de 3,25%.

Sur le front de l'inflation les nouvelles sont meilleures. En 1998, elle a atteint 1 % et pour 1999 on peut l'estimer à 0,7%. Nous avons ainsi atteint des niveaux d'inflation des plus bas sur le plan historique, ce tant en Europe qu'au Luxembourg. Ceci est l'effet d'une politique de stabilité conséquente, une politique qui était la condition à l'entrée dans l'union économique et monétaire européenne.

Du fait qu'en 1999, la croissance économique sera plus faible qu'en 1998, nous ne pourrons, ni cette année ni l'année prochaine, pratiquer une politique de dépenses qui nous forcerait à sortir de cette zone fixée par le niveau de croissance économique à moyen terme.

Le niveau de croissance économique au Luxembourg restera quand même élevé, et avec l'Irlande, nous nous maintiendrons en tête de la croissance européenne.

Même si, en 1999, les espérances de croissance

économique sont moins grandes que les performances économiques de 1998, il est inutile de nous faire exagérément du souci concernant l'avenir économique de notre pays.

En comparaison avec nos voisins directs, mais également avec la totalité de l'Union européenne, la position de notre économie n'est certainement pas mauvaise.

Cela vaut également pour notre position au niveau de l'emploi.

Entre 1990 et 1998, 53.424 nouveaux emplois ont été créés dans notre pays. Rien qu'entre 1995 et 1998, c.-à-d. dans le courant de cette législature, 29.700 postes ont été créés. Cela fait une moyenne de 7.600 par an. Tous les secteurs économiques, y compris l'industrie, étaient concernés par cette expansion au niveau de l'emploi. C'est dans le secteur des services que ce développement s'est le plus fait ressentir, ce qui représente une perspective rassurante. Les économies voisines ont déclaré ouvertement vouloir faire des progrès au niveau de l'emploi en développant plus particulièrement le secteur des services. Nous le faisons déjà avec un certain succès. Les nouveaux emplois créés ont, conjointement avec les mesures politiques en faveur de l'emploi, contribué non seulement à un arrêt de l'accroissement mais également à une régression du chômage dans notre pays. Depuis 1990, le chômage ne cessait d'augmenter au Luxembourg. En 1998, on a pu clairement constater un retournement de situation. Comparé à celui de l'année 1997, le chômage a connu une régression de 5,6 %. Durant les trois premiers mois de 1999, nous avons eu 4,41 % de chômeurs de moins que l'année précédente à la même période. Si sur le marché de l'emploi, on compare les trois premiers mois de cette année aux trois premiers mois de 1997, on constate une diminution de 6,15 % du chômage. Cette tendance positive se poursuit jusqu'au mois de mars comme en témoignent les derniers chiffres. Comparés à ceux du mois de février, ils régressent encore de 5,22 %.

A la fin de 1999, nous pourrons à nouveau constater une baisse moyenne du taux de chômage en dessous des 3%. Cette forte régression ne doit cependant pas nous amener à crier victoire trop tôt.

La situation sur notre marché de l'emploi n'est plus aussi tendue qu'elle l'était, mais une petite catastrophe dans un secteur de moyenne importance de notre économie peut contribuer à l'augmentation rapide du chômage. C'est pourquoi, il convient de ne pas se reposer sur ses lauriers. Nous devons résolument poursuivre la politique de l'emploi telle qu'elle a été définie par le gouvernement, le Parlement et la Tripartite. En plus du souci que représente l'emploi, celui du pouvoir d'achat en est un autre qui tourmente les gens.

Ici aussi les chiffres sont clairs. Le revenu net disponible des ménages a augmenté entre 1994 et 1997 de 7,7 % en moyenne. Sur la même période de temps le niveau de vie des ménages luxembourgeois s'est amélioré de 8,5 % en moyenne.

Ces deux faits permettent une double déduction:

Le résultat de la croissance économique s'est uniformément répercuté sur le niveau de vie des Luxembourgeois durant ces dernières années ; ceci vaut d'ailleurs depuis 1985.

On dit souvent que les pauvres deviennent de plus en plus pauvres et que les riches deviennent de plus en plus riches. Au Luxembourg ce n'est pas vrai. Bien entendu, le revenu net disponible et le niveau de vie des ménages les mieux lotis ont nettement augmenté ces dernières années, mais cela vaut également pour le revenu et le niveau de vie des ménages les plus faibles. Au Luxembourg, le dicton qui dit que les pauvres deviennent de plus en plus pauvres, est faux. Au Luxembourg les pauvres et les personnes à faibles revenus se portent mieux qu'il y a quelques années.

Cette double constatation que nous pouvons prouver clairement ne peut être faite partout, loin de là. Un ménage belge dispose d'un niveau de vie qui ne représente que 61,5 % de celui d'un ménage luxembourgeois. Ne me dites surtout pas qu'il ne faut pas mélanger les pommes et les oranges, car du point de vue revenu par tête d'habitant, la Belgique arrive en troisième position parmi les pays les plus riches de l'Union européenne. Il est un fait que le niveau de vie en Belgique a, durant ces dernières années, progressé de 50 % de moins qu'au Luxembourg; non pas que les Belges

soient moins travailleurs, mais la politique y était différente.

Si l'on veut comparer pays et gouvernements, si l'on veut se rendre compte de ce que les uns ont fait de bien et de ce que les autres ont fait de mal, alors il faut étudier trois domaines plus particulièrement: la croissance économique, la situation de l'emploi et l'évolution du revenu. Si l'on compare ces trois domaines, ce que je viens de faire, alors force est de constater que les performances de notre pays dans ces trois domaines, comparés à celles d'autres pays, sont impressionnantes et absolument remarquables. Ce n'est pas le fruit du hasard. Il ne peut exister autant de hasards. C'est le résultat voulu d'une politique résolue. C'est le résultat de notre politique.

4. Un gain en compétitivité

Cette politique, nous l'avons esquissée lors de notre déclaration gouvernementale de juillet 1994. Nous voulions créer un nouveau climat compétitif pour nos entreprises. Et nous l'avons fait. Nous voulions plus d'équité et de solidarité pour les Luxembourgeois, nous avons créé plus d'équité et nous avons organisé plus de solidarité.

Je viens de vous présenter les résultats globaux de cette politique. Les chiffres qui les illustraient ne mentent pas.

Je voudrais brièvement rappeler ici les initiatives politiques, qui ont parfois trouvé votre approbation à tous, et qui ont permis d'atteindre ces résultats.

Améliorer la compétitivité de nos entreprises était un souci majeur tout au long de cette législature. Pas pour faire des cadeaux aux capitalistes, ni pour calmer les banquiers ou pour attirer les classes moyennes vers notre bord; non certainement pas. Dans un monde globalisé où des décisions importantes, pouvant toucher des milliers de personnes, doivent parfois être prises en un tour de main, les données fondamentales de l'économie et surtout les charges fiscales doivent être en équilibre. A un moment où le chômage de masse rend l'Europe toute entière malheureuse et où il se trouve à nos portes, il faut préserver aux classes moyennes,

l'échine dorsale de notre marché de l'emploi et de notre économie, le goût de l'entreprise, afin qu'elles continuent à créer des emplois. A un moment où les Etats européens, contre tout bon sens économique, coupent les investissements publics, il est important pour nous de développer notre avance tant sur le plan des investissements que sur celui de l'infrastructure.

Cela a donné naissance à une exigence européenne. Nous avons su profiter de notre Présidence de l'Union européenne pour arrêter le dumping fiscal, cette défiscalisation du capital sur le dos de son voisin. Nous y sommes parvenus grâce à l'adoption en date du 1er décembre 1997 d'un code de bonne conduite contre la concurrence fiscale déloyale au niveau de la fiscalité des entreprises. Dans cette course à la fiscalité des entreprises la plus basse, nous aurions été de loin les plus grands perdants.

Une politique d'encadrement créative, innovatrice et compétente ici à Luxembourg est devenue un impératif à tout agissement futur.

Pour avancer, notre économie a besoin de bonnes, voire de meilleures infrastructures. Notre économie a reçu ces meilleures infrastructures. Sans de bonnes infrastructures, il n'y a pas d'emploi; cela il faut le savoir. L'avance au niveau des infrastructures assure l'emploi, et c'est pourquoi nous avons développé notre avance dans ce domaine tout au long de cette législature.

L'Etat luxembourgeois a investi entre 1994 et 1998, par l'intermédiaire du budget de l'Etat, quelque 74,2 milliards dans l'économie. La "Collectrice du Sud" a été complétée et a rendu plus attractif le sud du pays qui continue à souffrir des suites du démantèlement de la sidérurgie. Le contournement de la ville a entièrement été réalisé et a permis les connections d'intérêts vitales avec l'étranger. La "Pénétrante du Sud" de la ville peut être utilisée tant par les particuliers que par les entreprises.

Si nous avons donné raison à tous ceux qui étaient contre ces projets, et croyez-moi il y en avait beaucoup, notre pays serait alors moins compétitif; et aujourd'hui déjà un grand nombre d'entreprises seraient freinées dans leur développement et moins de personnes auraient un emploi.

Dans l'intérêt de l'économie et du peuple, la politique énergique d'investissement perdurera de manière conséquente. La construction des contournements de Mersch et de Colmar-Berg est en bonne voie et lorsque la "route du Nord" sera terminée, on pourra circuler jusqu'à Diekirch sans déranger ni les gens ni l'environnement des localités. Le nord du pays qui ne sera plus isolé sur le point géographique sera revitalisé. L'autoroute de la Sarre est en construction; une fois terminée, elle fermera le cercle des communications routières de la Grande-Région. Une grande partie de notre avenir économique, et par là social, se trouve dans la Grande-Région. C'est pourquoi il nous faut l'autoroute de la Sarre et la route du Nord pour prolonger notre nerf vital jusqu'à elle.

Le projet BTB fait également partie de cette rubrique des investissements futurs qui devront profiter à l'économie, mais pas seulement à elle. Aujourd'hui, nous enregistrons quotidiennement 1,6 millions de déplacements au Luxembourg. Si notre marché de l'emploi continue à se développer au rythme actuel, en l'an 2025 nous aurons alors 400.000 emplois. Si la population continue à grandir au rythme actuel, dans 25 ans nous serons 700.000 habitants. Je ne reviendrai pas sur la question du bien-fondé de ceci, mais si cela se confirme et ce n'est pas invraisemblable, nous aurons quotidiennement plus de 3 millions de déplacements. Notre réseau routier ne saura pas absorber ce flux, même si nous élargissons toutes les autoroutes à trois voies. Afin que la population puisse rester mobile et que l'économie puisse travailler, nous aurons alors besoin d'un concept de circulation qui intégrera automobile, bus, tram et chemin de fer. Le BTB est une nécessité. Il ne passera par la ville de Luxembourg, que si la ville le veut bien. La polémique au sujet du tracé en ville ne doit cependant pas nous faire perdre de vue notre devoir de créer aujourd'hui les conditions visant à ne pas nous noyer dans le trafic. Le BTB n'est pas gratuit, mais les chiffres que l'on cite parfois sont exagérés. Le BTB ne nous coûtera pas 20, 25 ou 30 milliards comme on peut le lire parfois. Les 17,35 kilomètres des nouvelles lignes représentent un coût de 9 milliards. Le réseau ferroviaire existant doit être adapté à concurrence d'un montant de 2,7 milliards. Nous voilà donc en arrondissant à 12 milliards. Les 6 milliards de nouveaux équipements ferroviaires devront être payés, avec ou sans BTB.

Tout comme le BTB, le TGV-Est est de la plus grande importance pour notre pays et sa qualité de site d'implantation. Pour qu'il devienne réalité, le Luxembourg devra participer aux frais de construction de la ligne Paris-Luxembourg à hauteur de 4,6 milliards de francs.

L'achèvement du centre de formation professionnelle d'Esch qui a été inauguré hier, fait également partie des investissements dans notre avenir économique.

Les 18 projets dans le domaine de la construction de bâtiments scolaires qui ont été réalisés ou entamés durant cette législature font aussi partie de ces investissements dans notre avenir économique. 40,5 milliards sont mis à disposition pour les projets actuels et futurs.

21 milliards, c'est le chiffre représentant les investissements dans notre avenir économique et social qui ont été faits par des moyennes entreprises, et ce grâce aux aides de l'Etat.

Les crédits d'équipement de la SNCI, à raison de 3,6 milliards, avec la baisse de ses taux d'intérêt de 4,5 à 3%, constituent également des investissements dans notre avenir économique et social.

L'aide à notre économie, et plus particulièrement au secteur du bâtiment, s'est concrétisée par l'allocation d'un budget de 17,3 milliards d'aides individuelles à l'accession à la propriété, une somme qui a été utilisée durant toute cette législature, et à laquelle viennent s'ajouter les 10 milliards de remboursement de TVA sur la construction de maisons.

L'aide accordée aux moyennes entreprises s'est concrétisée par la décision de ramener les taux d'intérêt sur les impôts en souffrance de 12% à 7,2%.

Les améliorations des infrastructures ainsi qu'un niveau élevé d'aide publique économiquement fondée sont importantes, voire d'intérêt vital. Tout aussi vitaux, sinon plus, sont les avantages accordés à l'implantation à condition que ceux-ci soient raisonnables et économiquement et socialement justifiés. Il y en a eu beaucoup au cours de cette législature, même si la déclaration gouvernementale ne prévoyait que des adaptations ponctuelles.

Cette législature fut sur le plan fiscal une période pleine d'activités et de résultats.

- L'impôt sur les collectivités a été ramené de 33 % à 30 %. Qui se rappelle qu'en 1984 au début de la présente coalition, le taux était encore de 40%?
- L'impôt commercial communal sur le capital a tout simplement été supprimé. Qui se rappelle encore de ces paroles fortes que plus d'un a prononcées lorsqu'il a été aboli? Aujourd'hui, le résultat est que les entreprises sont financièrement soulagées, sans que les communes n'en pâtissent.
- La loi du 28 décembre 1995, a permis de mettre en pratique l'utilisation des privilèges des sociétés-mères et des filiales. Qui se rappelle encore la réalisation de cette revendication de longue date?
- L'amortissement accéléré ainsi que les bonifications d'intérêts pour les investissements à caractère écologique ont été améliorés. Qui s'en souvient encore?
- Depuis 1997, chaque entreprise qui engage un chômeur a droit à une bonification d'impôt. Beaucoup de gens ont ainsi pu trouver un travail, des personnes qui autrement n'en auraient pas eu la possibilité. Beaucoup d'entreprises ont ainsi créé des emplois, sans quoi elles ne l'aurait pas fait.
- En décembre 1997, l'impôt sur la fortune des sociétés a été neutralisé à condition que les bénéficiaires soient réinvestis. Qui sait encore que cette mesure a été introduite afin de permettre aux entreprises d'augmenter leurs capitaux propres? Le résultat en est que les entreprises ont augmenté leurs capitaux propres et ont ainsi renforcé leur présence au Luxembourg.
- En 1996, nous avons introduit, en vue de l'introduction de l'euro, les euro-provisions qui visaient à étaler les coûts du passage à l'euro des entreprises. Qui attire encore l'attention sur cette mesure, mise en place

par un seul pays de l'Union européenne deux ans avant la date du 1er janvier 1999?

- L'impôt commercial a été ramené à 30%. Les entreprises moyennes, imposées comme personnes physiques, ont reçu un abattement de 5 % sur leurs bénéfices inférieurs à 3 millions et de 2 % sur leurs bénéfices supérieurs à 3 millions. Pour la première fois dans l'histoire, les petites entreprises ont été autant dégravées, et parfois même plus, que les grandes.
- 50% de la valeur unitaire du patrimoine des sociétés ont été retirés de l'assiette servant de base au calcul de l'impôt sur la fortune. Les petites sociétés profitent énormément de cette mesure.
- Pour les classes moyennes, les abattements sur l'impôt commercial ont été relevés de 900.000 à 1,2 million.
- Les salaires des associés et gérants ont été écartés de l'assiette de l'impôt sur les collectivités, ce qui profite aux moyennes entreprises.
- Les intérêts sur les prêts destinés à financer la reprise d'une société peuvent être intégralement déduits de l'impôt. Cela crée plus d'existences indépendantes.
- La taxe d'abonnement sur les OPC à été réduite et parfois même complètement abolie, ce qui a amené un regain d'activités sur la place financière. Il en va de même pour la modernisation du traitement fiscal des provisions forfaitaires dans le secteur bancaire.

En termes plus clairs: le taux d'imposition des entreprises a été ramené de 48,28 % à 37,45 %. Il est plus bas que la moyenne de l'OCDE.

Suite aux réductions d'impôts opérées durant cette législature les banques au Luxembourg sont désormais moins imposées que les banques londonniennes. Sans cette politique, la place financière aurait pu perdre des créneaux importants.

La bonne politique fiscale, au bon moment du cycle conjoncturel, génère plus d'activités, plus d'emplois et plus d'impôts.

Nous avons réduit l'imposition des sociétés et avons pourtant récolté plus d'impôts. C'était la bonne politique au moment le plus opportun.

Sans cette politique d'investissements et sans cette politique fiscale, notre croissance économique aurait été moins élevée, notre expansion du marché de l'emploi moins prononcée et notre niveau de vie plus bas.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Je viens de dire il y a quelques instants que le nombre d'emplois est en augmentation, celui des chômeurs en baisse.

Ceci aussi n'est pas le fruit du hasard mais bien de notre politique.

Une économie ne se porte bien et des emplois ne sont créés que si l'environnement général de l'entreprise est favorable. L'environnement général et social dans lequel évolue l'économie luxembourgeoise est favorable.

Le Luxembourg est en Europe une adresse de choix pour l'investissement et, par conséquent, pour la création d'emplois. Nous avons eu l'occasion de le lire ces derniers jours: au classement des pays les plus compétitifs, le Luxembourg est passé en deux ans de la neuvième à la quatrième place.

L'environnement général est favorable aux entreprises, parce qu'au Luxembourg nous avons mis un terme à l'évolution vers un état d'imposition et de cotisations, juste à un moment où, ailleurs, cette évolution continuait.

Rien que les réductions d'impôts décidées pendant cette législature ont soulagé les entreprises au niveau financier d'un montant de 12 milliards de francs.

Le niveau important d'investissement public et l'amélioration permanente des infrastructures mon-

trent aux entreprises qu'à Luxembourg l'on ne badine pas avec l'avenir.

Durant les dernières années les charges pour les entreprises n'ont pas été augmentées, au contraire. Les cotisations patronales aux allocations familiales ont été abolies. Les cotisations aux assurances pensions sont restées stables. Les augmentations des cotisations aux assurances maladie mises en place ont été abolies. L'introduction de l'assurance-dépendance n'a à aucun moment grevé les charges des entreprises.

Les entreprises, les entrepreneurs et les investisseurs se sentent bien au Luxembourg parce qu'ils savent qu'ici il y a un gouvernement qui ne procède pas seulement à des réformes mais qui sait réformer. Au Luxembourg il n'y a pas eu de bouchons au niveau des réformes, c'est pourquoi il n'y en a pas eu au niveau des investissements.

Les entreprises réagissent, bien entendu, à l'environnement social dans lequel elles sont amenées à évoluer. Et c'est justement cet environnement social au Luxembourg qui s'avère être juste.

5. Le développement futur du modèle luxembourgeois

Nous avons continué à développer l'idée du modèle luxembourgeois. Nous n'avons pas permis sa dérive vers un consensualisme sans fondement. Nous avons fait de l'idée tripartite un instrument de façonnage de l'économie. Voilà pourquoi les syndicats y tiennent. Voilà pourquoi l'économie ne peut plus s'en passer. Voilà pourquoi le gouvernement l'utilise régulièrement lorsqu'il s'agit de résoudre des questions nationales de grande importance.

Durant cette législature, mais qui s'en rappelle encore, nous avons mené à bien une difficile réunion tripartite sur la sidérurgie. Ce succès a permis d'éviter des licenciements dans le domaine de la sidérurgie et a ouvert la voie à de nouveaux investissements au Luxembourg.

La tripartite sur l'emploi a siégé par deux fois durant cette législature. Par deux fois cette réunion tripartite s'est soldée par un accord.

Par deux fois ce gouvernement, dont on dit qu'il ne veut et ne connaît pas le dialogue, a abordé le sujet crucial de l'emploi en dialoguant avec les partenaires sociaux. Dans des négociations que je qualifierais de difficiles avec ces derniers, il a réussi à prendre des décisions. Le gouvernement a ainsi démontré que la politique a besoin du dialogue, mais aussi que la politique a surtout besoin de décisions. Ce gouvernement était un gouvernement du dialogue et des décisions.

Les résultats politiques au niveau de l'emploi, que nous avons obtenus dans le cadre de la Tripartite sont, heureusement, la cause du retournement de situation que nous constatons sur notre marché de l'emploi.

Nous nous sommes entendus, dans le cadre de la réunion tripartite, sur une politique générale salariale modérée. Nous avons convenu que l'évolution salariale devait respecter le développement de la productivité. L'évolution des salaires a tenu compte de l'évolution de la productivité. Voilà ce qui a permis à l'évolution salariale de tenir le pas au développement économique, sans toutefois le dépasser. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que le dumping salarial fait partie des instruments d'une politique de l'emploi. Mais nous sommes bien de ceux qui pensent que l'on a également besoin d'un consensus national dans le façonnage de la politique salariale. Ce consensus national existe au Luxembourg, mais pas ailleurs. C'est pourquoi nous espérons que ce consensus national survivra. Il survivra si le patronat se montre assez flexible sur les questions d'organisation du temps de travail.

L'Etat a accompagné cette politique tarifaire de modération salariale d'une politique fiscale adéquate. Nous avons veillé à ce que le travail non qualifié, qui partout en Europe est sur-imposé, le soit moins au Luxembourg. Le taux marginal d'entrée, donc celui qui grève les petits salaires, a été réduit de 6%. Lorsque cette coalition a commencé son travail en 1984, ce taux était de 12%, donc exactement le double. Si on compare ce taux à celui pratiqué à l'étranger, il peut être considéré comme extrêmement favorable. En France il est de 12%, en Allemagne de 20% et en Belgique de 25%. La combinaison de la modération salariale et d'une modération fiscale a permis qu'au

Luxembourg, les ouvriers que l'on appelle non qualifiés, aient pu conserver une chance sur le marché de l'emploi.

L'environnement social positif dont les entreprises ont besoin pour bien travailler repose également sur la création d'un consensus sur le contenu de la politique de l'emploi. Ce consensus a lui aussi été réalisé lors de la réunion tripartite et il a reçu l'aval du parlement. Mieux encore, le parlement a depuis toujours insisté, indépendamment de la tripartite, sur la nécessité d'une dynamisation et d'une activation de la politique de l'emploi. Notre politique de l'emploi n'a jamais été passive. Mais il est vrai que durant les dernières années elle a été considérablement activée.

Bien avant que cela ne devienne un phénomène de mode, nous avons réalisé deux audits de l'Administration de l'Emploi. Ces audits ont fait l'objet de discussions (nous qui évitons les discussions) au comité permanent pour l'emploi. Des réformes administratives au niveau de l'Administration de l'Emploi sont le résultat de ces entretiens. Cette administration a amélioré ses méthodes de travail, plus spécialement au niveau du placement des chômeurs, et a aussi vu son effectif propre s'accroître. Aujourd'hui l'Administration de l'Emploi sert d'intermédiaire bien plus souvent qu'il y a quelques années encore. Aujourd'hui, l'on y procède à une gestion individuelle plus intensive des chômeurs. Aujourd'hui encore, bien plus de postes vacants sont notifiés à l'Administration de l'Emploi. Il y a bien plus de contacts entre les placeurs et les entreprises que par le passé.

1700 personnes occupées dans le cadre de mesures de formation professionnelle témoignent d'une politique de l'emploi plus active. De par le fait qu'elles sont formées, qu'elles participent à une formation continue ou sont occupées, leurs chances sur le marché de l'emploi augmentent.

Bien entendu, les écoles et la politique de formation professionnelle jouent un rôle important dans la lutte contre le chômage. L'éducation nationale fait souvent l'objet de critiques dans la presse. Beaucoup d'ailleurs voudraient instaurer une meilleure politique scolaire. Ils seraient surpris. Si

l'école luxembourgeoise, et plus particulièrement la formation professionnelle, était aussi mauvaise que l'on se plaît à le dire, nos résultats au niveau du marché de l'emploi seraient bien pire. Le Luxembourg est le pays d'Europe dont le taux de chômage des jeunes est le plus faible. Rien qu'au mois de mai ce taux a à nouveau baissé de 10%. Si notre système scolaire travaillait en marge des besoins du marché de l'emploi, si notre système scolaire était inefficace, comme les antagonistes de la politique scolaire actuelle se plaisent à le répéter, nous serions alors, sans conteste, le pays avec le plus fort taux de chômage des jeunes.

Certains prétendent que 51 % des étudiants quittent l'enseignement sans diplôme. Ces chiffres sont faux. Année après année 72% à 74% des étudiants quittent l'école un diplôme en poche. Tous les ans, 90% des étudiants trouvent un emploi quelques semaines seulement après la fin de leur scolarité.

Durant cette législature, une autre réunion tripartite, sur la formation professionnelle celle-là, a pu être menée à bien. Un consensus existe également au niveau d'éléments clefs de la politique de formation professionnelle au Luxembourg.

A la suite de ce consensus le nombre de postes d'apprentissage offerts sur le marché a pu être augmenté substantiellement. Nous sommes aujourd'hui arrivés à un niveau où l'offre de postes d'apprentissage est plus élevée que le nombre de jeunes qui y sont intéressés. Dans d'autres pays la situation inverse est vraie, car là les jeunes cherchent des postes d'apprentissage et n'en trouvent pas.

Les réformes entreprises, au niveau de la formation professionnelle et les nouvelles méthodes qui sont à l'essai, ont besoin de temps pour aboutir. Les premiers succès apparaissent, d'autres suivront assurément.

La politique de l'emploi active, telle qu'elle a résolument été poursuivie durant les dernières années, doit être poursuivie. Le plan national pour l'emploi, que vous avez adopté à l'unanimité dans ce parlement, ce qui représente aussi le résultat d'un consensus spectaculaire, sera réalisé étape par étape. Ce plan figure au budget de l'Etat pour 1999 avec un montant de 2,6 milliards de francs. Que voulez-vous, une poli-

tique active de l'emploi coûte de l'argent, de l'argent qu'il nous faut mettre à disposition.

Nous avons dynamisé la politique luxembourgeoise de l'emploi et nous avons enregistré de bons résultats sur le marché de l'emploi, sans avoir à emprunter les méthodes utilisées dans nos pays voisins. Partout en Europe le droit du travail a été démonté. Partout en Europe, place a été faite à une dérégulation excessive et frénétique du droit du travail. Au Luxembourg nous avons agi différemment, sans qu'une atteinte au droit du travail ait eu lieu. Les changements que nous avons apportés ont été faits avec l'accord des partenaires sociaux. Nous devons les remercier d'avoir parfois su prendre des décisions difficiles. Les partenaires aux conventions collectives doivent cependant savoir que d'après le plan national pour l'emploi ce n'est plus uniquement au gouvernement à prendre ses responsabilités. Les partenaires tarifaires ont en main la clé du succès sur le marché de l'emploi. C'est maintenant à eux de tourner cette clef dans la serrure, même si parfois la rouille s'y est déjà installée. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a invité les secrétaires syndicaux responsables pour les négociations des conventions collectives à une table ronde traitant de la voie future à suivre dans le cadre de la politique conventionnelle et de la transposition dans cette politique conventionnelle du plan national pour l'emploi. Nous ne ménagerons pas nos efforts en vue de la dynamisation de la politique de l'emploi. Nous nous occuperons de la politique tarifaire, nous en graisserons les rouages, mais nous ne nous y emmêlerons pas.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

6. Une politique sociale cohérente

Économie, emploi et revenu, voilà les trois domaines sur lesquels la politique doit se concentrer.

Je viens de dire que, durant cette législature, le revenu net disponible des ménages avait augmenté de 7,7% et le niveau de vie des ménages luxembourgeois, de 8,5%. Ceci, non plus, n'est pas un hasard. Ceci est bel et bien le résultat

escompté d'une politique voulue et résolument appliquée.

Le niveau de vie des gens ne peut être maintenu ou augmenté que si l'économie est florissante. C'est pourquoi l'amélioration de l'environnement compétitif de notre économie était d'une importance vitale pour le renforcement du revenu au Luxembourg. L'économie n'existe pas pour elle-même, elle n'est pas une fin en soi. Elle est au service de l'homme, de son travail et de son confort matériel.

Ce n'est pas à l'économie de façonner les différents aspects des conditions de vie. Elle aurait dans ce cas particulier plutôt une tendance à rester neutre. C'est la politique luxembourgeoise qui au Luxembourg est responsable du façonnage des conditions de vie. Cette politique a agi durant cette législature.

Lorsqu'on parle de conditions de vie et plus particulièrement de la politique salariale c'est l'ensemble de la politique qui est concernée. La politique salariale exige cohésion et cohérence. Nous avons fait preuve de cohésion et de cohérence durant cette législature.

Tout un ensemble d'instruments politiques visant à augmenter les revenus a été développé.

C'est le cas dans le cadre de la construction de logements. Durant cette législature, 12.500 personnes ont reçu des aides étatiques afin de pouvoir disposer du capital initial nécessaire à la construction. 29.000 ménages ont bénéficié de subventions d'intérêt. Entre 1992 et 1999, 16 milliards de francs de TVA ont été remboursés. C'est au Luxembourg que l'imposition sur la construction est si basse, et nulle part ailleurs. Nous nous devons de continuer cette politique. Le taux social sur les prêts hypothécaires a été réduit de 0,25% au mois de novembre, et ce ne sera pas la dernière fois puisque le gouvernement décidera bientôt d'une nouvelle réduction, pour atteindre un taux social de 3,5%. Le taux d'emprunt est tombé de 43% entre le 1er janvier 1992 et le 15 novembre 1998 ; en tout il a été ramené de 7% à 4%.

Les allocations familiales ont été augmentées par deux fois dans le courant de cette législature. Les

familles reçoivent mensuellement pour un enfant 2000 francs de plus qu'il y a encore deux ans. Cela fait 2000 francs nets de plus pour les personnes qui ne paient pas d'impôts. Rien que cette mesure nous coûte 3 milliards de francs. L'Etat paie actuellement 18 milliards sous forme d'allocations familiales, ce qui représente 10% de son budget.

Les pensions et le salaire social minimum ont été ajustés par trois fois durant cette législature: de 3,3% en 1995, de 3,2% en 1997 et de 1,3% en 1999. L'évolution du salaire social minimum et des pensions reste donc liée à celle de l'évolution générale des salaires. Aucun autre pays ne connaît à la fois l'indexation du salaire minimum et des pensions et leur adaptation à l'évolution générale des salaires.

Comme nous parlons justement des pensions, permettez-moi de revenir sur une controverse soulevée par le député Lucien Lux lors d'une question parlementaire qu'il m'a adressée la semaine passée. Le gouvernement luxembourgeois a remis à Bruxelles, dans le cadre des procédures de contrôle de l'union économique et monétaire, un programme de stabilité. Je précise bien que c'est le gouvernement luxembourgeois qui a remis ce programme et non le ministre des Finances. Pas le ministre des Finances, mais le gouvernement. Ce programme de stabilité a été avisé de manière positive par la Commission européenne et par les quatorze autres ministres des Finances. J'en ai informé le public luxembourgeois. La presse a noté avec satisfaction les félicitations reçues. Dans ce programme de stabilité il est repris que rien ne sera changé au financement des régimes de pension. C'est cela qui y est repris et non le contraire. Il est bien vrai qu'une partie du financement repose sur la capitalisation et y reposera encore plus, ce sont là nos réserves de pensions. Nous continuerons à favoriser les pensions complémentaires au niveau de l'entreprise tout comme au niveau individuel en intervenant au niveau légal, tout comme au niveau fiscal.

Le programme de stabilité ne contient rien d'autre que le descriptif de la politique gouvernementale que nous faisons maintenant. Il n'y est pas repris que nous basculerons de la méthode de répartition des risques vers la méthode de couverture du capital. Il n'y est pas écrit que les pensions complé-

mentaires, au niveau de l'entreprise et au niveau individuel, seraient développées et que parallèlement à cela le système légal serait démantelé. Aux yeux du gouvernement le système légal reste prioritaire. La politique de ce gouvernement vise à garantir à moyenne échéance le système de pension légal, son niveau de performance et ses possibilités. Les pensions complémentaires ne seront pas privilégiées au détriment du régime légal.

Au contraire. Durant cette législature, nous avons renforcé et élargi le régime légal des pensions. Grâce à la récente réforme du régime général des pensions, 5000 femmes, parties à la retraite avant le 1er janvier 1998, ont pu profiter d'une augmentation substantielle de leurs pensions.

La loi sur le RMG a été changée. Vous l'avez acceptée à l'unanimité, donc inutile d'y revenir.

Lors de notre déclaration gouvernementale de juillet 1994 nous n'avions pas prévu de réductions fiscales substantielles. Et pourtant, vu l'évolution continuellement positive de l'économie, il nous a été possible de réaliser une réduction importante de la charge fiscale des personnes physiques.

Je l'ai déjà dit, le taux marginal d'entrée a été ramené de 10% à 6%. Le revenu non imposable se monte pour un couple marié à 640.000 francs. C'est seulement au-dessus de ce niveau que le taux de base est appliqué. En 1984, lorsque cette coalition est arrivée au pouvoir le montant du revenu non imposable était de 242.000 francs et non de 640.000 francs. Le taux de base alors appliqué était de 12%.

Une réduction uniforme et linéaire de l'imposition de 4% a été obtenue durant cette législature. Les contribuables ont été soulagés, le revenu net disponible a augmenté, leur niveau de vie s'est amélioré.

L'abattement pour "frais de garde et de domesticité" a été relevé de 24.000 à 144.000 francs. Cet abattement ne vaut pas uniquement pour la garde des enfants, mais pour toute aide à domicile et pour toute aide de soins.

La TVA reste avec 15%, après cette législature, toujours la plus basse de toute l'Union européenne. Un taux de TVA bas ménage les petits revenus.

Nous ne voulons pas d'un régime scandinave où une livre de beurre et une bouteille de lait sont grevés de 25 % de TVA. Nous aimerions bien que cela reste inchangé, que sur les aliments de première nécessité nous payions 3% et pas un franc de plus.

Au total, les personnes physiques, les particuliers donc, paient en 1999 plus de 9 milliards d'impôts de moins qu'en 1997. Tout le monde a profité de cette baisse. Ceux qui croient que leur contribution de 1% à l'assurance-dépendance a fait baisser leur niveau de vie feraient bien de comparer leur revenu total de janvier 1999 à celui de décembre 1997. Ils remarqueront alors qu'ils paient moins d'impôts en 1999 qu'en 1997. Ils remarqueront qu'ils perçoivent à partir de 1999 plus d'allocations familiales. Ils remarqueront que l'assurance-dépendance, qui bien sûr coûte quelque chose et pour laquelle il faut bien entendu payer (car en fin de compte on en bénéficie) n'a pas réduit leur niveau de vie.

J'ai dit que l'amélioration du niveau de vie n'était pas le fruit du hasard mais le résultat d'une politique. Voilà pourquoi je me suis permis de vous rappeler les initiatives politiques prises par ce gouvernement sur le plan du revenu. Pour être tout à fait exhaustif, j'aurais également dû citer toutes les mesures prises dans ce cadre durant les deux législatures qui ont précédé celle-ci. Je voulais éviter d'être trop long, parce que croyez-moi, la liste aurait été longue.

La taxe de solidarité a été renforcée. L'on constate ceci à l'importance croissante que les aides étatiques prennent dans le revenu total des ménages. En 1985, elles représentaient 34,2 %, en 1996, elles atteignaient 37,6 %. L'Etat social à Luxembourg n'a pas été démantelé mais développé.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

7. Les investissements pour l'avenir

Tous les chiffres que je viens de citer parlent d'eux-mêmes. Bien sûr, vous êtes en droit de vous demander l'impact de ces réductions d'impôts et de ces augmentations de prestations sur notre

situation financière. Vous vous le demandez plus encore étant donné que vous savez:

- que le budget social 1999 s'élève à 77 milliards de francs, soit 42% du budget contre seulement 39% au début de cette législature
- que l'aide au développement s'est accrue chaque année de 17% et qu'elle représente pour 1999 un montant de 4,1 milliard
- que les P&T ont réussi, même si cela s'est fait sur leur propre budget, de faire de Luxembourg l'un des pays les mieux équipés avec, pour 100 habitants, 99,6 raccordements téléphoniques, dont 15,8% de lignes ISDN.
- que les places disponibles dans les crèches pour enfants ont augmenté de 79 % soit de 877 en 1994 à 1569 en 1999
- que les places dans les "Foyers du Jour" ont augmenté ou vont augmenter de 350 unités
- que les conventions signées dans les domaines Santé, Travail, Sécurité sociale, Famille, Promotion féminine, Culture et Jeunesse ont englouti 4,34 milliards de francs en 1998 contre seulement 2,6 milliards en 1984
- qu'entre 1994 et 1999, 285 lits supplémentaires sont venus s'ajouter dans les "Centres intégrés pour personnes âgées" et que la construction de 290 autres places est en voie de financement
- que l'éducation précoce, qui éliminera maints problèmes avant l'entrée scolaire proprement dite, va coûter un montant annuel de 200 millions de francs
- que l'indemnité compensatoire dans l'agriculture a été renforcée et que celle-ci augmente chaque année le revenu de l'agriculture de 560 millions de francs, tout comme c'est le cas pour les 370 millions de forfait pour l'environnement.

Qu'est-ce que tout ceci veut dire, quelle en est l'influence sur la situation financière du pays?

L'augmentation des prestations, les réductions d'impôts et la croissance économique élevée inattendue ont eu un effet positif sur le budget de 1998. Il a clôturé avec un excédent de 11,8 milliards de francs.

Monsieur le Ministre du Budget informera en détail la Commission des Finances de la Chambre quant à ces chiffres. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que cet excellent résultat provient en majeure partie de l'impôt sur les collectivités qui a rapporté un montant de près de 37 milliards, soit 4 milliards en plus de ce qui était prévu. J'aimerais y ajouter que nous avons encaissé 1 milliard d'impôts sur les salaires, 1,6 milliard d'accises et 1,2 milliard de TVA en plus de nos prévisions. Ces augmentations sont dues essentiellement aux bons résultats des données économiques fondamentales.

Aux 11,8 milliards d'excédents du budget 1998 viennent s'ajouter 7,5 milliards de recettes extraordinaires, ce qui nous donne un total de 19,3 milliards.

Ce n'est pas dans l'intention du gouvernement d'utiliser ces 19,3 milliards sous forme de biens de consommation. Comme par le passé, nous utiliserons cet argent dans des projets d'investissements et des projets basés sur l'avenir.

De ces 19 milliards, nous devons retirer 1 milliard en vue de pallier aux conséquences financières de la guerre du Kosovo. Ce milliard sera affecté à la réserve budgétaire. Si vous êtes d'accord, nous aimerions octroyer les 18 milliards restants aux fonds publics spéciaux.

Prioritairement, nous voudrions en créditer le fonds pour les investissements scolaires, et ce à raison de 4 milliards. Nous savons que de grands projets scolaires sont nécessaires, nous savons qu'ils sont planifiés; nous nous devons de préparer les fonds nécessaires à leur réalisation. Les fonds d'investissements administratifs seront crédités de 2,5 milliards.

Le Fonds du rail recevra un versement de 2,5 milliards. Le Fonds du rail fera certainement bon usage de ces fonds supplémentaires puisqu'ainsi, il

lui sera permis d'envisager la pose d'un troisième rail entre Luxembourg et Bettembourg, d'améliorer la capacité des lignes Luxembourg-Troisvierges et Bettembourg-Dudelange.

Le Fonds pour les raccordements aux réseaux ferroviaires internationaux devrait être doté d'un milliard supplémentaire. La nécessité de financement du TGV-Est l'exige.

1,5 milliard sera versé au fonds pour les investissements hospitaliers, un domaine dans lequel nous savons que les dépenses des prochaines années seront élevées.

1,5 milliard sera versé au Fonds pour l'Environnement qui sera également confronté à d'importantes dépenses. N'oublions pas que c'est justement dans le cadre de cette politique environnementale (même si ça n'est pas la seule) qu'il faut veiller à un développement soutenu.

Le Fonds d'aide humanitaire devrait recevoir un montant de 1 milliard, ce qui correspond à la politique gouvernementale usuelle dans ce domaine.

2,5 milliards seront versés au Fonds pour les routes. Comme à l'avenir, nous prévoyons moins d'emprunts en faveur du Fonds pour les routes, et parce que les chantiers de l'autoroute de la Sarre et de la route du Nord engloutiront beaucoup d'argent à partir de 2001, ce versement se justifie pleinement.

Les exigences d'une politique rigoureuse de gestion financière future nous amènent à verser 800 millions de francs au Fonds de garantie et 2 milliards au Fonds pour la dette publique. Dès 2001, ces milliards serviront à couvrir les dépenses grandissantes de ces Fonds. Monsieur le Ministre du Budget se mettra à la disposition des membres de la Commission des Finances pour répondre à toutes questions et pour toutes suggestions.

Nous avons donc pu constater que le budget de 1998 a été clôturé avec un excédent important. Lorsque nous l'avons préparé et lorsqu'il a été discuté, plus d'un, ici et ailleurs, a cru qu'il entrerait avec des chiffres rouges dans l'histoire de la politique financière luxembourgeoise. C'est le contraire qui s'est produit, Dieu merci.

Mais Monsieur le Président, la question n'était pas de savoir comment la politique de 1998 s'est répercutée sur le budget de l'année 1998. La question était: Comment la politique générale de ces dernières années a-t-elle influencé la situation financière générale de l'Etat luxembourgeois?

L'art de la politique financière consiste à réunir différents éléments politiques et différents sous-domaines politiques dans le but d'arriver à un résultat.

La base de la politique est de veiller à une croissance économique constante. Nous l'avons réalisé grâce à une politique soutenue d'investissement élevée et grâce à la l'expansion permanente de notre réseau d'infrastructures.

Lorsque les forces de croissance s'estompent tendentiellement, on doit alors envisager des réductions d'impôts pour les entreprises. Nous ne l'avons pas seulement envisagé, mais nous l'avons réalisé au moment conjoncturel opportun.

Même si la situation économique générale est bonne, il se peut qu'un secteur parfois important risque de prendre l'eau, c'est alors qu'il faut procéder à des ajustements fiscaux sectoriels très pointus. C'est ce que nous avons réalisé dans le secteur bancaire au-delà de toute résistance.

Ce que l'on fait doit bien entendu porter ses fruits. Le résultat général ne doit pas hypothéquer l'avenir, ce que nous n'avons d'ailleurs pas fait, comme le démontre la situation financière générale de l'Etat luxembourgeois.

Les Luxembourgeois n'aiment pas contracter de dettes; leur Etat non plus. En Europe, la dette publique moyenne s'élève à 69,7 % du PIB. Au Luxembourg, notre dette publique s'élève à 28,6 milliards de francs. Elle serait inférieure de 4,1 milliards si nous n'avions pas repris la dette des CFL, un geste que les chemins ne devraient d'ailleurs pas oublier. Tout cela représente une dette publique qui se chiffre à 4,6 % du PIB. Si aux 28,6 milliards de dettes on ajoutait les 15,7 milliards de dettes contractées par les communes, nous arriverions à une dette totale des pouvoirs publics de 44,3 milliard, soit 7,1 % du PIB.

Lorsque nous parlons de la situation financière

générale de l'Etat luxembourgeois, on ne peut bien entendu tenir compte que de la véritable dette de l'Etat de 28,5 milliards. Cela représente un endettement étatique extrêmement bas puisqu'il n'est que de 11 milliards. Pourquoi, me direz-vous? Parce que durant ces dernières années, nous avons doté le fonds de la dette publique, par le débit duquel nous remboursons la dette de l'Etat, d'un total de 17,6 milliards. Sur les 28,6 milliards de dettes que nous devons rembourser, nous en avons déjà mis 17,6 milliards de côté, soit plus de 65%. Donc, en disposant de 17,6 milliards sur un montant à rembourser de 28,6 milliards, il ne nous reste alors plus qu'une dette de 11 milliards, ce qui correspond à 2% du PIB. La dette publique effective au Luxembourg ne représente donc que 2% du PIB alors que la dette publique moyenne en Europe s'élève à 69,7 % du PIB. Aucun pays ne fait mieux.

En 1993, la réserve budgétaire (qui n'existe même pas dans d'autres pays) était de 2,6 milliards. A la fin de cette législature, elle s'élève à 14,6 milliards.

En 1993, les réserves des Fonds d'investissements publics et des Fonds spéciaux d'investissement ont présenté un solde de 11,5 milliards. A la fin de la législature actuelle, cette réserve se monte à 59,2 milliards.

L'avant-dernier gouvernement avait donc laissé à son successeur, c'est-à-dire à lui-même, un coussin financier de 14,1 milliards. Ce gouvernement laissera au prochain, mais pas obligatoirement à lui-même, un coussin financier de 73,8 milliards.

Il est clair que nous n'avons pas vécu au jour le jour. Nous n'avons pas hypothéqué l'avenir. Nous laissons à nos successeurs des bases solides sur lesquelles il pourront continuer à bâtir.

Ce même gouvernement auquel on reprochait, avant les dernières élections, de mener le pays vers des conditions belges, laisse un coussin financier de 73,8 milliards contre une dette publique de seulement 11 milliards. Nous disposons donc de 7 fois plus de réserves que de dettes. Aucun autre pays ne peut se prévaloir d'une situation semblable. Nous sommes loin d'une situation belge. Au contraire, nous avons de loin amélioré les conditions luxembourgeoises.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

8. Un bilan positif

La déclaration sur l'état de la nation n'est en fait qu'une déclaration gouvernementale sur la situation économique, sociale et financière du pays. C'est pourquoi, dans le cadre de cette dernière déclaration de la législature actuelle, j'ai voulu me concentrer sur les domaines politico-économiques, sociaux et financiers. J'ai agi ainsi parce que dans ces trois domaines, on dispose de chiffres que chacun peut aisément consulter et vérifier.

C'est ce bilan que j'ai voulu présenter et non un bilan de 5 années d'activités gouvernementales. Si j'avais fait cela, mon discours aurait duré bien plus longtemps. J'aurais alors dû décrire ce considérable élan de modernisation qui s'est réalisé durant ces cinq dernières années. La libéralisation du domaine des communications et télécommunications, la nouvelle structure des CFL, les progrès sensibles dans le domaine de la réforme administrative, le nouveau départ dans la politique des femmes, les progrès au niveau de l'aménagement du territoire, les initiatives en vue d'une diversification de la production d'énergie, les réformes du droit du travail, les nouveautés institutionnelles telles que le tribunal constitutionnel et le tribunal administratif, témoignent de la modernisation de l'Etat.

J'aurais dû ajouter, chose que je tiens à faire, qu'après les dysfonctionnements, la réforme de la Chambre des Comptes et celle de la comptabilité de l'Etat s'imposent.

J'aurais également dû parler de la politique culturelle où d'importantes décisions avec d'intéressantes perspectives d'avenir ont été prises, mais également de la politique des jeunes et de l'abaissement de l'âge du vote pour les élections communales.

Je n'ai pas voulu le faire tout en sachant que dès la semaine prochaine, les orateurs présents à cette tribune se plairont à souligner tout ce qui n'a pas été évoqué dans le discours de cette année, ou ce qui ne l'a été que partiellement.

Ce gouvernement présente un bilan économique, financier et social qui ne craint pas la critique. C'est ce que j'ai voulu présenter.

Loin de moi la pensée que ce gouvernement et cette coalition auraient été parfaits. Maintes choses qui auraient certainement été bien faites, n'ont pas été réalisées. Tout de ce que j'ai annoncé à cette tribune n'a pu voir le jour. Tout ne nous a pas réussi. Parfois nous avons manqué notre but, parfois nous n'avons pas bâti sur des fondations assez solides. Mais en voulant rester honnête envers soi-même, il faut savoir reconnaître ses fautes et voir ses faiblesses, ce que nous savons faire également.

Certains préfèrent parler des réformes qui n'ont pas été réalisées, d'autres de celles qu'ils ont été menées à bien. Et pourtant nous le savons bien: tout a une fin, sauf les réformes. Nous sommes conscients que dans les années à venir, dans le courant de la prochaine législature, des réformes qui seront entreprises ne seront pas menées à terme et qu'il y en aura d'autres qui auront été réalisées avec succès.

Cette législature ne s'est pas révélée être une période des occasions manquées, de réformes ratées et de mauvaise politique.

Ces dernières années ont plutôt représenté une chance que nous avons saisie; des années de réformes courageuses et de perspectives d'avenir conséquentes. En somme, ce furent des années prospères pour notre pays.

Certains veulent obligatoirement provoquer un changement aux prochaines élections. C'est le droit de chacun.

D'autres ne veulent pas obligatoirement l'éviter. En fait, personne n'a ce droit.

Les seuls qui ont le droit d'apporter un jugement sur ce qui a été réalisé, à savoir si c'était bien ou mauvais, ce sont les Luxembourgeois eux-mêmes. Ils le feront le 13 juin prochain.

Le gouvernement attend avec confiance leur verdict.

Toast prononcé par S.A.R. le Grand-Duc Jean

lors du dîner offert par Sa Majesté l'Empereur du Japon

05 avril 1999

Your Majesty,

The Grand Duchess and I have been greatly touched by the warm-hearted welcome we received in Japan.

I would also like to express my gratitude for your kind words and assure you that I share your Majesty's appreciation of the excellent relations between our Families and our nations.

We met for the first time at the coronation of Queen Elisabeth II over forty-six years ago. At that time, we both felt the wounds of the second world war. Like yourself, I have sought to draw the lesson from this bitter experience by promoting peace and giving it first priority.

Luxembourg has been a tireless advocate of European integration, as a means to end fighting among European nations. Through economic co-operation, the members of the European Union have built a solid partnership.

This year the European Union has probably reached its most important goal through the introduction of a common currency. Of course, Europe is more than a currency. It stands for the respect of human rights and the rule of law. But with the EURO as its solid common foundation, Europe is increasingly speaking with one voice and its common foreign and security policy will become more dynamic.

Like Luxembourg, Japan has set up a parliamentary democracy and successfully rebuilt its economy as a free market. These have determined Japan's success. By establishing friendly relations with European nations, including my country, as well as with the United States and its Asian neighbours, Japan has enhanced its international status. Luxembourg recognises this, and it should be taken into account in the reshaping of international organisations like the United Nations.

Great geographic distances separate Japan and Luxembourg, but the recent past has shown that our countries share similar features and common interests.

The Grand Duchess and myself visited your beautiful country officially in 1979 when we were received with kindness by your late father, the Emperor SHOWA. Since then, I travelled on several occasions to Japan. My son, Crown Prince Henri, visited your country numerous times to foster links between Japanese and Luxembourg business.

Today, some of Japan's flagship companies in the fields of communication technology, robotics and chemicals, have set up manufacturing operations in Luxembourg, also nine Japanese banks are operating in my country.

Economic exchanges have been conducive to better mutual understanding.

Both lack natural resources. Both rely on industrious and talented people. These allowed our countries to attain high standards of living. This relative wealth calls for a strong commitment towards developing countries.

I would like to pay tribute to Japan's development aid: in absolute terms it leads the world.

Our political, economic and cultural ties are today richer than at the beginning of our bilateral relations, 72 years ago.

Our countries have over the last ten years established bilateral embassies, thus promoting regular contacts.

Bilateral cultural initiatives have flourished. I would like to mention the outstanding cultural program carried out by the European Union-Japan Fest

Committee in 1995, when Luxembourg was the European capital of culture.

Your Majesty,

The warm reception the Grand Duchess and I have experienced today encourages me to continue my

efforts to strengthen the ties between Japan and Luxembourg.

May I now ask all the distinguished guests to join me in a toast to the health and prosperity of Their Majesties and the people of Japan as well as to an ever stronger partnership between our two nations.

Toast prononcé par S.A.R. le Grand-Duc Jean

lors du dîner offert par le Premier ministre japonais

07 avril 1999

Your Excellency,

The Grand Duchess and I would like to thank you for your courteous reception and your kind words.

Japan and Luxembourg share common interests. Both lack raw materials, but have developed a strong economy. Both have recognised the fact that economic welfare is best safeguarded through harmonious relations with one's neighbours.

Japan and Luxembourg also believe in the values of free enterprise, good industrial relations and open trade.

In a period where unemployment is spreading in most European countries, Luxembourg still has an impressive record. Unemployment is less than 3%, inflation is at its lowest level ever and for many years the State budget is balanced. Our efforts in diversifying the economy have led to the creation of additional jobs. These are mainly occupied by foreigners, thus increasing our population.

What is the key to this success?

The multilingual workforce is industrious, and has thus attained one of the highest level of productivity in the world. The information technology infrastructure is well developed.

Our small size and the absence of red tape allow us to adapt easily to a rapidly changing world.

Luxembourg companies do not have a large home market. They must export 90% of the goods and the services they produce. They thus have to compete with foreigners. Because of the need to export, the country is open to foreign products and services. The recent increase in Japanese exports to Europe has gone some way to offset the backlash of the Asian financial crisis.

The Luxembourg air freight carrier has increased its business because of this expansion of trade.

May I, in this particular context, express my appreciation that the Japanese government has recently agreed to discuss about the future of our civil aviation relationship.

Small economies must concentrate their efforts on a few major areas. The Grand-Duchy has focused mainly on financial services and the satellite business. That is one of the reasons why the service sector today represents more than 80% of my country's economy. More than 200 financial institutions, 9 of them from Japan, have chosen my country for international banking, specialising amongst others in fund management.

In space technology, 8 communication satellites (9

in a few weeks) operate through ASTRA, a Luxembourg company.

With the recent introduction of the EURO, the European Union has become a truly open and unified single market, beneficial not only to the Europeans but also to Japanese companies operating there.

Economic progress and environmental protection are key issues for our countries. I would like to mention the lead Japan and the European Union have taken in this respect and congratulate Japan on the successful hosting of the Kyoto conference

on climatic change in December 1997, when Luxembourg held the presidency of the European Union.

Your Excellency,
Ladies and Gentlemen,

May I ask you to raise your glass

- to the health of His Excellency Prime Minister and Mrs. Obuchi
- to the continuous good co-operation of our Governments
- to the well-being of the people of Japan.

"Fir de Fridden a fir d'Fräiheet muss ee sech asetzen, heiheem an dobaussen"

**Usprooch vum Staatsminister Jean-Claude Juncker
bei Geleënheet vum Lëtzebuurger Nationalfeierdag**

22 juin 1999

"Dir Dammen an Dir Hären,

Eisen Nationalfeierdag fällt dëst Joer an eng besonnesch Zäit. Virun iwwert enger Woch si mer stëmme gaang. Wéi no all Wal gin d'Resultater Ulass zu villen Deitungen an Iwwerleungen. Do wou d'Walresultater kloer as, ka sèier gehandelt gin. Nach dës Woch fänke mer mat Koalitiounsverhandlungen un, dèi zu engem robuste Regierungsprogramm fir fënnef Joer féiere mussen. Do wou d'Walresultat mèi diffus a verschwommen as, do as et méi schwéier dat richtegt ze maachen, well een heiandsdo muss rode, wat gemengt as. Nët alles, wat d'Lëtzebuurger den 13. Juni zum Ausdrock bruecht hun, passt beieneen.

Den Nationalfeierdag war bal matzen an de Krich gefall. De Krich am Kosovo as elo Gottseidank eriwwer. Et war kee Krich wéi déi aner, déi mer schons an Europa haten: et as nët ëm méi Afloss, méi Buedem, méi Räichtum gaang. Et as ëm de Mënsch gaang an ëm wäertvollst, wat en huet:

séng Rechter, Mënscherechter, déi déi selwescht fir jiddferree sin, onofhängeg vun der Hautfaarf, der Relioun, der Nationalitéit.

Am Kosovo hun déi richtig Prinzipie gewonn, mee et as neit Leed, neien Haass an neie Misär entstan. De Krich war schrecklech, all Dag, mee de Fridden, deen elo kënnt, dee gët nët einfach. Mir sin och als Land gefuerdert, eise Beitrag zum Opbau an zu der Versöhnung ze leeschten. Dozou si mer fähig, sou wéi mer och zur Solidaritéit mat denen, déi fortgelaf si, fähig waren a sin.

Den nationale Feierdag vu mar as de leschten an dësem Jorhonnert. Dat gët eis Geleënheet, fir eis déi zéng mol zéng Joer, déi hannert eis leien, nach emol genau unzekucken. Mir sin an dësem Jorhonnert duerch zwee Weltkriicher gaang an hu besonnesch an de véierzeger Joren als Natioun en deiere Präis musse bezuelen. D'Kris am Kosovo huet eis gewisen, datt de Fridden ëmmer erëm a

Gefor geréit, wann och nët direkt heiheem, sou dach awer virun eiser Dir. D'Fräiheetssonn blénkt nët vun eleng. Fir de Fridden a fir d'Fräiheet muss ee sech asetzen, heiheem an dobaussen.

Dobaussen doduerch, datt mer beim Weiderbau um europäesche Friddenswierk eng Hand mat upaken. Heiheem doduerch, datt mer eis an eis Menunge respektéieren. Op deem Wee, deen eis ëmmer erëm zu eis selwer féiert, gi mer begleet a geleet vun eisem Grand-Duc. Dee gët eis, zesumme mam Grand-Duc Héritier an der groussherzoglecher Famill, déi Rou no bannen, déi mer brauche fir an onroueger Zäit eens ze gin.

Que tous ceux qui vivent chez nous et ceux qui viennent d'ailleurs soient assurés une nouvelle fois de notre volonté de sauvegarder à notre pays ses

signes distinctifs de toujours: nous voulons rester terre d'accueil et de fraternité.

A tous ceux qui m'écoutent au-delà des frontières j'envoie un message d'amitié et de solidarité. Nous resterons pour vous de bons voisins.

Eis alleguer wënschen ech fir déi Zäit, déi kënnt, Vertrauen an eis selwer. Loosst mer zesumme mat eisem Grand-Duc dat Gutt, wat mer hun, nët lichter fankeg op d'Spill setzen. Loosst mer dat, wat bei eis nach kromm a gebocklegt as, zesummen riichtzéien.

Vive de Grand-Duc!

Vive de Grand-Duc Héritier!

Vive déi groussherzoglech Famill!

Vive eist Land!

Intervention de Monsieur Robert Goebbels, ministre de l'Economie

à l'occasion de l'Assemblée Générale de la Fédération des Industriels luxembourgeois

Luxembourg, le 20 mai 1999

Monsieur le Président,
Chers membres de la FEDIL,

Je vous remercie de l'aimable accueil qui m'est réservé - comme chaque année - à cette tribune de l'Assemblée générale de votre Fédération.

L'occasion d'aujourd'hui est bien particulière alors que - comme j'ai pu le constater l'autre jour à la tribune de la Foire de Printemps - nous nous trouvons à quelques semaines d'un événement exceptionnel.

Je ne fais évidemment pas allusion aux échéances électorales - phénomène d'ailleurs peu exceptionnel dans nos démocraties occidentales - mais au changement de millénaire comme événement symbolique de la transition vers une nouvelle ère, comme symbole aussi d'une série de mutations en cours qui affecteront notre vie quotidienne, celle des individus, des entreprises, des Etats.

Ces mutations se nomment "globalisation de l'économie", "avènement de la société de l'information", "accélération du progrès technologique", "évolution vers la société du savoir et de la communication instantanée".

Certains s'inquiètent de ces phénomènes, voyant leurs acquis remis en cause. D'autres les embrassent avec une euphorie certaine, alors qu'ils voient s'ouvrir des créneaux de richesses nouvelles, des opportunités de développement de la qualité de la vie personnelle ou encore des moyens nouveaux pour combattre les fléaux de l'humanité.

Il me semble évident que rien n'arrêtera ces évolutions, qui bouleverseront bon nombre de nos habitudes, affecteront nos modes de vie et de travail et changeront finalement la condition humaine.

Pour l'individu, pour l'entreprise, pour l'Etat, il

s'agira de mettre ces évolutions à profit, activement, plutôt que de les subir, de se laisser encercler par des réactions fatalistes.

Une part croissante de l'activité humaine, qu'elle soit de consommation ou de production, est conditionnée par le savoir, par la technologie.

Une part croissante de la fonction de production, de la valeur ajoutée qu'une économie produit, revient à la technologie, au savoir imbriqué, au détriment des facteurs traditionnels que sont les ressources naturelles, l'énergie, le capital, le travail, dans leur simple conception quantitative.

Le défi sera de taille pour l'industrie, pour les entreprises en général, alors que la globalisation et la communication instantanée augmentent la transparence des marchés, renforcent la concurrence, réduisent les barrières aux échanges.

S'y ajoute, comme le Président Assa l'a si justement remarqué, le défi mondial d'un mode de développement durable, dont l'ambition est de marier l'objectif de croissance et de bien-être économiques, à la nécessité de conserver l'équilibre des ressources naturelles transmis d'une génération à l'autre et d'assurer le progrès et la justice sociaux.

L'économie luxembourgeoise, et l'industrie en particulier, sont globalement bien armées pour affronter l'ère nouvelle.

L'ajustement structurel opéré au cours des 15 dernières années, l'émergence d'une grande diversité d'activités nouvelles, qu'elles soient industrielles ou de prestations de services, enfin l'adaptation permanente du cadre économique aux nécessités des évolutions externes et aux opportunités nouvelles, ne sont pas étrangères à la performance de notre économie pendant cette période.

Au cours des années quatre-vingt-dix, la croissance moyenne annuelle a dépassé les 4,5% en volume. Les entreprises et le secteur non-marchand ont créé ensemble plus de 53.000 emplois au cours de la même période - soit plus de 3% en moyenne annuelle - dont plus de 10.000 emplois supplémentaires rien qu'en 1998.

La productivité réelle a augmenté en moyenne annuelle de 1,8% dans l'ensemble de l'économie et de 4,2% dans l'industrie manufacturière au cours de la même période.

Le coût salarial nominal moyen a augmenté de 1,5% par an dans l'économie et de 2,5% dans l'industrie, alors que le coût salarial unitaire réel a diminué de 0,3% dans l'économie et a augmenté de 0,7% dans l'industrie.

L'inflation a pu être endiguée pour atteindre 1% en 1998, niveau parmi les plus faibles en Europe.

Sous l'effet des disciplines imposées dans le cadre de la création de l'Union économique et monétaire, les taux d'intérêts ont évolué à la baisse vers des niveaux inconnus depuis les années 50.

Sur le plan des finances publiques, la notion de déficit reste inconnue dans notre pays, alors qu'une politique réfléchie a permis des allègements substantiels de la pression fiscale sur les entreprises et sur les ménages, tout en renforçant les investissements publics dans l'amélioration des infrastructures.

Tout cela n'allant pas de soi, permettez-moi de m'attarder quelque peu à ce volet-clé de la politique de compétitivité du Gouvernement.

D'abord le volet des dépenses. Entre 1994 et 1998, le budget de l'Etat a consacré 74,2 milliards aux investissements dans l'économie. En 1998, le budget d'investissement de l'Etat s'est élevé à 3% du PIB, niveau unique en Europe.

Au-delà de l'effet stimulateur sur la branche de la construction, il faut relever que ces ressources ont été consacrées essentiellement à l'amélioration des infrastructures au profit de la capacité de production et d'investissement de notre économie.

Depuis le début de la décennie nous avons pu achever des chantiers importants tels que l'autoroute vers Trèves, la Collectrice du Sud qui a largement amélioré l'attractivité de la partie la plus industrialisée du pays. La Pénétrante Sud ainsi que le Contournement de la Ville de Luxembourg ont complété les liaisons autoroutières avec nos trois voisins.

La route du Nord est en cours de réalisation, de même que la connexion vers la Sarre, donnant une impulsion supplémentaire à l'intégration régionale.

Les infrastructures d'accueil industrielles ont également été étendues, notamment à travers l'aménagement de nouvelles zones d'activités à caractère régional dont les surfaces atteignent quelques 200 hectares, qui s'ajoutent aux quelques 650 hectares de surfaces dans les zones nationales. Ces chiffres excluent les surfaces qui deviendront disponibles à plus ou moins brève échéance à la suite de la conversion de la sidérurgie luxembourgeoise à la filière électrique, libérant plusieurs centaines d'hectares pour l'implantation d'activités nouvelles.

Je ne m'étendrai plus sur les nombreuses infrastructures que l'Etat a réalisées, ou est en cours de réaliser, telles les infrastructures culturelles, éducatives ou sociales, ou encore dans les domaines des transports ferroviaire, fluvial et aérien.

Je passe également sur le renforcement de nos infrastructures de communications ou sur l'extension des différents réseaux énergétiques.

Le renforcement de la compétitivité des entreprises par le biais de la mise en place ou de l'extension d'infrastructures performantes a été soutenu au cours des 15 dernières années par une amélioration conséquente de la fiscalité des entreprises. Votre président y a fait allusion. Permettez-moi de vous fournir quelques chiffres à l'appui.

La charge fiscale globale sur les résultats des entreprises a été réduite d'un niveau de plus de 48% en 1984 à 37,45% en 1998, niveau inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Au cours des trois dernières années le taux d'impôt sur le revenu des collectivités a été réduit de 33% à 30%, l'impôt commercial sur le capital d'exploitation a été purement et simplement aboli; l'impôt sur la fortune a été neutralisé économiquement.

Toute une série d'autres mesures tels des abattements nouveaux ou le relèvement d'abattements existants sont venus corriger l'assiette d'imposition et alléger substantiellement la charge fiscale des PME.

L'ensemble des mesures décidées au cours des 5 dernières années réduit la charge fiscale des entreprises de 12 milliards par an!

A propos de charges!

Exception faite de l'introduction d'une charge de 0,12% sur les salaires en rapport avec le financement de la santé au travail, aucune autre charge nouvelle n'est venue grever les entreprises. Bien au contraire, les contributions des entreprises au financement de la Caisse d'allocations familiales ont été intégralement prises en charge par l'Etat. L'assurance-dépendance ne grève pas les coûts des entreprises.

Couplées à la modération salariale que les partenaires sociaux ont pratiquée au cours des dernières années, j'estime que ces mesures de contrôle des coûts et d'aménagement de la fiscalité ont contribué pour une part non négligeable au dynamisme de la croissance, à la création d'emplois exceptionnelle des 15 dernières années et à la rentabilité accrue des investissements.

Je partage avec votre président la conviction que notre pays doit rester vigilant et maintenir la pratique d'une politique budgétaire prudente, s'assurant suffisamment de marge de manoeuvre pour agir en cas de nécessité, mais aussi un attrait, entre autres fiscal, suffisant aux investissements.

Cela n'exclut pas à mon sens - si nous prenons au sérieux la volonté d'assurer un développement durable - de réfléchir à des instruments nouveaux d'une telle politique qui devrait viser à réduire la pollution et conserver les ressources énergétiques, à stimuler le développement et l'introduction de nouvelles technologies, telle par exemple une taxe à l'énergie ou encore une taxe écologique.

Il est vrai qu'une telle réflexion et l'introduction de tels instruments doivent se situer dans le cadre de l'Union européenne.

Il est non moins vrai que certains de nos partenaires comme les Pays-Bas et le Danemark ont déjà introduit unilatéralement de tels instruments, sans qu'on puisse constater un exode massif d'in-

vestissements et une perte de compétitivité des entreprises dans ces pays.

Personnellement, je reste convaincu que les accords volontaires pour une utilisation plus efficace de l'énergie doivent continuer à primer. Mais il est tout aussi vrai que les accords volontaires resteront confinés à des sous-ensembles délimités et limités de notre économie.

En ma qualité de ministre de l'Energie j'ai déposé un projet de loi portant transposition de la directive européenne relative à la libéralisation du marché de l'électricité. Comme tout projet, celui-ci reste amendable.

Le projet a été vertement critiqué par la Fedil ... et par le Mouvement Ecologique, même si les deux organisations me critiquent pour des raisons diamétralement opposées.

La prochaine Chambre des députés aura à trancher, une fois tous les avis disponibles.

Revenant aux performances de notre économie, on ne peut passer sous silence la mutation structurelle des dernières années et l'extraordinaire intensité d'investissement de nos entreprises industrielles.

Il y a 15 ans, le pays mettait une dernière main à un nouveau plan de restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise que certains voyaient vouée à la disparition.

Aujourd'hui, cette industrie, à la faveur d'un effort d'investissement remarquable, affiche des performances techniques et économiques appréciables.

Au-delà, le groupe sidérurgique luxembourgeois, par une politique d'expansion, de partenariat et d'acquisition déterminée, s'est hissé au rang des leaders de l'industrie mondiale de l'acier.

Il y a 15 ans, d'aucuns se moquaient de l'ambition du pays d'exploiter une ressource nationale dans les cieux à travers la mise en orbite d'un satellite de transmission de programmes de télévision.

Aujourd'hui, la société luxembourgeoise qui exploite 8 satellites sur des positions orbitales luxembour-

geoises, est le leader européen de cette industrie et, soit dit au passage, compte parmi les plus importants contribuables au budget de l'Etat.

Voilà deux exemples seulement qui illustrent la mutation structurelle, la capacité des entreprises et de leurs dirigeants de mener à bien des projets ambitieux, mais aussi la capacité du pays à faire fructifier des initiatives, à permettre l'éclosion de l'esprit d'entreprise.

Au cours des 5 dernières années plus de 180 dossiers d'investissement d'entreprises ont été accompagnés par le Gouvernement à travers les divers mécanismes de la loi-cadre.

Ils ont comporté un effort d'investissement de plus de 65 milliards de francs.

44 entreprises ou activités nouvelles se sont établies dans notre pays au cours de la même période, au prix d'investissements de plus de 24 milliards créant plus de 2.400 emplois nouveaux.

Le Président Assa vient de relever à juste titre l'importance croissante de la Recherche-Développement et de l'Innovation. Depuis 1994, le ministère de l'Economie a décidé d'accompagner 56 projets de R&D d'entreprises luxembourgeoises pour un montant de quelques 1.250 millions de francs de contribution budgétaire. La SNCI y a ajouté des prêts à l'innovation pour 650 millions de francs au cours de la même période. Les dépenses et investissements de R&D correspondants des entreprises se sont élevés à plus de 5,6 milliards LUF.

Tous les chiffres et montants que je viens de citer dépassent de 50% au moins les valeurs correspondantes de la période quinquennale 1989-1993.

Il faudra continuer sur cette lancée, alors que la technologie prendra une part croissante dans le processus de création de valeur et dans la course concurrentielle.

C'est dire aussi que les moyens publics devront être progressivement réorientés de l'aide à l'investissement vers la Recherche-Développement.

Il est vrai en effet que l'actuel cadre législatif de l'ai-

de régionale aux investissements devra être remplacé à la fin de l'année. Alors que les négociations avec la Commission européenne sont toujours en cours, deux tendances sont d'ores et déjà acquises:

- la couverture de la population - et donc des communes - par le régime d'aide régional sera réduite à quelque 32%;
- l'intensité des aides sera fortement abaissée dans les parties du territoire restant éligibles.

Je reste cependant optimiste que la politique de diversification n'en souffrira pas, alors que la plupart des infrastructures d'accueil d'entreprises nouvelles, telles les zones industrielles nationales ou les friches industrielles feront partie de la nouvelle carte des aides.

Par ailleurs, les mécanismes d'accompagnement des petites et moyennes entreprises ne seront pas affectés par la réforme en cours.

Vous m'en voudrez sans doute si je passais sous silence le sujet de l'environnement.

En matière de protection de l'environnement et d'économie d'énergie, 27 projets, comportant un investissement de plus de 4,6 milliards de francs, ont fait l'objet d'une décision d'accompagnement du ministère de l'Economie.

Un mot sur le projet "Haebicht". Ce dernier est devenu la victime d'un imbroglio juridico-politique déplorable. Je le regrette, mais il faut accepter le verdict et chercher de nouvelles solutions.

Je pense que la collaboration régionale peut apporter une solution justifiable à long terme. Mais il restera vrai que notre pays ne pourra pas se limiter à la fonction de fournisseur de déchets.

Je vous félicite cependant pour un aspect de 5 années de politique de déchets non-ménagers: la réduction conséquente des déchets industriels à éliminer est le fruit d'un effort appréciable de l'industrie pour prévenir ou recycler ses déchets de production.

Je crois comprendre que le coût de l'élimination y a fortement contribué, signe évident que le "marché joue" également en matière de prévention et de recyclage de déchets.

Quant à la législation commodo-incommodo, que la Chambre des députés vient d'adopter, j'estime qu'il faut lui donner la chance de sa mise en oeuvre.

Le renforcement en personnel de l'administration compétente devrait contribuer à réduire les délais. L'introduction de normes contraignantes en matière d'émissions renforcera la sécurité juridique, de même que les délais contraignants de traitement des dossiers, imposés à l'administration.

Il importera que les entreprises jouent le jeu alors que votre ministre, souvent sollicité en la matière, se trouve désarmé devant une violation flagrante de la loi, sanctionné par les autorités compétentes.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La compétitivité de l'économie luxembourgeoise a été au centre des préoccupations du Gouvernement au cours de la législature qui se termine.

Au-delà de la description statistique et de l'analyse, il y a la perception, le regard critique que le monde extérieur projette sur notre pays.

Il est vrai que celui-ci est dans le collimateur d'aucuns, alors que nous sommes soupçonnés de concurrence fiscale dommageable. Sur ce plan, pour le moins, nous sommes en bonne compagnie.

Sur les 85 mesures fiscales potentiellement dommageables, identifiées fin 1998 dans les 15 Etats membres par le Groupe Primarolo, 6 seulement concernent le Luxembourg.

Nous sommes perçus à l'étranger comme un pays attractif et compétitif. L'année dernière à cette tribune, je vous avais indiqué que le Luxembourg était passé de la 12^e à la 9^e place au hit-parade des pays les plus compétitifs du monde, établi par le "Institute of Management Development" de Lausanne.

Il y a quelques semaines, cette même organisation a classé notre pays en quatrième position dans le monde pour l'année 1998.

Nous n'avons pas à en rougir!

Pourtant rien n'est jamais acquis. Les bouleversements qui nous attendent demanderont notre imagination et notre créativité.

Pour l'individu, cela signifie une disponibilité accrue et permanente à l'apprentissage; pour l'entreprise, la faculté de mobiliser à brève échéance des ressources humaines, techniques et financières et la compétence pour les mettre à

profit rapidement; pour l'Etat, la création d'un cadre qui permet et stimule l'innovation, la créativité et l'esprit d'entreprise, facilite l'adaptation, mais évite également la marginalisation sinon l'exclusion de ceux qui restent sur la touche dans ce processus.

Les propositions et initiatives que votre Président vient d'évoquer pour promouvoir une nouvelle culture d'entreprise et d'innovation, surtout auprès des jeunes, méritent réflexion et suites.

Vous trouverez, sur ce point comme sur d'autres, en votre ministre de l'Economie un interlocuteur attentif et ouvert.

Laudatio auf den Premierminister des Großherzogtums Luxemburg, Herrn Jean-Claude Juncker,

anlässlich der Verleihung des "Europäischen Handwerkspreises"

Köln, 02. Juni 1999

Im März 1998 haben Sie, sehr geehrter Herr Premierminister Juncker, die Handwerksmesse in München eröffnet. Besonders gefallen hat mir in Ihrer damaligen Rede die Anmerkung zur Wahl des Managers des Jahres. Sie vertraten die Ansicht, daß die Handwerksmeister diesen Titel viel eher verdient hätten als die Chefs der großen Industriekonzerne, deren Verdienst lediglich in einem massiven Abbau von Arbeitsplätzen bestehe. Sie sagten damals: "Die Bäcker in Köln und die Schreiner in Nürnberg, die noch Arbeitsplätze schaffen." Gerade dem Handwerk trauten Sie zu, neue Arbeitsplätze zu schaffen und damit Hoffnungsträger am Beschäftigungsmarkt zu werden. Ihr Konzept für eine Besserung auf dem Arbeitsmarkt ist einfach: Was Europa braucht ist eine neue Gründerwelle und die Förderung einer Kultur der Selbstständigkeit. Sie selbst haben deshalb diese Frage zu Ihrem Grundanliegen als Premierminister und als Europapolitiker erklärt.

Es wird Sie nicht überraschen, daß Sie mir mit

derartigen Äußerungen aus der Seele sprechen. Zugleich outen Sie eindeutig als Freund des Handwerks. Seien Sie deshalb ganz herzlich hier in der Messestadt Köln im Kreise des nordrhein-westfälischen Handwerks begrüßt. Es ist für uns eine besondere Ehre und Freude, daß Sie heute Vormittag bei der Eröffnungsveranstaltung der Handwerksmesse NRW mit dabei sind, um den diesjährigen „Europäischen Handwerkspreis“ in Empfang zu nehmen, den das nordrhein-westfälische Handwerk einmal im Jahr verleiht! Sie reihen sich in eine Reihe illustrier Vorgänger ein, die von Altbundeskanzler Helmut Kohl, über die früheren Ministerpräsidenten Václav Klaus und Leo Tindemans bis zum heutigen Bundespräsidenten und damaligen Ministerpräsidenten von Nordrhein-Westfalen Johannes Rau reicht.

Wenn sie den Europäischen Handwerkspreis gleich in Empfang nehmen, dann werden Sie der jüngste bisherige Preisträger überhaupt sein. Diese

Tatsache, nämlich der Jüngste zu sein, zieht sich wie ein roter Faden durch ihre Vita. Ihr verdanken Sie auch so manche einprägsame Umschreibung in den Medien. Sei es als Benjamin oder als Pfiffikus, als Junior oder gar als Juniorchef Europas, immer wieder wird ihr jugendliches Alter ins Spiel gebracht und mit einer Mischung aus Staunen und Respekt kommentiert.

Obwohl erst 44 Jahre alt, sind Sie heute im Kreise der europäischen Regierungschefs bereits ein alter Hase. Trotz ihrer jungen Jahre weist keiner ihrer Kollegen auf dem europäischen Parkett eine längere Regierungserfahrung auf als Sie, denn Sie stehen in ihrer Heimat schon seit fast 17 Jahren ununterbrochen in der politischen Verantwortung. Nur wenige können auch auf eine ähnlich steile Karriere zurückschauen.

In die Politik kamen Sie 1979. Nach dem Rechtsexamen in Straßburg wurden Sie Fraktionssekretär der Christlich Sozialen Volkspartei im Luxemburger Parlament. Nur drei Jahre später übernahmen Sie 1982, mit gerade einmal 28 Jahren, den Posten eines Staatssekretärs im Arbeitsministerium und keine zwei Jahre später stiegen Sie zum Arbeitsminister auf. 1989 kam das Finanzministerium mit der Verantwortung für den Gesamthaushalt hinzu. Im darauf folgenden Jahr wurden Sie zudem Parteichef der CSV und damit der Kronprinz des damaligen Regierungschefs Jacques Santer, der von vielen Beobachtern als ihr politischer Ziehvater angesehen wird. Nach dessen Berufung zum EU-Kommissionspräsidenten brauchte deshalb 1995 nicht lange nach einem Nachfolger gesucht zu werden. Sie standen bereit, um die Regierungskoalition mit den Sozialisten als Regierungschef weiterzuführen.

Mit einer gehörigen Portion Understatement bemerkten Sie damals, daß Sie über diese Entscheidung keineswegs „übergücklich“ seien. „Es hat nicht zu meinem Lebensplan gehört, mit 40 Jahren Chef der luxemburgischen Regierung zu werden.“

Auch wenn dies ein ungeplantes Ereignis war, so stellten Sie sich dieser Herausforderung und packten die neue Aufgabe tatkräftig an. Selbstbewußt bemerkten Sie schon kurz nach Ihrem Amtsantritt, daß Sie, obwohl der jüngste Regierungschef der

neueren luxemburgischen Geschichte, verglichen mit Ihren Vorgängern wohl die längste Regierungserfahrung hätten.

Meine Damen und Herren, der Europäische Handwerkspreis wird an Persönlichkeiten verliehen, die dem Zusammenwachsen Europas durch eine freiheitliche Wirtschaftspolitik besondere Impulse gegeben haben und die sich dabei für eine Förderung mittelständischer Betriebe, vor allem auch des Handwerks, eingesetzt haben. Diese Bedingungen erfüllen Sie, sehr geehrter Herr Premierminister Juncker, in einem hohen Maß.

Von Luxemburg aus hatten Sie schon früh ganz Europa im Blick und zeigten sich immer als entschiedener Verfechter der europäischen Einigung. Ihren ersten Auftritt auf der europäischen Bühne hatten Sie bereits 1991. Als 37jähriger Finanzminister entwarfen Sie das Gerüst der Konvergenzkriterien und Fristen, die im Maastrichter Vertrag festgeschrieben wurden. Gerade diese Regelungen sichern wie nichts anderes die Währungsstabilität, die zugleich die wichtigste Grundlage einer mittelstandsfreundlichen Wirtschaftspolitik ist.

Auf dem Gipfel in Dublin legten Sie 1995 Ihr Gesellenstück im Kreis der Regierungschefs ab. Es war Ihrem Verhandlungsgeschick zu verdanken, daß sich Deutschland und Frankreich in der Frage des Stabilitätspaktes auf eine Kompromißformel einigten. Zugleich katapultierten Sie sich mit diesem Erfolg über Nacht in die internationalen Schlagzeilen.

Ihr Meisterstück lieferten Sie aber mit dem Beschäftigungsgipfel im November 1997 ab. Erneut konnten Sie erfolgreich zwischen Deutschland und Frankreich vermitteln und waren Garant dafür, daß man sich schließlich auf „Leitlinien“ für eine europäische Beschäftigungspolitik einigte. Darüber hinaus setzten Sie aber auch eigene, mittelstandspolitische Akzente. Es ist Ihr Verdienst, daß in die Beschlüsse des Gipfels ein eigenes Kapitel zum Thema „Kultur der Selbständigkeit“ eingefügt wurde. Gefordert werden hier unter anderem Kostenentlastungen für kleine und mittlere Unternehmen sowie eine Senkung des Mehrwertsteuersatzes für arbeitsintensive Branchen.

Derartige Forderungen sind für die Wettbewerbsposition auch der handwerklichen Klein- und Mittelbetriebe von unschätzbarem Wert. Nur bei einer Reduzierung der zu hohen Steuer- und Abgabenbelastung haben sie eine Chance, Ihre Stärken wie Flexibilität und hohe Anpassungsfähigkeit auszuspielen und unter Beweis zu stellen. Mit Ihrem Einsatz für dieses Kapitel haben Sie sich ein weiteres Mal als Vorkämpfer für einen fairen Leistungswettbewerb auf europäischer Ebene gezeigt, der zu den wichtigsten Grundlagen der Sozialen Marktwirtschaft gehört.

Wie wichtig gerade diese Frage ist, sehen wir aktuell in Nordrhein-Westfalen. Bei der Auseinandersetzung, sehr geehrter Herr Premierminister, die derzeit um die künftige Ausgestaltung der wirtschaftlichen Betätigung der Kommunen geführt wird, geht es in erster Linie auch um eine faire Wettbewerbschance für unsere Handwerksbetriebe.

In den europäischen Gipfelschlachten der letzten Jahre haben Sie sich immer wieder als Meister des Kompromisses erwiesen. Vor allem zwischen Deutschland und Frankreich ist es Ihnen gelungen, eine natürliche Mittlerfunktion einzunehmen. Hierbei kommt Ihnen zugute, daß Sie, wie Sie selbst sagen, „die Deutschen besser als die Franzosen kennen und die Franzosen besser als die Deutschen“. So sind Sie in eine europäische Schlüsselrolle hineingewachsen und wichtige europapolitische Erfolge der letzten Jahre sind eng mit Ihrem Namen verbunden. Zu dieser herausgehobenen Rolle qualifiziert Sie aber nicht nur Ihr Verhandlungsgeschick, sondern auch ein persönliches Instrumentarium, das kaum einem Ihrer Gipfelkollegen ähnlich komplett zur Verfügung steht: untadeliges Engagement für die

europäische Sache, breitgefächerte Sach- und souveräne Sprachkompetenz.

Sie haben sich die Rolle des Kompromisseschmiedes erarbeitet, obwohl oder gerade, weil Sie nicht in das Klischee des klassischen Diplomaten passen. Statt diskret und zurückhaltend sind sie erfrischend offen und haben einen gesunden Humor, der mit einer tüchtigen Prise Sarkasmus gewürzt ist. Sie selbst haben das einmal einen „Stil der ehrlichen Direktheit“ genannt. Gerade dieser Stil gefällt uns im Handwerk natürlich ganz besonders, denn auch wir sind für offene Worte immer zu haben.

Zu schätzen weiß das Handwerk schließlich auch, daß Sie auf der europäischen Ebene mit Bundeskanzler Schröder zu denjenigen zählen, die unseren Meisterbrief ohne Wenn und Aber verteidigen. Wir wissen alle, daß gerade der Große Befähigungsnachweis zu den entscheidenden Qualitätsmerkmalen eines Wirtschaftsstandortes zählt. Da ein Preis im Handwerk nicht nur Dank für das Engagement in der Vergangenheit, sondern zugleich auch eine Aufforderung für die Zukunft ist, bitten wir Sie, sich bei Ihrem Eintreten für den Erhalt des Meisterbriefes auch weiterhin von niemandem übertreffen zu lassen.

Sehr geehrter Herr Premierminister Juncker, im Namen des nordrhein-westfälischen Handwerks gratuliere ich Ihnen sehr herzlich zur Verleihung des Europäischen Handwerkspreises. Ich darf sie jetzt nach oben bitten, damit wir Ihnen die Insignien Ihrer Auszeichnung überreichen können.

Nun freue ich mich auf die Ansprache, die Sie, sehr geehrter Herr Premierminister Juncker, an uns richten werden.

Rede von Jean-Claude Juncker, Premierminister des Grossherzogtums Luxemburg,

anlässlich der Verleihung des "Europäischen Handwerkspreises"

02.Juni 1999

Sehr verehrter Herr Ministerpräsident, sehr verehrter Herr Oberbürgermeister, meine Herren Präsidenten und Vorsitzende, meine sehr geehrten Damen, meine Herren!

Ich darf mich sehr herzlich für die mir zuerkannte Auszeichnung bedanken. Ich bin froh, dass mir dies in Köln, Herr Oberbürgermeister, widerfährt und dass mir dies, Herr Ministerpräsident, in Nordrhein-Westfalen geschieht, weil Nordrhein-Westfalen zu den europäischen Spitzenregionen gehört. Nordrhein-Westfalen ist ein Land mit - das wissen Sie aus eigener Anschauung und Beobachtung Ihrer selbst - ausserordentlich tüchtigen Handwerkern und Mittelständlern. Nordrhein-Westfalen ist aber auch die Region der Arbeit schlechthin, weil dies auch ein Land mit aussergewöhnlich tüchtigen Arbeitnehmern, Arbeitern, Facharbeitern und Angestellten ist. Dieses Zusammenwirken zwischen mittelständischen Betrieben und aussergewöhnlich tüchtigen und arbeitsamen Menschen erklärt, wieso Nordrhein-Westfalen das Land geworden ist und die Region bleibt, die Nordrhein-Westfalen in Europa ist. Für mich steht ausser Frage dass Nordrhein-Westfalen in der ersten Hälfte des 21. Jahrhunderts zu den Regionen in Europa gehören wird, die sich auf der Sieger- und auf der Gewinnerstrasse befinden und deshalb bin ich froh, in diesem Land der Innovation und der Arbeit diese Auszeichnung zu kriegen.

Nun habe ich Ihnen, Herr Hauser, sehr aufmerksam zugehört. Es ist für mich immer ein spannender Vortrag, mir erklären zu lassen, was ich im Leben schon alles gemacht und nicht gemacht habe. Auch die Zitate, die Sie ausgraben, finde ich eigentlich gut, wobei ich anfügen darf, obwohl ich in jüngeren Jahren Ministerpräsident geworden bin, dass Ihnen gleich zweimal ein Versprechen unterlaufen ist, weil Sie gesagt haben, ich wäre 1965 Ministerpräsident geworden. So alt bin ich nicht.

Ich bin im Dezember 1954 geboren, also mit 11 Jahren Ministerpräsident zu werden, das geht vielleicht, aber mit 11 Jahren, wie Sie ausgeführt haben, schon ein Gesellenstück abzuliefern, das geht nicht.

Ich habe Ihnen auch deshalb, Herr Hauser, sehr aufmerksam zugehört, weil Sie ja den Schelm im Busen tragen. Sie sagen, die Auszeichnung gilt für das bisher Geleistete und dient eigentlich dem zu Leistenden in Zukunft. Dass Sie so freundlich sind, mich auszuzeichnen für das, was ich an Verdiensten für das europäische Handwerk erworben haben kann, das verrät einen ausgeprägten Beobachtungssinn bei Ihnen. Dass Sie mich durch diese Preisüberreichung auch dazu auffordern, nicht nachzulassen in dem Bemühen, das zeigt wiederum, dass alles zu Ende geht, nur das Prinzip Hoffnung nicht. So hoffen Sie weiter.

Nun ist dies ein europäischer Preis in einer europäischen Kernregion verliehen, der wir uns als gute Nachbarn gegenüber sehen. Ich habe Ihren Ministerpräsident vor einigen Monaten in Luxemburg begrüßen dürfen. Wir haben über die Probleme unseres Raumes geredet, über allgemeine europäische Fragen und das ist schon so: Trotz der Tatsache, dass wir unterschiedlichen parteipolitischen Blutgruppen angehören, sind wir uns in der Substanz der Dinge doch sehr nahe. Und das hat nicht nur mit uns beiden zu tun, sondern auch mit den Menschen zu tun, in deren Auftrag wir versuchen, die Dinge zu bewegen.

Diese Region Europas ist eine europäische Kernregion und deshalb findet in unserer Region auch jeden Tag Europa sehr konkret statt. Das konnte Kollege Clement feststellen, als er in Luxemburg war, das werde ich feststellen können, wenn ich seinen Besuch erwidere, weil er mich freundlicherweise eingeladen hat, wohlwissend,

dass ich am 13. Juni nicht nur Europaparlamentwahlen in Luxemburg zu bestehen habe, sondern auch nationale Parlamentswahlen. Das wiederum, Herr Clement, verrät Ihren Blick für scharfe Beobachtungen, dass Sie trotz dieses demokratischen Zwischenspieles mich für Herbst d.J. nach Nordrhein-Westfalen eingeladen haben. Mir brennt der Wunsch auf den Lippen, Ihnen mitzuteilen, dass ich in dieser Funktion, in der ich heute hier stehe, im Oktober/November ganz gerne zu Gast in Düsseldorf sein werde.

Ein europäischer Preis ist dies und Köln ist die grosse europäische Stadt dieser Woche. Herr Oberbürgermeister hat schon Recht, wenn er sagt: Die Blicke der Welt richten sich diese Woche und übernächste Woche nach Köln. Luxemburg nimmt zwar nur am EU-Gipfel teil, weil aus unerfindlichen Gründen Luxemburg nicht zu den G-8-Staaten gehört. Das wird sich irgendwann auch ändern. Aber nur, wenn es mehr als 8 werden, dann sind wir dabei. Wir nehmen an dem EU-Gipfel diese Woche teil, was eine Selbstverständlichkeit ist und hoffen, dass wir die Dinge in die richtige Richtung bewegen.

Bei all dem was zu tun ist und was es zu leisten gilt, bei all dem, was es zu denken und zu fühlen gilt, ist das wichtigste Thema, das uns zur Zeit zu beschäftigen hat, die Lage im Kosovo. Ich kann überhaupt nicht Abstand davon nehmen, wenn man einen europäischen Preis erhält, auch daran zu erinnern, dass wir bei all dem, was uns allen so wichtig ist und bei all den brennenden Sorgen, die wir jeden Tag haben, bei all dem, was uns drückt und niederhält, vielleicht sehen sollten, dass wir der Geschichte und ihren Sonnenstrahlen seit Ende des 2. Weltkrieges verdanken, dass wir uns in einer wesentlichen besseren Lage, in einer wesentlich besseren geographischen Lage befinden, als die Menschen, um die es dort geht.

Sehen Sie: Dieses Jahrhundert hört genau dort auf, wo es begonnen hat, nämlich im Balkan. Dieses Jahrhundert hat 1914 mit einem Revolverschuss in Sarajevo begonnen und dieser Revolverschuss hat den gesamten Kontinent in Flammen hinterlassen. Diesmal ist mehr als ein Revolverschuss gefallen, aber der Krieg breitet sich nicht über Europa aus, wie es zweimal in diesem Jahrhundert geschah und dies hat wesentlich damit zu tun, dass wir die

Europäische Union Stück für Stück mit viel Geduld und jeden Tag neu aufgebaut haben. Wenn wir heute Frieden haben in unserem Teil Europas, der immer ein zerworfener, zerborstener, zerrütteter Teil unseres Kontinentes war, dann haben wir dies vor allem den Männern und Frauen zu verdanken, die 1945 die richtige Lektion aus den Vorgängen des 2. Weltkrieges gezogen haben. Die Männer und Frauen, die aus den KZ zurückkamen, die von der Front zurückkamen, die in ihre zerstörten Häuser, Strassen und Städte zurückkamen, die tausendmal mehr Grund gehabt hätten, sich zu beklagen, als wir dies heute überhaupt haben - und dabei beklagen wir uns dauernd mehr, als die sich je beklagt haben. Die haben die Ärmel hochgezogen und haben Europa aufgebaut und das schöner und besser und friedlicher gemacht als es je zuvor war. Diesen Männern und Frauen sind wir zu bleibendem Dank auch am Ende dieses Jahrhunderts verpflichtet - und daran muss man erinnern.

Mich stört an Deutschland sehr, und an Luxemburg nicht weniger, dass wir statt eine Kultur der Selbstständigkeit zu haben, eine Kultur der Larmoyance haben. Dass wir uns über so vieles beklagen und dass wir anstatt anzupacken, und uns zu fragen, was kann ich tun, damit das besser wird, uns nur in grossen Versammlungsräumen wiederfinden, wo wir gemeinsam darüber klagen können, wie schlecht die Dinge sind. Wenn wir genau so viel Energie auf das Tun wie auf das Klagen konzentrieren würden, dann bräuchten wir weniger zu klagen, dann hätten wir mehr getan. Und deshalb sollten wir uns, so schwer das Schicksal Einzelner auch sein mag, etwas optimistischer in dieses 21. Jahrhundert hineinbewegen, weil die zweite Hälfte des 20. Jahrhunderts uns eine goldene Brücke in das nächste Jahrhundert gebaut hat und es geht einfacher auf europäischen Brücken als auf vielen anderen Wegen weltweit. Da muss jeder mit anpacken. Das Handwerk, der Mittelstand selbstverständlich auch und vor allem die Politik.

Herr Hauser hat ausgeführt aus einer reich gefüllten Zitatenskiste, dass ich irgendwann und irgendwo gesagt habe Europa bräuchte eine Gründerwelle, eine Offensive für mehr Selbstständigkeit. Selbstverständlich braucht Europa dies und selbstverständlich brauchen Deutschland, Nordrhein-Westfalen und Luxemburg dies. Ein selbstständig Schaffender gibt

in der Regel vier oder fünf Menschen eine Arbeit. Wenn ich mir die Dinge einfach machen möchte, dann könnte ich schon sagen: Wer 20 Arbeitslose beschäftigen muss, braucht eigentlich nur dafür zu sorgen, dass 5 Betriebe gegründet werden. Dann sind die 20 beschäftigt. Dies stimmt nur rechnerisch, wirklich und im Detail wird dies nicht so sein, aber dies zeigt, dass wir uns eigentlich von dieser Mentalität verabschieden müssen, die die staatlich organisierte Kaskogesellschaft in immer stärkerer Masse in solch kollektives Bewusstsein regelrecht hineindrängt. Wir brauchen Menschen mit Mut zum Risiko, wir brauchen Menschen, die sich noch zu Wagemut bekennen. Wir brauchen Menschen, die Arbeit nicht als etwas empfinden, was sie bei der Freizeitgestaltung stört, sondern als etwas, das ihrem Leben eigentlich Sinn gibt. Und deshalb brauchen wir auch sowohl hier als auch in Europa die richtige Politik. Und die richtige Politik kann nur sein, dass man die Betriebe allgemein, die gewerbetreibende Wirtschaft insgesamt und vor allem den arbeitsplatzschaffenden Teil der Wirtschaft, nämlich den Mittelstand und das Handwerk, dort entlastet, wo Entlastung dringend geboten ist. Es reicht nicht, immer nur davon zu reden, dass Lohnnebenkosten gesenkt werden müssen. Man muss sie auch senken. Es reicht nicht, dass man immer davon redet, dass Steuern auf den Unternehmen gesenkt werden müssen. Man muss sie auch senken. Es reicht nicht, dass man immer nur sagt, die Besteuerung der Arbeit ist überhöht und die Besteuerung des Kapitals ist zu wenig ausgeprägt. Man muss diese Schiefelage korrigieren in Deutschland, in Luxemburg und in Europa. Man muss die Eingangssteuersätze drastisch kürzen.

Wir haben in Luxemburg vor einem Jahr eine Steuerreform ins Parlament gebracht, wo wir den Eingangssteuersatz auf 6% abgesenkt haben. Ich zitiere jetzt frei aus meinen Wahlkampfaustritten, die es zur Zeit in Luxemburg gibt.

6% Eingangssteuersatz, weil wir gerne hätten, dass kleine Betriebe, die nicht so finanz- und kapitalstark sind wie die Grossmufties der Industrielandschaft, einfache, noch nicht fertig ausgebildete Menschen, die noch unterwegs sind, eine Einstiegschance auf dem Arbeitsmarkt geben können. Wer niedrige Löhne zu hoch besteuert, bestraft die Unqualifizierten, die dringend eine Arbeit suchen und hält sie vom Arbeitsmarkt weg.

Man muss eine rechtsformneutrale Besteuerungsart so gestalten, dass nicht nur für die grossen Betriebe die Zeit der massiven Steuersenkung anbricht, sondern auch für den mittelständischen Bereich der Wirtschaft. In Luxemburg haben wir das sogar so gemacht, dass die Kapitalgesellschaften weniger entlastet wurden als die mittelständischen Betriebe. Wer zu hohe Steuern erhebt, tötet die Steuer. Wer die Steuern vernünftig absenkt, schwimmt zwar nicht im Geld, kann aber die öffentlichen Haushalte korrekt bedienen. Wir haben die Gewerbekapitalsteuer abgeschafft, die Körperschaftsteuer auf 30% abgesenkt, den Eingangssteuersatz auf 6% abgesenkt, den Spitzensteuersatz auf 46% abgesenkt. Wir haben die betriebliche Vermögenssteuer ökonomisch neutralisiert dadurch, dass wir sie von der Körperschaftsteuer abschreiben lassen, und wir haben nach einem Jahr, nach Inkrafttreten dieser Steuerreform festgestellt, dass das Steueraufkommen grösser war als im Jahr vor der Steuerreform.

Der luxemburgische Staat hat übrigens siebenmal höhere Reserven als öffentliche Schuld und die Arbeitslosigkeit beträgt 3,1%. Es ist also nicht so, dass man hohe Schulden machen muss, um möglichst niedrige Arbeitslosigkeit zu haben. Wenn dies das Rezept wäre, dürfte es überhaupt keine Arbeitslosen in Europa geben.

Aber man muss die Gleichgewichte auf dem Felde der Besteuerung wieder hinkriegen. Es kann nicht sein und es kann nicht so bleiben, dass der Faktor Arbeit europaweit überbesteuert wird und der Faktor Kapital einer schleichenden Entfiskalisierung unterworfen ist. Dies ist nicht das Europa, das wir wollen und dies ist auch nicht das Europa, das wir brauchen. Wir brauchen eine europaweit geregelte Kapitalertragsbesteuerung und wir brauchen europaweit ein Einverständnis auf Mindestnormen, was die Betriebsbesteuerung anbelangt. Dies ist ein Gebot fairen Wettbewerbs. Es kann nicht sein und es wird nicht so sein, und es wird auch nicht möglich sein, dass wir alle unsere Betriebsbesteuerungsniveaus auf die Ebene Irlands absenken. Unsere öffentlichen Haushalte sind nicht zu bedienen, wenn wir die Körperschaftsteuer überall in Europa auf 12,5% absenken. Also brauchen wir auch im unternehmerischen Besteuerungsbereich Mindestregeln, nicht den steuerlichen Eintopf, nicht einen steuer-

politischen Schmelztiegel, sondern Mindestregeln, die nicht unterschritten werden dürfen. Dies gilt auch für die Kapitalertragsbesteuerung. Und hier muss auch Luxemburg selbstverständlich einen Schritt in Richtung europäische Partner gehen, aber nur wenn die nicht in der Bewegungslosigkeit weiterhin verharren, in der sie sich zwischenzeitlich eingesperrt haben. Die europäische Kommission hat 200 Beispiele unfairen Steuerwettbewerbs aufgelistet auf Grund eines Verhaltenskodex gegen unfairen Steuerwettbewerb, den wir unter luxemburgischem Vorsitz im Dezember 1997 im EU-Finanzministerrat verabschiedet haben. Die Hitparade wird nicht von Luxemburg angeführt, sondern von denen, die Luxemburg gerne dazu zwingen möchten, die Quellensteuer europaweit einzuführen. Ich bin sehr dafür, dass wir zu einer Regelung der Kapitalertragsbesteuerung kommen - aber andere müssen bitte auch etwas tun, damit die Gesamtlandschaft stimmt.

Ich würde gerne hinzufügen, dass Luxemburg ja ein Imageproblem in Deutschland hat in dem Sinne, dass (was mich zur Zeit sehr freut, weil ich ja Wahlkämpfer bin in Luxemburg) Luxemburg dauernd als Steuerparadies hingestellt wird. Ich habe eben auf der Pressekonferenz schon gesagt, ich wäre dankbar für Korrespondentenberichte nach Luxemburg kurz vor der Wahl, dass die Luxemburger sich in einem Steuerparadies bewegen. Das glaubt mir in Luxemburg nämlich niemand, und deshalb bin ich dankbar für Amtshilfe.

Nicht-Gebietsansässige entrichten keine Kapitalertragssteuer, keine Zinssteuer. Dies ist nicht nur in Luxemburg so, dies ist überall, mit Ausnahme Portugals, in Gesamteuropa so. Ein Luxemburger, der sein Gelddepot in Deutschland hat, ist nicht zinssteuerpflichtig. Deutschland ist für Luxemburg ein Steuerparadies, das wussten Sie überhaupt nicht, weil Luxemburger, die ihr Gelddepot in Trier, in Saarbrücken, in Düsseldorf, in Köln oder sonstwo haben, keine Zinssteuer zahlen. Deutsche, die ihr Geld in Luxemburg deponieren, auch nicht. Ich sage spasseshalber immer: Gott-sei-Dank gibt es mehr Deutsche als Luxemburger. Und dies wird sich trotz grösster Kraftanstrengung vor Ende diese Jahrhunderts auch nicht mehr ändern lassen. Dies wird so bleiben. Aber wir brauchen in dem Sinne, aber bitte vernünftig gemacht, den europäischen

Steuerbürger. Egal wo der europäische Steuerbürger sein Gelddepot hat, muss er seine Kapitalerträge besteuern. Aber europäische Steuersätze darf man nicht begreifen als die nach oben offene Fiskalrichterskala.

Ich bin gegen eine Steuerharmonisierung, die überall in Europa zu Steuererhöhungen führt. Ich bin für vernünftige Steuerharmonisierung. Das kann nicht eine Harmonisierung nach oben, sondern eine Öffnung nach unten sein. Wenn wir so harmonisieren, machen wir Europa sogar populär. Wenn die Europäer in Erfahrung bringen würden, dass wir unter dem sich aus Gerechtigkeitsgründen herleitenden Slogan, dass wir mehr Steuerharmonisierung brauchen, nichts anderes im Schild führen, als nur die schleichende Steuererhöhung national über den europäischen Umweg herzustellen, dann haben wir Europa einen schlechten Dienst geleistet. Wir sollen harmonisieren, konzentrieren, koordinieren, aber bitte vernünftig nach unten und nicht nach oben.

Dies gilt dann auch für die Energiesteuern, wobei ich gerne zugebe, dass die Frage der Kapitalertragsbesteuerung und Energiebesteuerung auseinanderdriftende Fragekomplexe sind, weil es hier keine Harmonisierung nach unten geben kann, weil ansonsten die Lenkungsfunktionen von Energiesteuern total verlorengehen würden. Hier bin ich wie Wolfgang Clement der Meinung, dass wir europäische Regelungen brauchen. Das heisst auch nicht, derselbe Satz überall in Europa, sondern minimale Sätze, an die die nationalen Gesetzgeber und Regierungen sich halten müssen und an denen sie sich ausrichten haben. Und wenn die Spanier dem nicht folgen können - wofür es binnenwirtschaftliche Gründe in Spanien gibt, die man nicht einfach zur Seite schieben kann -, dann sollten wir dies in unserer Region versuchen. Der neue Amsterdamer Vertrag - manchmal sind die Verträge ja wesentlich klüger als man denkt - sieht vor, dass es Differenzierungen in Europa geben kann. Niemand hindert die Niederlande, Belgien, Frankreich, die Bundesrepublik Österreich eine gemeinsame Konsumsteuerregelung, eine gemeinsame Energiesteuerregelung in ihrem Raum zu verabschieden. Da brauchen die anderen nicht einverstanden zu sein, aber unvernünftig wäre es allemal, in Teilgebieten dieses hochindustrialisierten Kernstückes Europas untereinander konkurrierende Steuerpolitik im

Energiesektor zu machen. Dies wird auf Dauer uns allen schaden und wenn wir etwas Vernünftiges zusammen machen, dann wird uns das auf Dauer allen Gewinn bringen.

Wobei das mit dem gesunden Menschenverstand ja so eine Sache ist, weil der sich nämlich überhaupt nicht so spontan und automatisch durchsetzt wie man denken würde, weil er sehr unterschiedlich verteilt ist. Und deshalb muss man ihm manchmal auf die Sprünge helfen und wenn man das etwas differenzierter tut, dann springt der gesunde Menschenverstand auch in die richtige Richtung. Wir brauchen nur auf ihn zu warten, ihn einzufangen, das in Gesetzesform zu bringen, und dann haben wir eine vernünftige Regelung hier stehen. Eine vernünftige Regelung würde uns auch gut tun, da kann man auch europäisch wesentlich mehr bewirken als man denkt, wenn wir uns z.B. mit der Frage der Genehmigungsverfahren auseinandersetzen würden. Was passiert in Luxemburg, wenn wir die Genehmigungsverfahren etwas vernünftiger ausrichten möchten? Dann bringt man mir Beispiele aus Nordrhein-Westfalen, aus Bayern, aus den Niederlanden, von überall her und sagt: Ihr könnt doch jetzt hier nicht die Umweltstandards soweit absenken, dass wir abgehängt werden von den anderen Industriekernregionen Europas. Und da wäre es einfach vernünftig, wenn wir die Dinge einmal nebeneinander legen würden und einmal vergleichen würden, wer, wie und wie schnell - oder müsste ich sagen, wie langsam - genehmigt. Ich habe das schon beim deutschen Handwerk gesagt: die Genehmigungsverfahren dauern einfach zu lange. Wenn die Berliner Trümmerfrauen auf eine Genehmigung hätten warten müssen und die hätte so lange gebraucht, um in Berlin einzutreffen, wie die Genehmigungen heutzutage brauchen, die ein Metzger anfragt, der eine neue Theke aufstellen möchte, dann würde Berlin heute noch in Schutt und Asche liegen. Auch hier brauchen wir mehr Europa im Sinne von Erfahrungsaustausch - einer kann vom anderen lernen.

Aber mehr Europa brauchen wir auch - Sie hatten ja gesagt, Herr Hauser, Sie würden das offene Wort schätzen - was die soziale Dimension Europas angeht. Wer denkt, Europa in den Herzen der Menschen noch als Hoffnung weiterwachsen lassen zu können, ohne dass die Mehrzahl der

Europäer sich durch dieses Europa überhaupt noch angesprochen fühlt - ich rede von den Arbeitnehmern - der irrt sich. Wir brauchen auch ein Europa der Arbeitnehmer. Wir brauchen das Europa des Mittelstandes. Ja, tausendmal ja! Aber wir brauchen in sozialpolitischer Hinsicht auch Mindeststandards. Ich plädiere sehr nachdrücklich für einen Mindestsockel an europäischen Arbeitnehmerrechten. Ich rede nicht von der Harmonisierung der europäischen Sozialversicherungsordnung - davon sollten wir die Finger weglassen. Niemand kriegt seinen nationalen Laden in Ordnung, also sollten wir jetzt nicht versuchen, europaweit noch mehr Durcheinander zu machen als wir national ohnehin schon geschafft haben. Man muss auch der nächstfolgenden Generation immer noch Arbeit überlassen.

Aber wir brauchen doch europäische Mindestkündigungsschutzregeln. Wir brauchen doch Mindestregeln, was Teilzeitarbeit in Europa angeht. Es kann doch nicht sein, dass wir auf diesem europäischen Binnenmarkt, wo auch das Arbeitsrecht ein Standortvorteil oder ein Standortnachteil ist, jeden nach seinem Willen seine nationale Gestaltungsarbeit im Alleingang machen lassen und so tun, als ob Waren und Dienstleistungen sich frei bewegen können, und Arbeitnehmer, die dies längst schon können, die finden nicht dieses normative Feld, in denen auch arbeitsrechtliche Mindestregeln klar festgelegt sind. Ich füge hinzu: Dies ist - das sieht man im luxemburgischen und im deutschen Mittelstand nicht immer so - von essentieller Bedeutung für das mittelständische Gewerbe. Tüchtige Mittelständler in unseren Ländern haben doch ein Interesse daran, dass durch vergleichbare Wettbewerbsbedingungen in Europa Gewerbe betrieben wird, Exporttätigkeit stattfindet, Arbeit geleistet werden kann. Ich würde sehr herzlich darum bitten, dass sich das europäische Handwerk, der europäische Mittelstand nicht dem Einheitsdenken des europäischen Grosskapitals anschliesst, das gegen jede Politik sozialer Angleichung in Europa plädiert. Das ist doch überhaupt nicht dieselbe Interessenlage. Der Metzger in Köln ist doch kein Kapitalist. Wieso möchte er wie ein Kapitalist behandelt werden? Die Politik hat doch 30, 40 Jahre den Fehler gemacht, kleine und mittelständische Betriebe so zu behandeln wie grosse Industriebetriebe. Jetzt möchten wir das einmal

vernünftig tun und jetzt bitte ich sehr herzlich - als Preisträger darf ich das - dass das deutsche Handwerk sich hinter diese Forderung stellt.

Also, Sie merken a) ich bin im Wahlkampf und b) sind

Sie in Zeitnot und weil ich überhaupt nicht weiss, wie lange ich hätte reden dürfen, noch weiss, wann ich angefangen habe zu reden, möchte ich jetzt aufhören und mich sehr herzlich für den Preis und Ihre Geduld bedanken.

LUXEMBOURG - GATEWAY INTO EUROPE

Speech by His Royal Highness Crown Prince Henri

Mariott Marquis Hotel, New York, 13 mai 1999

Excellencies, Ladies and Gentlemen,

It is always a great pleasure to be back in New York, one of the most exciting if not the most exciting city in the world. New York is the city of extremes, where business and art collide and where the word "impossible" is unknown. It is also the city of hope for many people just as it was the case for the immigrants a few hundred years ago. It was, and still is, the gateway into the new world. A lot of Luxembourgers entered America through this route. Today some Americans discover for themselves an interesting gateway into Europe: Luxembourg. I wish to thank the American Chamber of Commerce in Luxembourg for organizing this event together with our Chamber of Commerce, giving me the opportunity of telling you why Luxembourg is such an interesting gateway.

Last September when President Clinton received the letters of credentials of the newly appointed Luxembourg Ambassador, he said: "Madam Ambassador, (...) Luxembourg provides an excellent climate for international investments. American firms find your country's business environment attractive. American investments in Luxembourg are close to the highest per capita anywhere outside North America. Luxembourg's direct investment in the United States approaches a billion dollars, including an important investment in my home state. We hope to see these relationships continue to grow and prosper". In this quote you can see

how important reciprocal industrial investment is regarded at the highest level of your administration.

The friendship and interdependence between Luxembourg and America started many hundred years ago with immigration. The immigrants looked towards the new world hoping to improve their standards of living as well as to find a heaven of liberty and tolerance.

More particularly, the links of friendship between the United States and Luxembourg have been strengthened during the 20th century. It is in periods of great tension and hardship that you find out who your friends are. Twice in a quarter of a century your soldiers, your boys, liberated my country by driving out the invader. We shall never forget the sacrifices suffered by two successive American generations.

This is also witnessed by the many memorials to the American GI and by the impressive American Military Cemetery just outside our capital-city where General George S. Patton is buried among his soldiers.

Thanks to the United States, Luxembourg has recovered democracy and today the co-operation between America and Luxembourg is greater than ever before, on the political as well as on the economic level. With the United States, Luxembourg shares common values like independence and freedom.

Consequently, America and Luxembourg are committed to free trade.

The single European Market is deeply rooted in the spirit of free trade. Its achievement has fully implemented the free flow of people, capital and services in the European Union. As of the beginning of this year, 11 countries have joined the Euro, thus creating a single currency zone, which, together with the United States of America, is becoming the strongest economic entity in the world.

American companies should jump on the new opportunities the Euro is offering them.

The European Monetary Union is having a considerable impact on the life of the citizens: Monetary barriers do not prevail any more. The consumer is able to compare prices easily. The investor is taking advantage from low interest rates due to price stability. Savings no longer lose their purchasing power. The internal market will grow gradually. For enterprises it will be much easier to operate inside the Euro-zone. Investment can thus flow to the most efficient users.

Europe will be able to realize its ambition: that is to say to become an influential and responsible actor on the economic and financial world stage.

The Euro-area totals three hundred million consumers and accounts for almost 20 per cent of world G.D.P. and 20 per cent of world trade, this last figure excluding intra-European trade. The Euro will gradually grow into a global reserve currency. By size and economic weight the Euro-zone will in the long run become comparable to the dollar zone.

How much time this will take is not yet clear, but even today some neighbors of the Euro area and even Asian countries consider taking the Euro as a reserve currency besides the dollar and the yen.

Luxembourg as a founding member of the EC has always been on the forefront of European integration. As such we are today part of the Euro-zone and we believe that we are a very good gateway into this zone, and from there to the European Union and even into the Eastern part of Europe.

Indeed, Luxembourg is located right in the middle

of this 300 million consumers market between France, Germany and Belgium. Our population of 420.000 living on 999 square miles makes us about the size of Rhode Island. Having such large neighbors as France and Germany has proved to be quite a challenge in the course of history. Today this has turned out to be a great advantage that allows us to understand both the French and the German cultures, as we speak their languages. Consequently, and as a symbol for its lasting commitment to the building of a unified Europe, Luxembourg is privileged to host a large number of institutions of the European Union: such as the European Court of Justice, the European Investment Bank and the European Court of Auditors.

Succeeding in today's global economy, either as a corporation or a government, depends on how well you manage people and resources. As I once was told by an American businessman, the requirements of both business and government are essentially defined by the following words: create, invest and market. You have to create products or services, you have to market them and to invest in order to succeed in the launching of your product.

First, create!

Create a favorable business environment.

Our nation has a remarkable social and political stability. Parliament is elected for terms of 5 years and the changes of Government after elections are always smooth.

Grand Duke Jean, my father, has been the head-of-state for the past 35 years. Constitutional Monarchy is thus adding its own weight to the stability of our political system.

Social peace has been a key factor for a healthy and steady business development and Luxembourg has not experienced any major strikes since 1921. We wish to maintain this climate of dialogue and trust between social partners.

Our small size has allowed us to keep bureaucracy to a minimum. Big companies or large governments often have too many layers of decision-making.

In Luxembourg direct contact with Cabinet members is a normal procedure. This produces quick and timely decisions. Avoiding over-regulation and excessive red tape has certainly prompted the emergence of Luxembourg as financial center in the nineteen sixties.

As a result, more than two hundred banks, including the most prestigious American-ones, have settled in our capital city. It is now the seventh largest financial center measured by assets and 3rd largest in investment funds. Our Stock Exchange lists more than 5 percent of world bond capitalization.

The economy is very open to foreigners and foreign companies. More than 50 percent of the work-force is non-Luxembourgish, mainly from Portugal and Italy. About 30 percent of the work-force are commuters from our three neighboring countries representing a big reservoir of manpower for our country.

Major American companies such as GoodYear, DuPont, Delphi Automotive Systems, Guardian Industries, Newell-Rubbermaid, to mention but a few, have selected Luxembourg for manufacturing. These companies serve the entire European market from Luxembourg. They contribute significantly to the level of exports and imports.

As we export 85 percent of our products and buy 90 percent of our national consumption and investment, Luxembourg companies are accustomed to compete on European and world markets. Our good business environment is one of the reasons for their success.

Let me now give you a glance at the economic situation in Luxembourg. During the last years, growth has steadily increased at an average of 4 percent, well above the average of most developed countries. In 1998, growth was 5.2 percent. Inflation has remained low since the mid 80's with some 1.5 percent and unemployment presently is only at about 3.5 percent.

The Government's budgets have been balanced and the State has an insignificant debt burden of less than 7% of G.D.P. This sound financial situation has allowed Government to constantly reduce taxation. The 15 percent value added tax and the

30 percent corporate tax are among the lowest in the European Union.

The growth record and our efforts to diversify our economy in the last 15 years explain the country's high standard of living.

But a government - like a Company - must continue to invest in infrastructure and human skills.

Let me mention here some of the skills of our population:

First there is our knowledge of languages. Everybody attending Luxembourg high schools speaks fluently German, French and English. I must also mention here our own secret language called Lëtzebuergesch, which we use, in everyday life. Being multilingual is a given asset and it does not increase the level of salaries.

Then we have a well-trained work force. This is due to our long tradition in industry, which goes back to last century when iron ore was discovered in the south of the country. Since 1870 a powerful iron and steel industry developed which ranks today 4th in the world, reaching the highest standards of productivity.

This work force shows very high level of dedication, as evidenced by the lowest rate of absenteeism in Europe.

This dedication explains why GoodYear claims that its Luxembourg operation, with more than 3.500 employees, registers the highest productivity worldwide. We are very proud of this distinction, which comes from a major American corporation. This helps to support our belief that what matters most for business is not the cost of labor, but it is the unit cost of getting the product to its consumer.

By the way the cost of labor in Luxembourg compares rather well with most of our neighbors. Especially so if you consider the total cost of labor, which is very reasonable since social security and health care contributions only account for roughly 15 percent. This is substantially lower than what is required for employee non-wage costs in most European countries.

But we are also investing in our infrastructure.

Our commitment has placed Luxembourg at the forefront. In this respect, in the last ten years, public investment has been extremely important and in 1998 amounted to a record 3% of G.D.P.

A modern railway and highway system gives access to all European countries. The Luxembourg International Airport spreads its zone of influence far into the neighboring countries. Direct cargo flights of the national carrier Cargolux, as well as international passenger flights, have since many years linked Luxembourg to America and I am very pleased that two months ago our national passenger carrier LUXAIR started an operation with 4 weekly direct flights between Luxembourg and Newark.

In the field of telecommunications, Radio-Tele-Luxembourg (CLT-UFA) is one of the pioneers in crossborder and multi-national radio and television broadcasting. The privately owned Luxembourg satellite Company, SES, offers 8 ASTRA satellites to broadcasters which cover more than 30 countries in Europe thus providing about 700 radio and TV channels to 73 million households. Pan-European television broadcasting mostly owes its success to this Luxembourg Company.

Our Postal and Telecommunications Company is making huge investments by introducing new services and advanced digital technology.

I hope that these advantages of Luxembourg will strike you as valuable. Nevertheless, we understand

that some initial incentives are important, and in order to encourage companies to operate in Luxembourg, Government has worked out a set of measures that facilitate the start-up of new companies and help them to be successful in a new market.

Manufacturing investments may take advantage of Government incentive programs including the provision of land, low-cost investment financing and tax advantages.

Although Luxembourg is one of the best kept secrets in the business world, some companies have found their way and are able to testify that my description matches reality. And like some of the responsible executives like to put it

Luxembourg is Europe - made easy.

Each one of you who has travelled to Luxembourg has experienced a most hearted welcome by my compatriots. If you haven't visited my country yet, I strongly encourage you to do so. You will certainly enjoy the one thousand year old capital-city, more than one hundred medieval castles, and the well preserved countryside with wonderful forests. Our greatest achievement in understanding German and French cultures probably lies in our ability to blend their respective cuisine's. From the French we take the quality and from the German we take the quantity. How more European can you be?

But do not take my word for all of this. Please come and visit us soon.

I thank you very much.

Intervention de Monsieur le ministre des Affaires étrangères Jacques F. Poos

à l'occasion de la séance solennelle commémorant
le Cinquantième Anniversaire du Conseil de l'Europe

19 mai 1999

Monsieur le Président,
Lord Russell-Johnston,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La plus ancienne Organisation politique européenne, le Conseil de l'Europe, a vu le jour dans les années mouvementées de l'après-guerre où les peuples européens s'étaient jurés "qu'une telle tragédie ne se reproduirait plus jamais".

Aujourd'hui, cinquante ans après la création du Conseil de l'Europe, il nous faudra évaluer si cette organisation a rempli la tâche qui lui fut assignée.

La réponse est positive. Le Conseil de l'Europe a réussi à propager en Europe les valeurs de la démocratie pluraliste, de tolérance et de solidarité. Mais pour ce combat, qui est quotidien et qui ne finira sans doute jamais, il manquait souvent de moyens.

Pendant les quinze ans où j'ai exercé les fonctions de ministre des Affaires étrangères, j'ai participé à de très nombreuses réunions du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. A chaque fois, j'ai découvert dans quelle mesure cette organisation discrète et utilisant à bon escient les modestes crédits que les gouvernements mettaient à sa disposition, a fait un travail excellent.

Créé un an avant la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, huit ans avant la Communauté Économique Européenne, le Conseil de l'Europe était en quelque sorte le berceau de l'idée européenne.

Association d'États démocratiques de notre continent, il incarnait les valeurs fondamentales qui leur sont communes: la liberté, les droits de l'Homme, la démocratie, l'État de droit...

Les bouleversements de la fin des années quatre-vingt lui ont conféré une vocation supplémentaire qui est de taille.

L'émancipation politique des États de l'Europe centrale et orientale et l'éclatement de l'Union soviétique destinait le Conseil de l'Europe à être l'hôte privilégié de ces États à la recherche d'une maison démocratique, respectueuse des droits humains et de l'État de droit, valeurs qui ont fait la force du "vieux continent".

C'est à juste titre en effet que les citoyens de ces jeunes démocraties estimaient que les valeurs rappelées étaient la base même du bien-être et de la prospérité d'une société.

Les anciens membres du Conseil de l'Europe voulaient partager cette grande ambition avec les pays d'Europe centrale et orientale.

Progressivement, l'un après l'autre a été invité à rejoindre notre institution. Cette appartenance n'a certes pas été gratuite. De nombreux engagements ont été souscrits par les candidats à l'adhésion. L'Assemblée parlementaire, dont il faut à cet endroit souligner le rôle éminent, n'a cessé d'examiner les progrès accomplis sur la voie de la démocratie et nous a livré des rapports circonstanciés, nuancés et pertinents.

Le Luxembourg attache la plus haute importance à ces procédures de "monitoring" que le Conseil de l'Europe a instaurées il y a six ans. Leur but est d'aider les nouveaux membres à mieux réaliser ce qui leur était demandé pour satisfaire à l'ensemble des engagements auxquels ils avaient souscrit en signant les Statuts de l'Organisation ainsi que les quelques 160 conventions dont elle est l'auteur.

Cette procédure "de suivi des engagements" ne pourra véritablement porter ses fruits que si le Comité des ministres et l'Assemblée parlementaire réussissent à unir leurs efforts. Il faudra davantage d'actions préventives, davantage d'actions concrètes, davantage d'ingérence. C'est une tâche qu'il faudra réussir dans l'avenir immédiat.

Au fil des dernières années, nous avons, dans le cadre du Conseil de l'Europe, tissé une véritable toile de coopération et nous avons élaboré un grand nombre de programmes d'assistance.

Beaucoup de programmes ne peuvent être mis en œuvre que parce que certains États membres font un effort financier volontaire additionnel, indépendamment de leurs contributions régulières au budget général. Il s'agit ici moins de générosité que d'un sens aigu des responsabilités. Le Luxembourg n'a jamais hésité à assumer les siennes. En fait, il double en règle générale sa contribution budgétaire régulière par le biais de financements volontaires.

Le premier Sommet du Conseil de l'Europe, qui était réuni à Vienne en 1993 avait créé une nouvelle définition du périmètre des États membres de l'Organisation, "l'espace de sécurité démocratique".

A la lumière des tragiques événements dans les Balkans occidentaux, on comprend davantage les visées du Sommet: il était tout à fait indispensable que tous les pays faisant partie de l'ensemble acceptent et appliquent les principes démocratiques.

S'assurer de cela, c'est se prémunir contre la guerre.

Le Sommet de Vienne avait encore préconisé une réforme dont l'importance est patente, la protection des minorités nationales.

Une convention a été adoptée depuis, et bien des problèmes ont été résolus en Europe centrale et orientale. Imaginons un instant - ou rêvons un instant - combien de souffrances humaines et combien de dégâts auraient été évités si ces principes avaient été respectés sur le territoire de l'ex-Yougoslavie!

Monsieur le Président,

Nous savons tous que le Conseil de l'Europe n'est pas à même de résoudre les graves crises, voire les conflits armés, qui surgissent sur notre continent. Mais il ne doit pas rester inactif pour autant. Je me félicite qu'il ait décidé de définir un programme pour l'après-crise, période dont je souhaite qu'elle commence demain. Ce programme de coopération, destiné à s'insérer dans un effort international plus large, pourra idéalement faire partie du "Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est", dont l'Union européenne a pris l'initiative.

Monsieur le Président,

J'aimerais terminer mon intervention - ma dernière devant cette Chambre en ma qualité de ministre des Affaires étrangères - par une réflexion sur la culture, réflexion qui me permettra de mettre en évidence le lien entre la culture et la politique.

Il me faut rappeler que parmi les vocations essentielles du Conseil de l'Europe figure aussi la coopération culturelle.

L'Europe, nous le savons, est riche de sa diversité culturelle. Cette diversité, à condition de s'épanouir dans un environnement de tolérance, est un puissant ciment, et non pas un facteur de division.

Nous célébrerons dans 3 ans le deuxième centenaire de la naissance d'un grand écrivain que le Luxembourg considère également comme un des siens parce qu'il lui avait accordé l'asile.

Victor Hugo adressait en 1869 un message au Congrès de la Paix et de la Liberté réuni à Lausanne. Message prophétique. Message révélateur aussi de la grandeur d'âme et de la pensée profonde de ce grand écrivain:

"Citoyens des États-Unis d'Europe", écrivit-il, "permettez-moi de vous donner ce nom, car la république fédérale est fondée en droit, en attendant qu'elle soit fondée en fait. Vous existez, donc elle existe. Vous la constatez par votre union qui ébauche l'unité. Vous êtes le commencement du grand avenir".

Aujourd'hui, presque un siècle et demi plus tard, la prophétie n'est accomplie qu'à moitié.

Nous sommes toujours au commencement, et une nouvelle guerre fait rage en Europe.

Est-ce la dernière?

Dans une adaptation moderne du chef d'œuvre de littérature européenne "Notre Dame de Paris" de Victor Hugo, les auteurs Luc Plamondon (paroles) et Richard Cocciante (musique) mettent en scène les répliques contemporaines des habitués de la "cour des miracles": les demandeurs d'asile, les sans-papiers, les sans-domicile-fixe... du Kosovo et d'ailleurs.

L'héroïne de la pièce, Esmeralda, dans son "Ave Maria Païen" déclame une imploration qui sonne le rappel de l'énorme travail qui reste à faire... en Europe en ailleurs:

Païenne, religieuse, laïque, peu importe. Il s'agit d'une prière universelle.

Écoutez:

Esmeralda:

"Protège-moi de la misère, du mal,
et des fous qui règnent sur la terre.
Fais tomber les barrières entre nous
qui sommes tous frères".

Allocution de Monsieur Robert Goebbels, ministre de l'Economie,

à l'occasion de l'inauguration du Technoport Schlassgoart

28 mai 1999

Messieurs les Présidents,
Mesdames,
Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir très particulier de pouvoir assister aujourd'hui à l'inauguration du Technoport Schlassgoart.

Le Technoport Schlassgoart est un lieu de rencontre, de discussion, d'essais, de réflexion privilégié entre celles et ceux qui creusent dans les différents domaines scientifiques pour y découvrir des innovations dont les applications profiteront à l'économie en général et à celle de la région en particulier.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer à cette occasion à vous, ainsi qu'à toutes les personnes et tous les organismes engagés dans cette initiative du Technoport Schlassgoart, les félicitations les plus cordiales du Gouvernement ainsi que les miennes.

Les allocutions qui sont prononcées aujourd'hui développent chacune des vues particulières suivant les domaines choisis. Au risque de faire certains redits, j'ai à cœur de faire une série de considérations touchant plus particulièrement les différents instruments mis en œuvre par le Gouvernement en matière de recherche - développement d'innovation et d'investissement et qui s'intègrent dans le contexte d'aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs,

Au cours des cinq dernières années plus de 56 dossiers de recherche - développement et d'innovation ont été accompagnés par le Gouvernement à travers les divers mécanismes de la loi-cadre industrie pour un montant de 1.250 millions de francs de contribution budgétaire. La SNCI y a ajouté des prêts à l'innovation pour quelques 650 millions de francs au cours de la même période de référence. Les dépenses et investissement de R & D

et d'innovation à charge des entreprises se sont élevés à plus de 5,6 milliards de FLUX.

Certains de ces projets ont pris forme avec le concours actif de Luxinnovation GIE, notamment dans la phase de l'élaboration des dossiers à l'appui de demande d'aide publique.

D'autres mettent à profit l'instrument de "veille technologique" une action conjointe du ministère de l'Economie et du CRP-Henri Tudor, qui les renseigne sur l'état de l'art dans leur profession et sur les possibilités de protection de leurs résultats de recherche ou participent au Programme-Cadre Communautaire, comme à l'initiative EUREKA apportant souvent un soutien logistique et financier décisif.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler que le Gouvernement a désigné Luxinnovation GIE, notre agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, comme point de contact pour le 5e programme-cadre et que Luxinnovation a une antenne sur le site du Technoport Schlassgoart qui est à disposition de tous les acteurs de ce site et bien entendu à disposition de toute autre personne intéressée.

En ce qui concerne le nombre de dossiers d'investissements, je peux vous signaler qu'au cours des cinq dernières années plus de 180 dossiers d'investissements d'entreprise ont été accompagnés par le ministère de l'Economie. Ils ont comporté un effort d'investissement de plus de 65 milliards de francs.

En plus, 44 entreprises ou activités nouvelles se sont établies dans les cinq dernières années, au prix d'investissements de plus de 24 milliards de francs, créant plus de 2.400 emplois nouveaux.

Il faudra continuer sur cette lancée, sachant que la technologie prendra une part croissante dans le processus de la création de valeur ajoutée et dans la course concurrentielle. Les moyens publics devront être progressivement réorientés de l'aide à l'investissement vers l'aide à la Recherche - Développement et l'Innovation.

Dans ce contexte, il faut citer la récente initiative du Gouvernement pour créer par l'intermédiaire de la SNCI et en collaboration avec cinq banques com-

merciales de la place financière, la Société luxembourgeoise de capital développement pour les PME, dénommée CD - PME. Dotée d'un capital initial de 100 millions de francs, CD - PME a pour vocation de renforcer, par le biais de prêts participatifs, l'assise financière de petites et moyennes entreprises souhaitant se développer à travers des activités innovantes et créatrices d'emplois.

Le caractère novateur peut se traduire au niveau des services, des produits, des procédés, des marchés ou des concepts commerciaux.

Depuis sa création, plusieurs dossiers ont été présentés à CD - PME en vue d'un financement. Récemment deux sociétés nouvelles, actives soit dans le domaine de la présentation de services sur Internet, soit dans celui de la sécurité et du traitement des données et de l'information, ont bénéficié d'interventions sous forme de prêt participatif.

Mesdames, Messieurs,

Rares sont au Luxembourg les occasions lors desquelles on inaugure des infrastructures entièrement dédiées à l'innovation.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement ne peut que saluer cette initiative prise par les différents acteurs agissant dans le domaine de la recherche et développement et de l'innovation.

Votre initiative vient enrichir la panoplie des différentes mesures gouvernementales proposées dans un domaine de l'innovation qui tient particulièrement à cœur au ministre de l'Economie ainsi qu'à tout le Gouvernement luxembourgeois. En effet, nous ne le répétons jamais assez: un pays peu nanti en richesses naturelles doit compter avant tout sur la matière grise de sa population. Au Technoport Schlassgoart le message a été reçu.

Mesdames, Messieurs,

De tout cœur, j'invite tous les intéressés à utiliser au maximum les infrastructures mises à disposition sur ce site du Technoport Schlassgoart. A tous ceux et celles qui y travailleront, je souhaite courage,

ténacité et réussite dans leurs missions. Je formule le vœu que le Technoport Schlassgoart connaisse un plein succès et qu'il permette la création de

nouvelles entreprises contribuant au développement et à l'équilibre structurel et régional de notre économie!

Paroles d'au revoir de M. Jacques F. Poos

au Conseil Affaires Générales à Luxembourg

21 juin 1999

Il n'est jamais facile de clore un chapitre dans une vie, surtout lorsqu'elle a été aussi riche en événements historiques.

Cependant je regarde en arrière avec une grande satisfaction, car j'ai eu le privilège de servir la cause de l'Europe et mon pays pendant quinze ans.

J'ai eu l'énorme chance d'être un témoin direct - et peut-être parfois un modeste acteur - des changements fondamentaux avant et après l' "année charnière 1989".

L'Europe s'est transformée

- du point de vue politique et stratégique;
- du point de vue économique, avec l'avènement du grand marché en 1992;
- du point de vue monétaire, avec le lancement de l'Euro...

Le point commun de toutes ces transformations a été la globalisation. Elle a rendu les frontières obsolètes.

Désormais les personnes, les marchandises, les services et les capitaux circulent librement et rien ne saura plus renverser le courant...

Permettez-moi deux brèves constatations sur l'état de l'UE.

Au cours des quinze dernières années l'attractivité de l'UE s'est décuplée.

Notre Union a également démontré à maintes reprises sa capacité de s'adapter au monde qui change.

Ce sont deux preuves de sa réussite et de sa vitalité.

L'ATTRACTIVITÉ:

J'ai eu le grand plaisir de pouvoir contribuer activement à cinq élargissements:

- à l'Espagne et au Portugal en 1985,
- à l'Autriche, la Suède, la Finlande en 1994.

Ces pays ont enrichi l'Union non pas seulement sur le plan économique, mais surtout sur le plan culturel.

Douze demandes d'adhésion sont actuellement sur notre table et nous avons conclu un grand nombre de traités d'association et de coopération.

L'ADAPTABILITÉ:

Au cours des 15 dernières années, trois Conférences intergouvernementales ont élaboré trois nouveaux Traités qui ont permis à l'Europe d'avancer.

Nous avons adopté l'Agenda 2000 préalable aux futurs élargissements.

Nous avons mis en chantier, avec le Traité d'Amsterdam, l'élaboration d'une PESC qui mérite ce nom. Les guerres balkaniques - sans doute l'épi-

sode le plus sombre des années 90 - devraient maintenant relancer l'IESD.

Il échoit de mettre en œuvre la dimension "sécurité et défense" dans le cadre d'une ingénierie complexe dont l'UE doit garder le contrôle.

La consolidation de la paix sur notre continent tout entier doit rester notre premier objectif!

Chers collègues,

Je suis extrêmement touché qu'un de mes derniers engagements officiels en tant que ministre des Affaires étrangères ait lieu aujourd'hui avec vous, au sein du CAG.

Le CAG est, et doit rester, le principal organe coordinateur des politiques de l'UE.

J'ai eu la chance de travailler avec deux éminents Secrétaires généraux et je voudrais aujourd'hui les remercier de tout cœur.

MM. Niels Ersboell et Jürgen Trumpf ont été d'un excellent conseil pendant les trois dernières présidences luxembourgeoises.

Le rapport de M.Trumpf sur le fonctionnement du Conseil, s'il était mis en œuvre tel quel, pourrait sans doute nous épargner une mini-CIG.

Je souhaite bonne chance à MM. Javier Solana et Pierre De Boissieu, deux chevilles ouvrières du Conseil et du COREPER, qui reprendront le flambeau et qui ne manqueront pas de le porter de main ferme et bien visiblement.

Je remercie également et je rends hommage aux deux Présidents de la Commission avec lesquels j'ai eu la grande chance de collaborer, MM. Jacques Delors et Jacques Santer.

(Dans les archives du Conseil, vous retrouverez encore de vieilles photos où les trois JACQUES sont réunis sur la même pellicule).

A travers vous, cher Président Joschka Fischer, j'aimerais remercier tous les collègues.

- pour le soutien qu'ils n'ont cessé d'accorder au plus petit des Etats membres,
- pour leurs encouragements et leurs conseils qui nous ont été extrêmement utiles pendant les présidences;
- pour leur esprit de solidarité qui caractérise le CAG bien davantage que les autres formations ministérielles;
- pour l'amitié personnelle dont j'ai toujours bénéficié sans réserves ni crochets.

Cette amitié, je l'espère, sera conservée au-delà de la date - somme toute futile - de la cessation de mes fonctions de Ministre.

Mon départ du Conseil, je vous rassure, n'est pas le départ de la politique. Je ne vous dis pas adieu, mais seulement au revoir.

Vous pourrez compter sur moi - ou, mais cela change le sens! - avec moi, lorsque, au Parlement européen, je surveillerai d'un œil discret et faussement désintéressé les futurs travaux du Conseil.

